



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

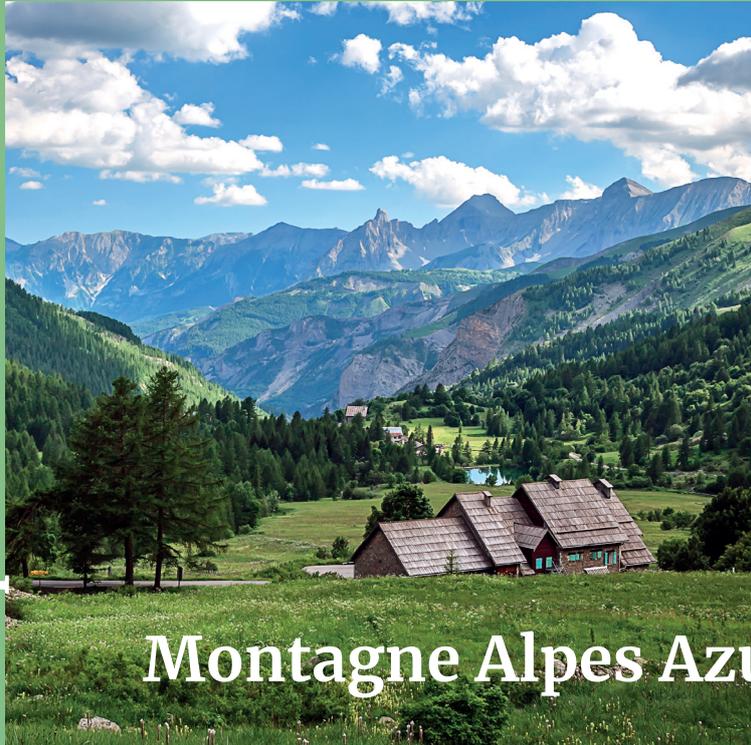
RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



L'Europe investit dans les zones rurales

Candidature LEADER 2023-2027

Groupe d'Action Locale



Montagne Alpes Azur

*Bien vivre ensemble
dans un territoire en transition*





Le territoire du Groupe d'Action Locale
Montagne Alpes Azur est marqué par une
double identité montagnarde et provençale.

*Estenc, Val d'Entraunes,
identité montagnarde de Montagne Alpes Azur*

Sommaire

1. Le territoire	4
1.1 - Le territoire de projet	
1.2 - Le périmètre d'actions	
2. La participation	6
2.1 - La méthode	
2.2 - La concertation à Serre-Ponçon	
2.3 - La concertation dans la Vallée de l'Ubaye	
2.4 - La concertation Alpes et Préalpes d'Azur	
2.5 - La concertation Montagne Alpes Azur	
3. Le diagnostic	12
3.1 - Un territoire en transition	
3.2 - L'analyse AFOM	
3.3 - Les enjeux	
4. La stratégie	22
4.1 - Le bilan 2014-2022	
4.2 - L'aspiration commune	
4.3 - L'ambition partagée	
4.4 - Les objectifs stratégiques	
4.5 - L'innovation	
4.6 - La coopération	
4.7 - L'articulation avec les autres stratégies	
4.8 - Les fiches-action	
5. La gouvernance	44
5.1 - L'assemblée plénière	
5.2 - Le comité de programmation	
5.3 - Les comités territoriaux	
5.4 - Le comité technique	
5.5 - Les autres instances	
6. Le fonctionnement	50
6.1 - Le partenariat	
6.2 - L'ingénierie LEADER	
6.3 - L'animation et la communication	
6.4 - La gestion administrative et financière	
6.5 - Le circuit de gestion	
6.6 - Les modalités de sélection	
6.7 - Le dispositif de suivi-évaluation	
7. Le plan de financement	60
7.1 - La maquette financière	
7.2 - Les valeurs cibles	
7.3 - La participation des Conseils Départementaux et des EPCI	
ANNEXES	65

1. Le territoire

1.1 - Le territoire de projet

Le territoire du nouveau Groupe d'Action Locale (GAL) Montagne Alpes Azur* (M2A) comprend l'intégralité de 2 GAL issus de la programmation 2014-2022 : Alpes et Préalpes d'Azur (APA) et Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (SUD).

Le GAL est situé au sud-est de la Région SUD et s'étend sur 3 départements : l'ouest du département des Alpes Maritimes, le nord-est du département des Alpes de Haute-Provence et une partie du centre du département des Hautes-Alpes.

Il comprend **1 Syndicat mixte Parc naturel régional** et **6 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** :

- > Le **Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (PNRPA)** à l'exception de la commune de Grasse ;
- > La **Communauté de communes Alpes d'Azur (CCAA)** dans son intégralité, dont 12 communes sont adhérentes au Parc naturel régional des Préalpes d'Azur ;
- > La **Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP)** dans son intégralité ;
- > La **Communauté de communes de Serre-Ponçon (CCSP)** dans son intégralité ;
- > La **Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG)** - 16 communes sur 23 ;
- > La **Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis (CASA)** - 12 communes sur 24 ;
- > La **Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)** - 7 communes sur 49.

Le territoire du GAL couvre ainsi plus de **3 292 km²** et rassemble **71 792 habitants** répartis sur **99 communes**.

Le périmètre du territoire du GAL fait partie du cas particulier des Parcs naturels régionaux qui peuvent être composés de communes non entièrement incluses. Ainsi, le PNRPA et par extension le GAL couvre partiellement 5 communes : *Carros, Gattières, Le Broc, Saint-Jeannet et Vence*.

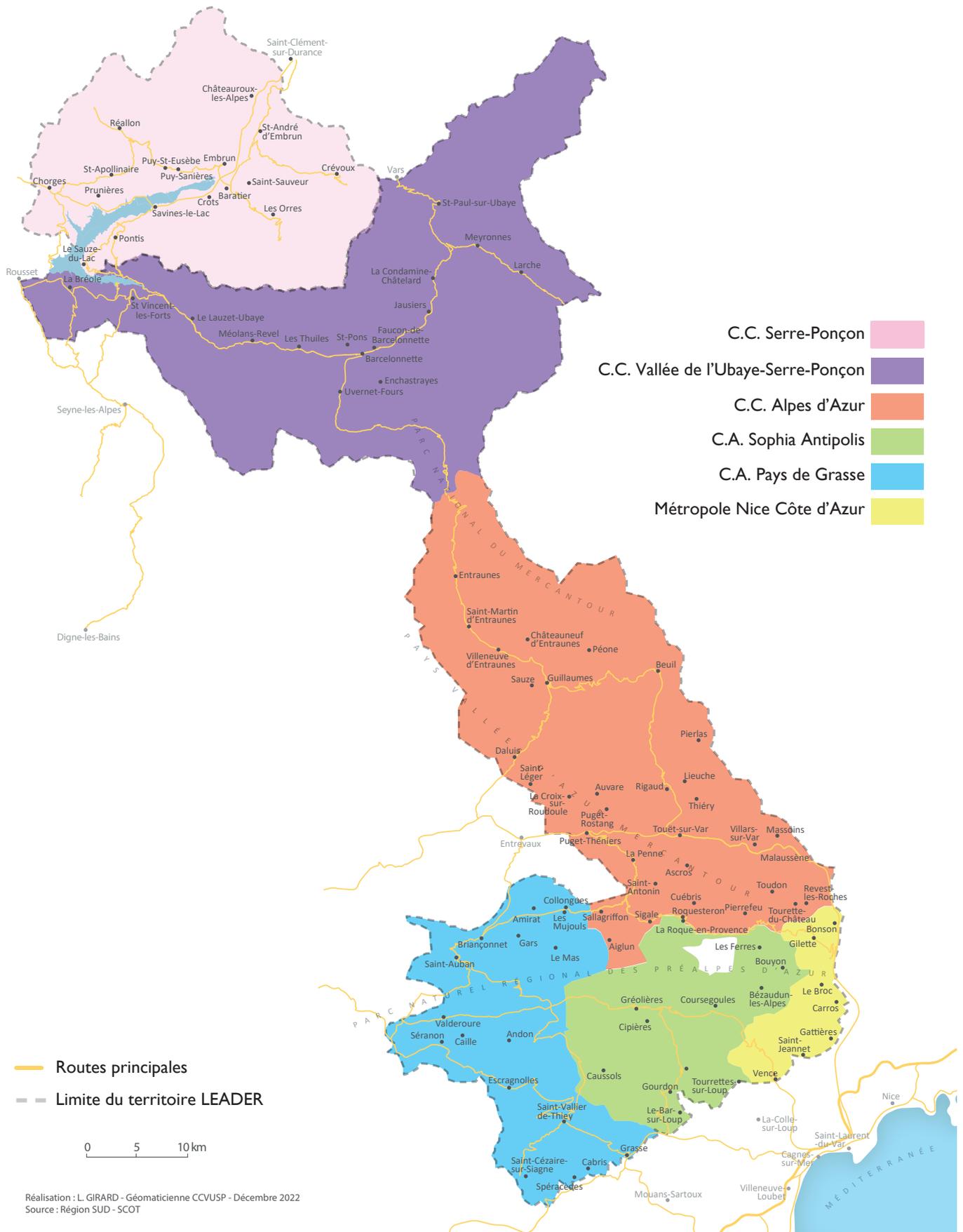
Au regard du SRADDET, le périmètre comprend également 6 « centres locaux et de proximité » : *Puget-Thénières, Vence, Carros, Barcelonnette, Embrun et Chorges*. En tant que « centre urbain régional », la commune de *Grasse* est exclue du périmètre du GAL.

La liste des communes du périmètre d'actions et leur nombre d'habitants est détaillée en [annexe 1](#).

Les 4 territoires partenaires sont le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, la Communauté de communes Alpes d'Azur, la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon et la Communauté de communes de Serre-Ponçon.

* *Nom provisoire*

1.2 - Le périmètre d'actions



Réalisation : L. GIRARD - Géomaticienne CCVUSP - Décembre 2022
 Source : Région SUD - SCOT

2. La participation

2.1 - La méthode

« La participation des acteurs locaux s'est articulée autour de concertations thématiques, de retours d'expériences des acteurs des GAL et de réunions publiques spécifiques. »

Depuis leur création, les GAL Alpes et Préalpes d'Azur et Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance sont inscrits dans un processus continu de participation élargie des acteurs locaux publics et privés grâce à :

> **Leurs différentes instances de gouvernance** : assemblée plénière, comité de programmation, comité technique, commissions.

> **L'organisation de temps forts au cours de la programmation** : ateliers thématiques, forums, échanges et rencontres partenaires.

Mais aussi, grâce aux réunions de concertation organisées par les territoires partenaires dans le cadre de l'élaboration de projets de territoire.

En raison du contexte particulier de construction de ce nouveau GAL et du temps imparti, il a été difficile de réfléchir et de construire ensemble une concertation aussi large que souhaitée.

En conséquence, pour la participation des acteurs locaux, la candidature 2023-2027 :

1. se base sur le croisement des résultats des différentes concertations réalisées cette année par les intercommunalités sur les thématiques du climat, de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, de l'économie, de l'agriculture et de l'alimentation ;

2. s'appuie sur le retour d'expériences des forces vives du territoire, des personnes impliquées depuis de nombreuses années dans le programme LEADER, au travers de leur participation active au processus d'évaluation à mi-parcours (2018 pour APA ; 2019 pour Pays SUD) et à l'évaluation prospective réalisée entre août 2021 et mai 2022 pour APA ;

3. ambitionne d'accentuer et de renforcer la participation citoyenne par l'organisation de réunions publiques à l'image des Rencontres estivales LEADER d'ores-et-déjà organisées sur les Alpes et Préalpes d'Azur dans le cadre du renouvellement de candidature.

La mobilisation des acteurs locaux s'est ainsi organisée autour de réunions de travail, d'ateliers thématiques, de temps d'échanges, d'entretiens et d'assemblées.

2.2 - La concertation à Serre-Ponçon



[Image 2 à 6]

Concertations menées sur le territoire de Serre-Ponçon entre 2020 et 2022. Thèmes : charte forestière, Contrat de Relance et de Transition Écologique, mobilité, Contrat d'Objectif Territorial (Climat, Air Énergie et Économie circulaire)

Depuis 2020, plusieurs ateliers de concertation ont été organisés sur le territoire de la Communauté de communes de Serre-Ponçon.

Après une première phase de diagnostic de territoire en 2020, une concertation sur la charte forestière a été lancée avec différents partenaires. Plusieurs groupes de travail thématiques se sont réunis. Avenir du mélèze, culture forestière, mobilisation de la ressource en bois, sylvopastoralisme, développement durable, accueil du public, entreprises de la filière ont été les thèmes choisis pour faire travailler ensemble les différents interlocuteurs de la filière. Le fil conducteur de la démarche a été la multifonctionnalité de la forêt, c'est-à-dire la capacité d'une forêt à remplir des objectifs différents : protection contre les risques naturels, production de bois, sylvopastoralisme, préservation de la biodiversité, lieu de détente de la population et support d'activités sportives.

Puis, et dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), une concertation dénommée « Imagine Serre Ponçon » a

été lancée par la communauté de communes auprès de ses habitants. L'objectif de cette concertation était de permettre aux habitants de tous les âges et de tous les horizons de participer à la construction du projet de territoire.

En juillet 2021, la communauté de communes a repris la compétence mobilité. Afin de travailler en concertation avec la population sur l'organisation de la mobilité sur le territoire, 8 ateliers ont été mis en place. L'objectif de ces ateliers était de partager avec la population le diagnostic réalisé, recueillir les besoins des usagers et, travailler ensemble sur des pistes de solutions pour réduire l'impact écologique des transports sur le territoire.

La Communauté de communes de Serre-Ponçon est engagée depuis bientôt 2 ans dans un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME en vue de l'obtention des labels Climat Air Énergie et Économie Circulaire. Ce dispositif a permis un vaste travail coopératif et transversal entre les différents services des collectivités territoriales du territoire. Dans ce cadre, des opérations à destination des entreprises ont été engagées, en lien avec les chambres

consulaires, comme le lancement des « Éco défis » avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), ou encore le travail sur la thématique de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

L'ensemble de cette concertation a permis d'aboutir à la réalisation d'un Plan Pluriannuel d'Investissement : document cadre thématique et financier, qui fixe les

principaux objectifs à moyen terme de la Communauté de communes Serre-Ponçon.

A l'hiver 2022, 14 réunions publiques dans les 17 communes du territoire ont permis aux élus communautaires et communaux de rencontrer la population pour leur présenter les actions réalisées ou en cours (diagnostic) et celles à venir (perspectives) de l'intercommunalité.

2.3 - La concertation dans la vallée de l'Ubaye



[Image 7 à 10]

Concertations menées sur le territoire de la Vallée de l'Ubaye entre 2020 et 2022.
Thèmes : autonomie du territoire, gestion des déchets et réemploi, environnement, immobilier, avenir du tourisme

Plusieurs ateliers de concertation ont été organisés au cœur de la vallée de l'Ubaye entre 2020 et 2022. L'objectif était de réfléchir ensemble entre habitants, élus, associations et entreprises sur les questions d'autonomie du territoire, d'environnement, d'immobilier, de gestion des déchets et du réemploi et sur l'avenir du tourisme.

Ces temps d'échanges et de construction collective se sont déroulés dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ou du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Au sujet du tourisme et dans le cadre d'Espace Valléen (EV), des rencontres ont eu lieu dans chaque commune de la communauté de communes entre élus, partenaires et socioprofessionnels. Ce sont ainsi 13 communes rencontrées avec en moyenne 6 personnes par rencontre, soit environ 80 personnes impliquées.

Avec une moyenne de 30 participants par atelier de concertation, ce sont près de 100 personnes qui ont pu construire une stratégie commune répondant aux besoins de la vallée de l'Ubaye.

2.4 - La concertation Alpes et Préalpes d'Azur



[Image 11 à 15]

Rencontres estivales LEADER les 11, 12, 13, 18 & 19 juillet 2022 sur le territoire du GAL Alpes et Préalpes d'Azur
Près de 130 participants ont pu échanger sur les besoins du territoire et définir les axes prioritaires pour les 5 prochaines années

La première étape était l'**Assemblée Plénière du 25 mars 2022 avec la présentation des résultats de l'évaluation prospective**. L'assemblée plénière - ouverte à tous - est un temps fort dans la rencontre et l'échange entre les habitants, les élus, les techniciens et les porteurs de projet. Lors de cette soirée, ont été présentés les résultats des questionnaires et des entretiens bilatéraux réalisés auprès du comité de programmation, du comité technique, des porteurs de projets et à l'ensemble des communes du territoire. La rencontre du printemps 2022 a aussi permis de discuter des réussites de ces 6 dernières années, des améliorations à apporter et de faire émerger des pistes de réflexion pour le programme à venir. **Près de 30 personnes étaient réunies.**

La seconde étape était le **forum technique du 10 juin 2022**. Il s'agissait de faire le point sur les différents travaux réalisés ou en cours par les collectivités territoriales dans la perspective d'un diagnostic complet, d'envisager la stratégie 2023-2027 et de réfléchir à la préfiguration du prochain comité technique. Les participants étaient des membres du comité technique du programme en cours et de nouveaux partenaires (nouveaux services des

intercommunalités, structures de financement telles que France Active et Initiative). **20 personnes étaient réunies.**

En lien avec l'évaluation prospective et afin d'approfondir certaines thématiques, **plusieurs entretiens bilatéraux ont également été réalisés avec certains membres du comité technique** : EPCI, Chambres consulaires, Conseil départemental et Parc national du Mercantour.

La troisième étape a consisté en **une importante phase de concertation des acteurs du territoire** - de la société civile aux élus - en passant par les partenaires institutionnels. Ainsi, **5 journées de concertation « Rencontres LEADER estivales » ont été tenues dans 5 bassins de vie du territoire en juillet 2022, sur le même format** : Le Broc (MNCA), Saint-Vallier-de-Thiery (CAPG), Gréolières (CASA), Guillaumes (CCAA) et Puget-Théniers (CCAA).

Objectifs des Rencontres estivales LEADER :

- > Fédérer les parties-prenantes et impulser des échanges sur le développement local et réponses apportées par LEADER ;
- > Partager l'évaluation prospective ;
- > Aller à la rencontre des territoires, être à l'écoute des

besoins, initiatives envisagées et alimenter la stratégie ;
> Engager une dynamique autour du programme pour favoriser son appropriation par les acteurs locaux et la construction de projets innovants.

Ces rencontres avaient pour **but de construire le diagnostic territorial partagé, de dessiner les principales lignes de stratégie en formulant les grandes orientations à lui donner**. Elles ont également été l'occasion de faire émerger des premières idées d'actions et de projets. **Près de 130 personnes étaient réunies en période estivale**. Le détail du déroulé et du *design* envisagés pour ces 5 journées de concertation, ainsi que l'apport de l'intelligence collective à la construction de la candidature LEADER sont présentés en annexe 2.

Tout au long du processus d'élaboration de la candidature, **un important dispositif de communication a été déployé afin de diffuser le plus largement possible l'information sur les « Rencontres estivales LEADER »** et l'avancée du dossier. Ainsi, ce sont plus de 700 mails qui ont pu

être échangés, de nombreux communiqués diffusés à la presse, sur les réseaux sociaux et sites internet des structures.

Le travail issu de ces rencontres a été restitué auprès d'**une commission d'élus du territoire le 2 août 2022**. Cette étape avait pour objectifs de valider le diagnostic de territoire et de poser les bases de la ligne stratégique de la candidature.

Dernière et incontournable étape : **l'Assemblée plénière du programme s'est tenue le 21 septembre 2022 à Guillaumes, à laquelle la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon a pu participer**. L'objectif était de valider la candidature 2023-2027 pour le territoire. Ce temps d'échanges a permis de présenter la synthèse des Rencontres estivales LEADER et d'acter la stratégie, ses objectifs stratégiques et de leur déclinaison en fiches-action. **Au total plus de 80 personnes étaient présentes à Guillaumes et en visioconférence** : habitants, élus, techniciens, entreprises, associations, partenaires.



[Image 16]

Assemblée plénière du 21 septembre 2022 à Guillaumes rassemblant plus de 80 participants parmi lesquels les présidents de la CCAA, du PNRPA et de la CCVUSP

2.5 - La concertation Montagne Alpes Azur

Les nombreuses instances de concertation organisées depuis 2 ans sur l'ensemble du territoire de ce nouveau GAL ont permis de **faire émerger un grand nombre de convergences et des particularités territoriales**.

L'ambition de ce nouveau territoire de projet est de permettre aux acteurs locaux de réfléchir ensemble sur des problématiques communes, de renforcer la coopération entre les vallées, afin de trouver des

solutions innovantes, expérimentales, adaptées aux besoins environnementaux, économiques et sociaux du territoire dans un contexte de transition.

Tout l'enjeu du GAL Montagne Alpes Azur est de faire territoire et ce, dès les premiers mois de son existence. **Par conséquent, un important dispositif de participation, d'animation et de communication est prévu et est détaillé au Chapitre 6. Le fonctionnement.**



*Saint-Paul-sur-Ubaye, vallée de l'Ubaye,
identité montagnarde de Montagne Alpes Azur*

3. Le diagnostic

3.1 - Un territoire en transition

La construction du diagnostic s'est appuyée sur l'analyse des documents stratégiques territoriaux, la recherche complémentaire de données et une large concertation menée depuis 2020.

La majorité des données mobilisées sont issues des documents stratégiques territoriaux : CRTE, SCOT, PCAET, charte PNR, schémas de développement, Petites villes de demain, stratégies spécifiques (ESS, agricole, alimentation, mobilité) et des statistiques de l'Insee. Les sources complémentaires sont indiquées entre parenthèses le cas échéant.

Un patrimoine naturel et culturel riche et diversifié

Le territoire du GAL est recouvert à 89 % par la forêt et les milieux semi-naturels. Il constitue ainsi un **macro-corrridor** au niveau régional et est un élément essentiel de la « **Trame verte et bleue** » régionale.

Il dispose ainsi d'une grande richesse de ressources naturelles, notamment en matière de :

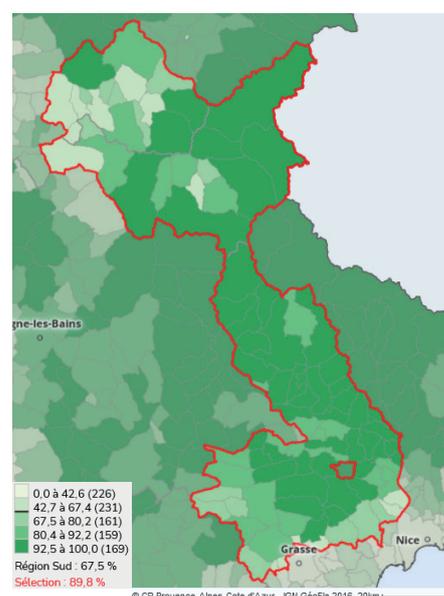
- > **Biodiversité exceptionnelle** : grand nombre d'espèces emblématiques des Alpes sud-occidentales et endémiques provençales et de montagne - Parc national du Mercantour, Parc national des Ecrins et Parc naturel régional des Préalpes d'Azur ;
- > **Ressource en eau diverse** : Lac de Serre-Ponçon, Durance, Ubaye, affluents du Haut Var, karst des Préalpes d'Azur, château d'eau de l'ouest azuréen ;
- > **Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE)** : Le GAL comprend l'intégralité du territoire de la RICE Alpes Azur Mercantour reconnu pour sa qualité exceptionnelle de ciel nocturne ;

Méthode

Il a été décidé pour le diagnostic de :

- > conserver les communes non entièrement incluses dans le PNRPA pour les représentations cartographiques avec la mise en évidence de la limite de périmètre exacte du GAL ;
- > ne pas prendre en compte ces communes pour les traitements statistiques. À l'exception de la commune de Le Broc qui est incluse à 95 % dans le périmètre du GAL.

[Figure 1] Part de forêts et milieux semi-naturels (en %)



Source : Observatoire des territoires/Insee, RP2018

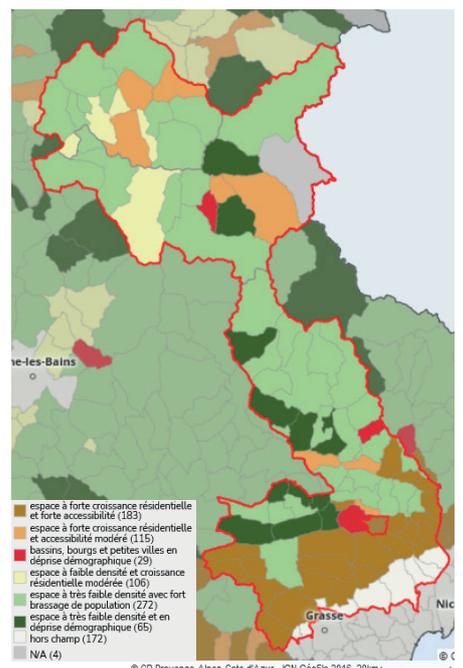
[Image 18] Paysage forestier de Montagne Alpes Azur



[Image 19] Patrimoine culturel riche et remarquable - Embrun



[Figure 2] Typologie de campagnes « Espace, population, conditions de vie »



Source : Observatoire des territoires/Insee, RP2018

> **Diversité de paysages emblématiques de par ses caractéristiques géologiques** : au nord, les Hauts cols, les vallées du lac de Serre-Ponçon et celle de l'Ubaye et le massif du Parpaillon, au centre, les Gorges rouges de Daluis, du Cians, la vallée de l'Estéron et les gorges de la Mescla ; au sud, les montagnes provençales et la vallée de la Siagne.

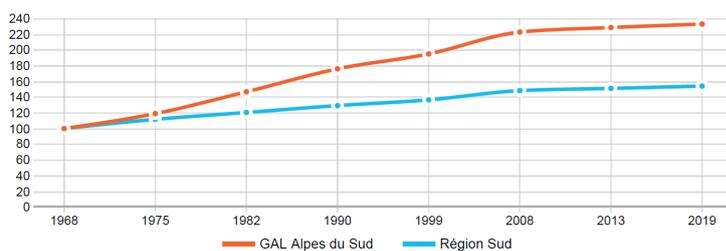
Le territoire est également identifié comme « réservoir de biodiversité » au titre du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Pour préserver ce patrimoine naturel exceptionnel, la majorité du territoire est classée en **aire protégée** et le GAL comprend : une partie du Parc national du Mercantour et du Parc national des Ecrins, le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur et la Réserve Naturelle Régionale des gorges de Daluis. Aussi, de nombreux biotopes protégés, zones humides, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO), zones Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles dont 4 Parcs Naturels Départementaux. Ces patrimoines sont menacés par le changement climatique mais sont aussi porteurs de nombreuses solutions en matière d'adaptation et de résilience. Les cartes détaillées sont présentées en annexe 3.

Le territoire bénéficie également d'un **patrimoine culturel et bâti riche et remarquable** : villages perchés, bergeries, lavoirs, chapelles, villas mexicaines à Barcelonnette, Fort de Tournoux, Cathédrale d'Embrun ou encore l'Abbaye de Boscodon, qui sont tous témoins de l'activité rurale et d'un historique de défense locale. Le bâti ancien dont la pierre sèche témoigne de l'adaptation aux pentes et au respect des terres nourricières.

Une dynamique démographique hétérogène

Sur l'ensemble du territoire du GAL, en moyenne, la **population est stable depuis 2008**. Cependant, il existe **une certaine hétérogénéité de l'évolution démographique entre les communes du territoire**, avec 40 % des communes ayant un taux de variation annuelle de la population inférieur ou égale à 0 et, 21 % ayant un taux supérieur à 2. De plus, il existe **une variation démographique saisonnière en lien avec l'activité touristique, en particulier dans la vallée de l'Ubaye et dans le territoire de Serre-Ponçon**.

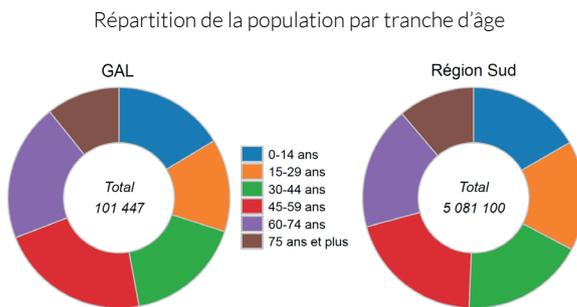
Évolution de la population - Comparaison avec PACA (base 100)



Source : Insee, RP 2019

Le solde naturel moyen est négatif mais il est compensé par le solde apparent positif des entrées et sorties (différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée). Ce dernier est néanmoins en forte baisse depuis 1999 sur l'ensemble du territoire. Enfin, **une tendance s'observe depuis le début de la crise sanitaire et le premier confinement : un regain d'aspiration à la vie rurale qui reste à qualifier sur la durée.**

La répartition de la population par âge indique que **30,88 % des habitants du GAL ont plus de 60 ans.**



Source : Insee, RP 2018

L'indice de vieillissement de l'INSEE montre **un important contraste entre le sud et le nord-ouest du territoire d'une part et, le centre davantage soumis au phénomène de vieillissement de la population.** Ce constat est à mettre en parallèle avec la plus grande proportion de familles avec enfants présentes dans les communes du sud du GAL.

Enfin, **la part des résidences secondaires et logements occasionnels est importante sur le territoire avec près de 40% de l'ensemble des logements contre 17,8 % pour la Région.**

Structure des logements

Indicateurs	GAL Alpes du Sud	Région Sud
Nb. de logements	84 126	3 128 326
Nb. de résidences principales	45 177	2 331 480
Nb. de maisons	43 498	1 251 213
Nb. d'appartements	39 786	1 846 713
Part de rés. secondaires et log. occasionnels (%)	39,9 ▲	17,8
Part des appartements (%)	47,3 ▼	59,0

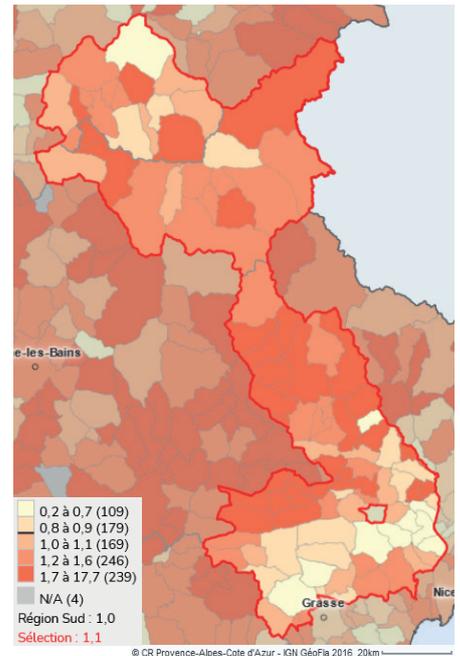
Source : Insee, RP exploitation complémentaire - 2019

Un accès aux services différencié

Le territoire possède un bon taux de couverture pour les équipements sportifs et ceux liés aux services aux particuliers (gendarmerie, banque, etc.).

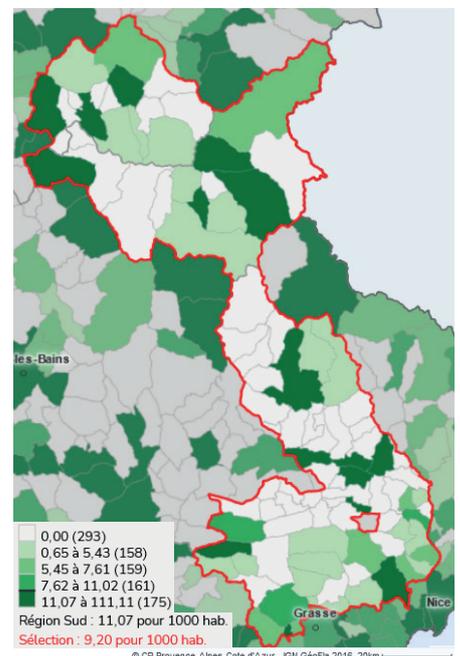
Le taux de couverture des équipements de santé est moindre avec un taux de 9,20 pour 1.000 habitants. Pour plus de la moitié des communes, la

[Figure 3] Indice de vieillissement de la population en 2019



Source : Observatoire des territoires/Insee, RP2019

[Figure 4] Taux d'équipement santé (pour 1.000 habitants) 2021



Source : Observatoire des territoires/Insee, RP2021

population était éloignée de plus de 20 minutes d'au moins un des services de santé de proximité en 2019.

Des différences en matière d'accessibilité aux services sont présentes sur le territoire. Ainsi, l'accès aux services de la gamme intermédiaire définie par l'Insee (banques, laboratoires d'analyses médicales ou piscines, etc.) est plus facile pour les habitants du GAL situés dans les départements des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence (inférieur à 20 min) que pour ceux résidant dans les Alpes-Maritimes, où le temps de trajet routier est en moyenne au minimum de 20 minutes pour accéder à ces services.

La mobilité quotidienne pour se rendre sur son lieu de travail est souvent individuelle et implique l'usage de la voiture. Près de 90 % des foyers disposent d'au moins une voiture. En moyenne sur l'ensemble du territoire, la proportion des déplacements domicile-travail en voiture a augmenté de 1,2 points de pourcentage entre 2013 et 2018. Cependant, cette évolution est très hétérogène sur le territoire : si certaines communes présentent de très fortes hausses, d'autres au contraire, montrent une baisse significative. Cette évolution est en grande partie liée à l'augmentation de l'usage des transports en commun pour réaliser les déplacements domicile-travail au sein de ces communes et à la mise en place du télétravail.

Une économie tournée vers le tertiaire

Le taux d'activité sur l'ensemble du territoire est élevé (76,3 %) mais le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans est important (25,4 %). Ce dernier est en hausse par rapport à 2011 (20 %) sur la grande partie du territoire du GAL, alors qu'il a enregistré une baisse entre 2013 et 2018 (de 21,7 % à 19,7%) sur la partie nord du territoire (CCSP). En lien avec le vieillissement de la population, la proportion de retraités est en hausse : elle atteignait 31,1 % en 2019.

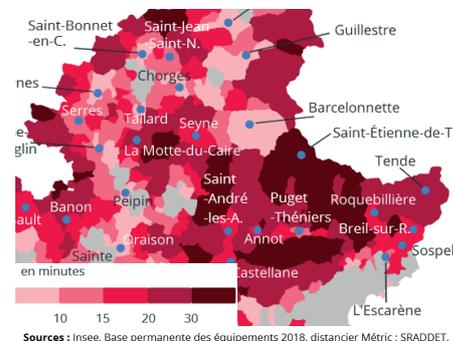
Activité de la population

Indicateurs	GAL	Région Sud
Taux de chômage des 15-64 ans (%)	11,2 ▼	14,1
Taux d'emploi des 15-64 ans (%)	67,7 ▲	62,2
Taux d'activité des 15-64 ans (%)	76,3 ▲	72,5
Nombre d'actifs occupés de 15 à 64 ans	41 085	1 909 982
Nombre de chômeurs de 15 à 64 ans	5 189	314 775
Nombre d'actifs de 15 à 64 ans	46 274	2 224 757

Source : Insee, RP exploitation complémentaire - 2019

L'économie du territoire est principalement tournée vers le secteur tertiaire qui regroupe la majorité des emplois (70 %). Il s'agit principalement de métiers liés aux services de proximité et au tourisme. La part de l'emploi touristique dans la vallée de l'Ubaye et de Serre-Ponçon atteint près de 20%.

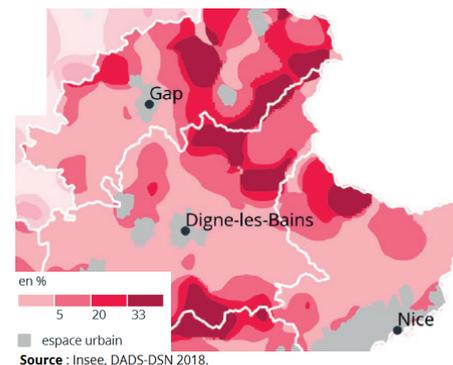
[Figure 5] Temps d'accès routier aux services de gamme intermédiaire, par commune

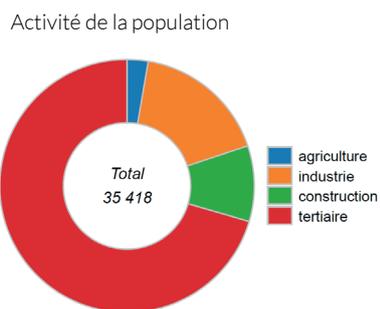


Précision sur les données :

La gamme intermédiaire comprend les banques, laboratoires d'analyses médicales ou piscines ouvertes au public, etc. Elle ne comprend pas la gamme des services de proximité : artisans du bâtiment, boulangeries, médecins généralistes, etc.

[Figure 6] Part de l'emploi touristique dans l'ensemble de l'emploi salarié





Source : Insee, RP exploitation complémentaire - 2019

Une activité agricole en mutation, la transition alimentaire un moteur

L'agriculture est une activité économique incontournable du territoire qui entretient les milieux (pastoralisme, oliviers et plantes à parfums sur les restanques, etc.) et contribue à l'attrait paysager et touristique. Il s'agit principalement d'un élevage pastoral ovin / caprin et de polyculture-élevage. L'agriculture représente une faible part de l'emploi local (2,7 % des emplois), mais cette proportion est supérieure à celle régionale (1,7 %) et nationale (2,6 %).

Chiffres clés et évolution du secteur agricole entre 2010 et 2020

	2010	2020	Évolution
Nb exploitations	880	508	-17,27 %
SAU (ha)	45 672	30 114	-7,20 %
SAU moyenne / expl.	50,7	59,3	13,51 %
ETP	1 183,5	726	-11,63 %
Produit Brut Std (milliers €)	67,8	43,1	-36,43 %

Source : Recensement agricole 2020

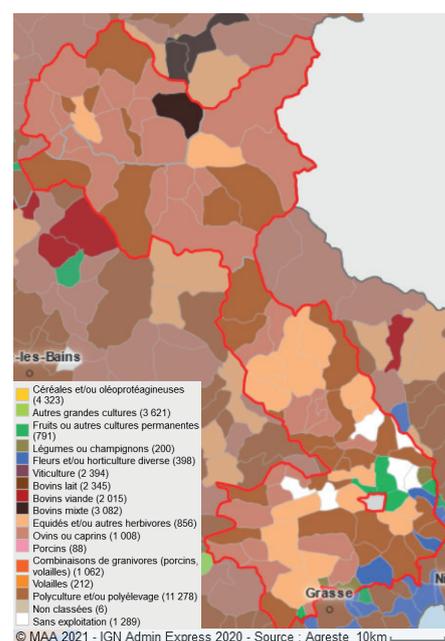
En cohérence avec la dynamique nationale, l'agriculture du territoire est en perte de vitesse, le nombre d'exploitations et de surfaces agricoles a diminué depuis 10 ans.

Mais les pratiques agricoles évoluent, avec notamment la hausse pour l'agriculture biologique du nombre d'exploitations (+25% entre 2019 et 2021) et de surfaces engagées (+3 % entre 2019 et 2021). Ainsi, 23,5% des surfaces agricoles étaient labellisées ou en conversion en 2020.

Il est à noter également que les productions se diversifient dans une logique de reterritorialisation de l'agriculture, en particulier le développement du maraîchage. La valorisation des productions agricoles évolue également vers des démarches de labellisation de qualité et/ou géographiques (OP Huile d'Olive de Nice et Olive de Nice, IGP Miel de Provence, etc.).

Les 4 EPCI et les départements des Alpes-Maritimes et des Hautes-Alpes sont engagés dans des stratégies alimentaires de territoire, ainsi que des communes individuellement dans 2 des 3 départements.

[Figure 7] Spécialisation territoriale de la production agricole en 2020



[Image 20] Paysage agricole des Préalpes d'Azur



Une activité forestière en reprise, la transition écologique en moteur

Le territoire se caractérise par la présence d'une forêt de type méditerranéenne montagnarde. Le taux de boisement varie d'un territoire à l'autre : 71 % pour les Préalpes et respectivement 47% et 43% pour Serre-Ponçon et Ubaye-Pays de Seyne.

La majeure partie du territoire est engagée dans des démarches volontaires de Chartes Forestières de Territoire (CFT) : Serre-Ponçon, Ubaye-Seyne, Préalpes d'azur (en cours). Ces documents stratégiques présentent des enjeux communs que sont : le développement de la filière forêt-bois en transversalité avec d'autres dynamiques d'aménagement du territoire et la promotion de l'utilisation du bois local grâce à la certification « Bois des Alpes » ou encore le développement de projets utilisant le bois énergie. A Serre-Ponçon, le mélèze prédomine et est reconnu comme un bois d'œuvre, de qualité.

[Image 21] Paysage forestier de Montagne Alpes Azur



L'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire, secteurs en développement

Le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) est initié depuis une dizaine d'années sur le territoire : la CASA et la CAPG sont engagées dans des contrats locaux de développement de l'ESS depuis 2009 et 2011.

En moyenne, l'ESS représente 16 % de l'emploi privé des EPCI couverts par le territoire du GAL et en particulier près de 25 % au sein de la CCVUSP en 2015. C'est ainsi que dans 3 des 5 EPCI, 1 salarié du secteur privé sur 5 relève de l'ESS.

Pour les 3 départements, le type d'entreprises ESS majoritaire (en nombre de salariés) est le format associatif. Aussi, le principal secteur d'activité est l'action sociale suivi de la santé. L'évaluation du contrat local de développement de l'ESS de la CAPG révèle une hausse de + 27 % des employeurs de l'ESS en 10 ans.

L'ESS dans les territoires

	Nb de salariés	Part de l'ESS dans l'emploi privé	Nb d'employeur.s
CASA	3 398	5,8 %	415
CAPG	2 467	11,8 %	283
CCAA	207	19,7 %	33
MINCA	18 474	13,5 %	1 537
CCVUSP	415	24,8 %	88
CCSP	565	20,6 %	104

Source : CRESS PACA, d'après Insee Clap 2015

Le territoire du GAL comporte également des projets innovants d'économie circulaire qui amorcent le développement de cette filière. On peut citer :
 > La ressourcerie L'Envolée à Barcelonnette qui propose de récupérer et revendre à bas coût des objets variés (meubles, textiles, livres, électroniques, matériel de sport, etc.)

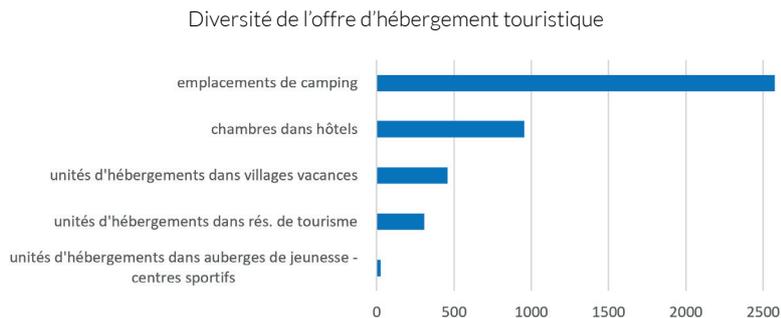
[Image 22] La ressourcerie L'Envolée à Barcelonnette



> L'association **Montagn'Habits à Saint-Auban** - engagée dans le réinsertion professionnelle - revalorise les vêtements usagés en recyclant les fibres textiles en isolant.

Un secteur touristique qui se réinvente

La richesse du patrimoine naturel et culturel est un atout qui attire les visiteurs sur le territoire. L'offre d'hébergement est diversifiée et la capacité d'accueil repose principalement sur les campings et les hôtels.



Source : Outil Connaissance du territoire/Insee, direction du Tourisme

L'activité touristique est inégalement développée sur le territoire du GAL entre :

> Serre-Ponçon et la vallée de l'Ubaye au nord où le **tourisme est le moteur de l'économie locale avec une offre touristique 4 saisons** centrée sur les stations de montagne, le lac de Serre-Ponçon, les activités liées aux grands cols (cyclotourisme et sportif) et les activités de pleine nature.

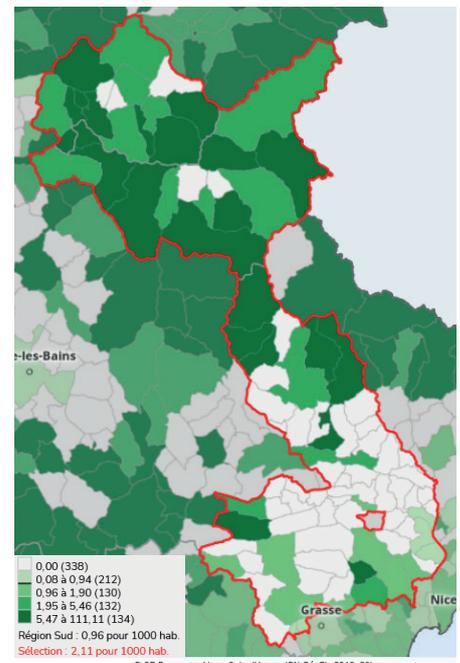
> Le PNRPA au sud où le **tourisme rural et d'activités de plein air joue un rôle moins important dans l'économie locale**, du fait d'une pratique individuelle à la journée d'un bassin de vie métropolitain ; les sites de proximité, non aménagés, sont victimes de sur-fréquentation.

Les équipements touristiques sont donc inégalement répartis sur le territoire. Le taux d'équipements touristiques des communes du nord du territoire est beaucoup plus élevé que sur le reste du territoire.

Le territoire est engagé dans plusieurs démarches de soutien et développement d'un tourisme plus durable, de l'écotourisme avec notamment les programmes **Espaces Valléens** : Espaces Valléen Alpes d'Azur, Préalpes d'Azur, Serre-Ponçon et Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon.

Aussi, certaines communes sont également concernées par les candidatures aux programmes « **Contrats Stations 2030 : un cap d'avance** » et « **Avenir montagnes ingénierie** ».

[Figure 8] Taux d'équipements pour le tourisme pour 1 000 habitants en 2020



Source : Outil Connaissance du territoire /Insee, Base permanente des équipements (2020)

Précision sur les données :

> Les données sont issues de la Base Permanente des Équipements. Les équipements sont catégorisés, selon la nomenclature en vigueur au 1er janvier 2019, en 188 types d'équipements.
 > Dans la base de données, les équipements sont regroupés dans des catégories appelées types d'équipement regroupés en 7 domaines dont le tourisme comprenant les équipements suivants : agence de voyages, hôtel, camping, information touristique.

3.2 - L'analyse AFOM

ATOUS

- > Double identité montagnarde et provençale qui témoigne d'une histoire complexe et multiculturelle
- > Territoire macro-corridor à l'échelle régionale, essentiel pour la Trame verte et bleue
- > Patrimoine naturel riche et diversifié avec de vastes espaces au caractère sauvage affirmé, une richesse peu envahie par les activités économiques.
- > Paysages identitaires du méditerranéen à l'alpin dans un gradient du sud au nord et un patrimoine géologique unique
- > Patrimoine bâti varié, témoin de l'activité rurale et historique de défense du territoire
- > Taux d'activité de la population supérieur à la moyenne régionale (76,05 % contre 72,5 % en 2019) et en augmentation depuis 2011
- > Secteurs de l'ESS et de l'économie circulaire qui se développent depuis une dizaine d'années
- > Une forte présence d'acteurs-ressources sur lesquels s'appuyer pour mettre en place les stratégies de transition (associations, experts)
- > Des centres locaux et de proximité (Embrun, Chorges, Barcelonnette, Puget-Théniers, Vence, Carros) qui centralisent les services de proximité et intermédiaires
- > Présence de lignes transports en commun (train de Pignes et lignes de bus) pour une majeure partie du territoire
- > Agriculture typique du terroir, propice à l'accueil, la valorisation et la promotion locale et touristique
- > Dynamique de l'agriculture biologique : + 25 % des surfaces agricoles en 2020 et + 20% des entre 2019 et 2021
- > Ressource forestière abondante
- > Besoins en approvisionnement en énergie couverts à 80% par de la production locale d'origine renouvelable en 2021 en Ubaye
- > Offre touristique très diversifiée avec en particulier le déploiement d'activités de pleine nature, sportive et de découverte variées
- > Présence de pôles natures et de stations en transition 4 saisons attractives : Valberg, Gréolières, Pra Loup, Sauze, Sainte Anne, La Haute-Ubaye, Crévoux, Les Orres et Réallon

FAIBLESSES

- > Géographie contrainte, soumise aux risques naturels, qui augmente les temps de déplacement
- > Patrimoine bâti identitaire peu valorisé, parfois en mauvais état
- > Population globale en légère hausse (+ 2 021 personnes entre 2013-2018)
- > Répartition polarisée de la population, des services, des activités, principalement concentrées dans les centres locaux et de proximité et à proximité des bassins d'emplois extérieurs
- > Manque de lieux communs, de lieux d'échanges entre les habitants et en particulier entre générations et entre les communes/territoires
- > Offre de services (santé, commerces, culturel) marquée par la saisonnalité et un accès inégal sur le territoire
- > Forte dépendance à la voiture individuelle et offre d'autres solutions de mobilité insuffisamment coordonnée
- > Manque d'offre locale en formation professionnelle adaptée aux besoins
- > 1/3 des actifs occupés travaillent hors du territoire et taux de chômage des jeunes élevé
- > Part importante de l'emploi touristique dans la vallée de l'Ubaye et de Serre-Ponçon
- > Prix du foncier très élevé et accès compliqué qui rendent l'installation d'habitants et d'acteurs économiques difficiles

- > Couverture internet et cellulaire inégale (accès et qualité du débit)
- > Exploitation forestière difficile (accès, pentes, morcellement) avec peu d'exploitants
- > Une forte dépendance au fioul pour la production d'énergie, notamment chez les particuliers
- > Manque de socioprofessionnels qui permettent d'appliquer une politique d'atténuation (artisan pour la rénovation énergétique par exemple) du changement climatique ou d'adaptation
- > Capacité d'hébergement touristique inégale ; des sites sensibles et peu aménagés qui polarisent l'excursionnisme

OPPORTUNITÉS

- > Présence d'outils de protection et de valorisation des patrimoines : Parcs nationaux, Parc naturel régional, Réserve naturelle, Natura 2000, Espaces valléens, Réserve Internationale de Ciel Étoilé
- > Territoire propice à la préservation de ses espaces naturels
- > Attente sociétale pour la protection, la préservation et la sensibilisation des espaces naturels et du patrimoine culturel
- > Demande croissante de découverte des territoires ruraux et d'accueil authentique : patrimoine culturel et bâti traditionnel, agrotourisme, écotourisme
- > Volonté croissante des habitants de participer, de s'engager dans le bien vivre-ensemble
- > Dynamique de « faire ensemble » et de mutualisation à encourager
- > Potentiel de consolidation de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)
- > Politiques publiques favorables à la mise en réseau des acteurs et la création d'activités et de services en itinérance
- > Attente sociétale pour une alimentation et des produits agricoles locaux, accessibles et de qualité
- > Dynamique importante de Plans Alimentaires Territoriaux sur l'ensemble du territoire (département, EPCI, communes)
- > Intérêt croissant pour l'économie circulaire, le low-tech et le « faire autrement »
- > Présence de pôles de compétitivité : Parfums, Arômes, Saveurs et Senteurs (PASS), CAPENERGIES
- > Pôles de compétences universitaires et industriels majeurs sur les franges du territoire : Université Côte d'Azur, CNAM PACA, Sophia Antipolis et Carros/Plaine du Var avec des laboratoires de recherche, des centres de formation qui recèlent un potentiel d'innovation pour répondre aux enjeux de transition écologique
- > Présence d'énergie primaire d'origine renouvelable en quantité (soleil, biomasse, hydraulique) qui permettent une transition énergétique à partir de ressources locales
- > Dynamique en faveur d'un tourisme durable et écoresponsable
- > Bassin de visiteurs important sur les franges du territoire et proximité à l'aéroport de Nice Côte d'Azur

MENACES

- > Augmentation de la fréquentation non organisée des espaces naturels (dont des milieux remarquables) entraînant une fragilisation des écosystèmes
- > Tension sur la disponibilité de la ressource en eau (difficulté d'alimentation en eau potable pour certaines communes des Alpes de Haute Provence. Impact sur l'activité touristique l'hiver pour la neige de culture et l'été pour les activités d'eaux vives et les activités nautiques sur le lac de Serre-Ponçon, diminution du potentiel de production en énergie renouvelable) et manque de coordination entre les acteurs pour sa gestion
- > Changement climatique : augmentation de la fréquence des risques naturels (crues torrentielles, sécheresses, incendies, etc.)
- > Disparition de l'identité culturelle locale
- > Solde migratoire négatif à l'échelle globale du territoire (- 2 049 personnes entre 2013-2018)
- > Transformation des communes en villes dortoirs (perte du lien social, isolement) avec le développement de pôles d'activité à proximité
- > Pression urbaine forte au sud et sud-est du territoire
- > Régression du pastoralisme qui entraîne la fermeture des milieux et la banalisation des paysages
- > Complexité de l'accès aux financements publics pour les petites communes
- > Coûts de gestion des forêts et des espaces naturels

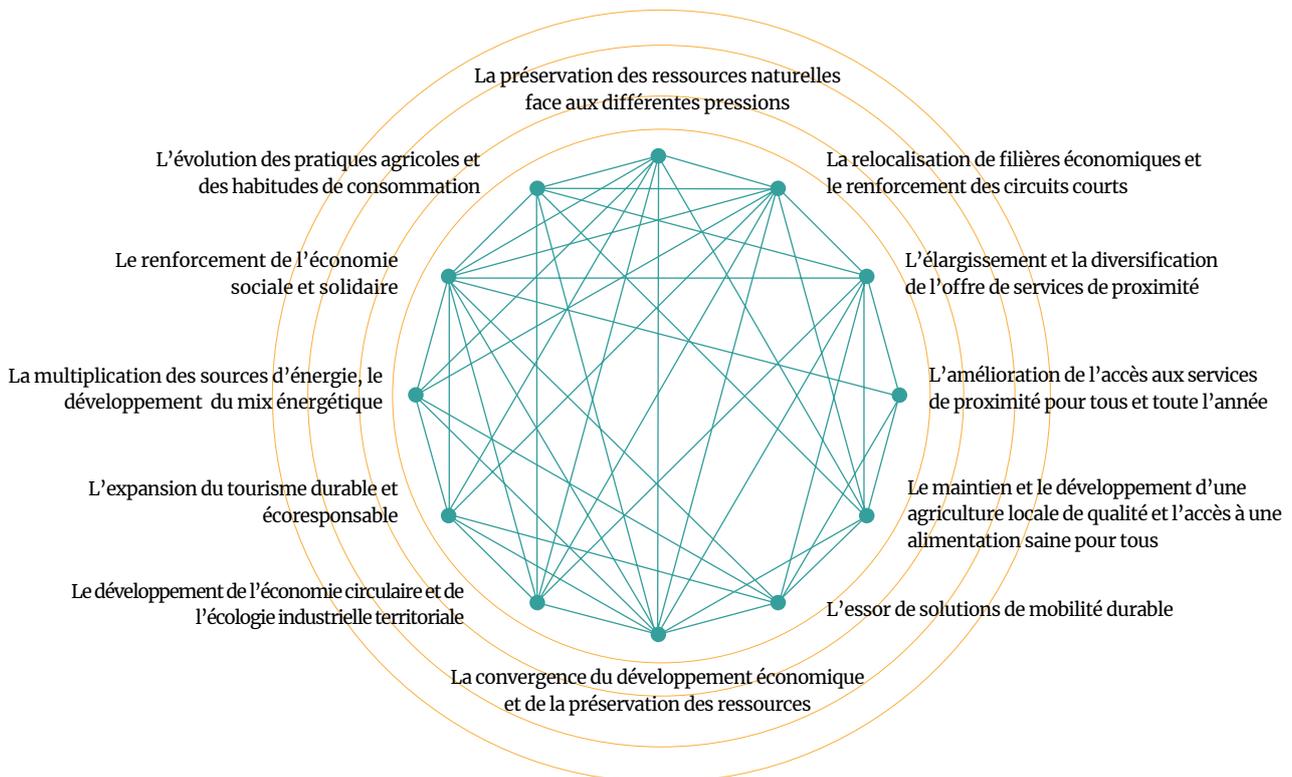
3.3 - Les enjeux

“Vers un écosystème écologique, économique et social.”

Ce travail d'analyse et les nombreuses productions issues des différentes instances de participation ont permis de mettre en exergue **les multiples transitions qui irriguent le territoire et, d'inscrire comme enjeu principal de la stratégie : la transition écologique et solidaire.** L'étude approfondie des transitions du territoire est détaillée en [annexe 4](#).

A partir de ces transitions, des **enjeux thématiques** émergent. Le schéma ci-dessous montre **la forte imbrication des enjeux, les uns avec les autres et leur interdépendance, formant un véritable écosystème.** A cela s'ajoutent des **enjeux transversaux** :

- La **mutualisation** des ressources, des outils et des compétences
- L'**itinérance** des services, des outils et des moyens
- La **participation et la mobilisation de l'intelligence collective**
- La **création d'espaces d'échange et de partage, de lieux hybrides**



L'interrelation des enjeux thématiques et transversaux

La systémie permet de prendre en compte plusieurs enjeux simultanés, de penser les liens, la complexité, les interactions entre différents facteurs. C'est une posture qui prône la pluridisciplinarité, l'approche globale et la coopération.

Face la vulnérabilité accrue de notre territoire, à la succession de « crises » interdépendantes et aux nombreux changements socio-économiques, technologiques, démographiques, de consommation des ressources, l'approche systémique est une réponse adaptée et l'un des leviers fondamentaux des transitions.

Mais la transition n'est pas envisageable sans les autres leviers que sont la solidarité, la sobriété, la coopération, l'innovation, les nouveaux modèles économiques ou encore l'adaptation au changement climatique.

4. La stratégie

4.1 - Le bilan 2014-2022

Le GAL Alpes et Préalpes d'Azur a réalisé entre août 2021 et mai 2022 une évaluation prospective de son programme 2014-2022 « Favoriser les initiatives locales pour une vie rurale dynamique et écoresponsable ».

Dans la perspective d'une approche holistique de l'évaluation, le choix s'est porté sur l'analyse des obligations légales (domaine prioritaire et domaine prioritaire secondaire), des objectifs stratégiques (questions évaluatives, indicateurs de réalisation et de résultats) et du fonctionnement du GAL (instances de gouvernance, animation, communication et gestion). Les analyses chiffrées ont été complétées par des données qualitatives avec des questionnaires et des entretiens.

Les objectifs de la stratégie étaient :

- > Augmenter et améliorer l'offre et l'accès aux services et aux activités génératrices d'économie sur l'ensemble du territoire.
- > Mieux consommer l'énergie et mobiliser les ressources du territoire.
- > Créer et soutenir des activités agricoles et forestières locales, durables et diversifiées.
- > Valoriser les patrimoines naturels et culturels locaux.

Les résultats ont mis en évidence un programme réalisé tant dans la consommation des enveloppes allouées que dans les objectifs à atteindre. L'analyse des instances du GAL a permis de montrer leur adéquation avec les ambitions d'approche ascendante du programme grâce aux différents comités et à l'assemblée plénière.

Cependant, l'évaluation souligne la **nécessité de renforcer les actions de communication afin de rendre le programme visible sur l'intégralité du territoire.**

Le GAL Pays SUD a réalisé au cours du printemps 2019 une évaluation à mi-parcours de son programme 2014-2022 « terre vivante, d'accueil et d'équilibre ».

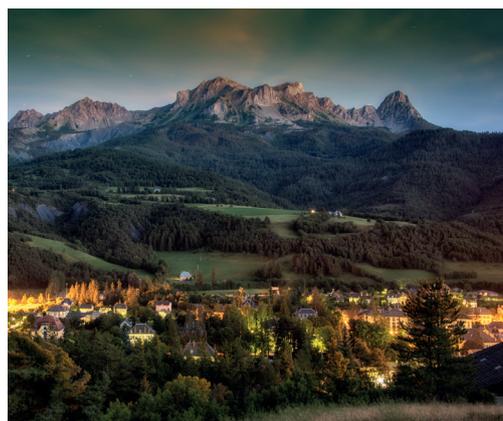
L'objectif de la stratégie était de favoriser le développement de pratiques innovantes et, d'expérimenter des projets répondant aux enjeux locaux de développement rural. Pour la notion de *terre d'accueil*, il s'agissait de structurer le territoire pour un accueil de qualité et une attractivité choisie et, pour *terre vivante et d'équilibre*, de dynamiser l'économie locale.

Les résultats ont également mis en évidence la réussite du programme. L'analyse qualitative a montré la volonté de conserver les ambitions de la stratégie, de maintenir la plupart des fiches-action tout en retravaillant sur la formulation afin de les faire correspondre également aux enjeux du monde associatif et aux besoins des collectivités afin de servir le bien commun.

Ainsi, les évaluations de chaque GAL ont permis de confirmer la volonté de poursuivre leurs objectifs stratégiques, de les renforcer sur la programmation 2023-2027 tout en les actualisant au regard des besoins des habitants et, d'accélérer la transition écologique et solidaire du territoire.



[Image 23]
Paysage nocturne - Plateau de Caussols



[Image 24]
Paysage nocturne - Barcelonnette

4.2 - L'aspiration commune

Le territoire du GAL - entre littoral et haute montagne - est unique de par ses caractéristiques géographiques, historiques, sociales et économiques.

Chaque territoire partenaire possède **des éléments identitaires propres** : les montagnes provençales des Préalpes d'Azur, les gorges rouges des Alpes d'Azur, la rivière de l'Ubaye et le lac de Serre-Ponçon et, **quelques problématiques spécifiques** comme le difficile accès aux services dans les Alpes et Préalpes d'Azur en lien avec la proximité du littoral azuréen ou, la prégnance de l'économie touristique dans la vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon et autour du lac de Serre-Ponçon.

Pour autant, **le territoire du GAL concentre un grand nombre de problématiques et d'enjeux communs à chaque territoire partenaire, propres à un territoire rural de montagne** et pour lesquelles des réflexions gagnent à être partagées à cette échelle :

- > Territoire de montagne où la mobilité est rendue complexe et difficile ;
- > Territoire rural, en retrait des centres urbains et de leurs services de proximité ;
- > Territoire au patrimoine naturel exceptionnel à préserver. Lien aux grands équilibres régionaux ;
- > Territoire aux secteurs économiques en mutation ;

> Territoire déjà au cœur des problématiques liées au changement climatique.

Enfin, il existe **des liens historiques que ce soit entre Serre-Ponçon et l'Ubaye, entre les vallées des Préalpes et des Alpes d'Azur ou entre les Alpes d'Azur et l'Ubaye**. Le val d'Entraunes est un bassin de vie qui se tourne plus naturellement vers celui de Barcelonnette lorsque que le Col de la Cayolle est ouvert.

Ainsi, **l'ambition de ce nouveau territoire de projet est de permettre aux acteurs locaux de réfléchir ensemble sur des problématiques communes, de renforcer la coopération entre les vallées en articulation avec les dispositifs de massif, afin de trouver des solutions innovantes, expérimentales, adaptées aux besoins environnementaux, économiques et sociaux du territoire dans un contexte de transition**.

Né d'une volonté politique forte, le périmètre envisagé se veut expérimental à l'échelle de la Région SUD et innovant dans son fonctionnement et sa gouvernance.

C'est le pari d'une réponse à l'échelle d'un territoire de montagne face à des problématiques mondiales en matière de changement climatique.

4.3 - L'ambition partagée

Depuis les vues sur la Méditerranée jusqu'à l'aiguille du Chambeyron en passant par le lac de Serre-Ponçon et les Alpes d'Azur, le territoire du GAL est constitué d'une diversité de paysages et de cultures formant d'un côté un cadre de vie attrayant - paysage, tranquillité - mais de l'autre également difficile - dépeuplement, contraintes de déplacement -.

Dans un contexte de transition écologique, le territoire dispose de toutes les aménités et d'un véritable potentiel pour créer une cadre de vie agréable, accueillant et attractif.

« Bien vivre sur le territoire »

Il s'agit alors de créer ou de consolider les conditions nécessaires au « bien vivre sur le territoire. » : respirer, consommer localement, se nourrir sainement, se loger dignement, travailler à proximité, bénéficier d'une offre culturelle et associative, s'identifier au territoire, se déplacer durablement.

Pour cela, il est nécessaire de développer ou de renforcer les services de proximités (commerces, social/santé, culture, mobilité), de créer de nouveaux lieux de vie, de déployer de nouveaux procédés, de repenser le développement local (habitat, patrimoine culturel), d'encourager les filières économiques locales et de développer l'itinérance des services et des moyens en cohérence avec les ressources.

La première ambition est donc d'avoir un territoire attrayant qui offre des services, des outils, des lieux, en adéquation avec les besoins, ce qui permet à la population locale d'y rester, de s'identifier et, à de nouveaux habitants de s'y installer et d'y travailler.

Cette ambition était déjà partagée par le passé et répond à une réelle problématique des territoires ruraux et en particulier des territoires de montagne. Elle s'est très souvent traduite par la volonté de renforcer l'activité économique et la création d'emplois. Ces deux piliers restent importants, mais la **qualité de vie, le partage,**

le « bien vivre ensemble » sont affirmés comme une complémentarité indispensable.

« Bien vivre ensemble sur le territoire »

Pour développer ce « bien vivre ensemble », il s'agit de s'appuyer sur les ressources humaines du territoire et de positionner le lien social au cœur de la dynamique : partager, aider, accompagner, soutenir, participer, se solidariser, cohabiter, agir, échanger, discuter, agir.

Pour cela, il est nécessaire d'encourager la coopération entre les acteurs du territoire, d'appuyer l'économie sociale et solidaire*, de favoriser l'économie collaborative**, de faciliter la communication, de mettre en place des espaces dédiés aux *communs****, de développer des *tiers-lieux***** où se mêlent production, mutualisation, formation, rencontres et événements.

La deuxième ambition est donc d'avoir un territoire vivant, accueillant et dynamique facilitant les échanges, le partage et la solidarité pour un écosystème d'acteurs.

Déjà développée dans plusieurs territoires nationaux, cette ambition est assez nouvelle pour le territoire du GAL. Elle est révélatrice des évolutions de la société et des transformations qui traverse le territoire. Elle fait écho aux nombreuses transitions qui irriguent le territoire : agroécologique et alimentaire, aménagement du territoire, énergétique et, à la nécessité pour les territoires ruraux de trouver un équilibre socio-économique en lien avec les ressources.

* *L'économie sociale et solidaire se définit par l'ensemble des activités économiques productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés, principalement coopératives et/ou à finalité sociale, des associations, des mutuelles ou des fondations. Principes : finalité de service à la collectivité ou aux membres, autonomie de gestion, processus de décision démocratique*

** *L'économie collaborative est également appelée économie du partage*

*** *Le commun est une notion théorisée par E. Ostrom qui se définit par une ressource en accès partagé.*

**** *« Un tiers-lieu est une solution hybride entre espace personnel et espace ouvert, domicile et travail, convivialité et concertation. » C. Balai.*

« **Bien vivre ensemble sur un territoire en transition** »

Face aux enjeux de transition écologique et au changement climatique, il s'agit de s'appuyer sur les ressources humaines et naturelles du territoire et de repenser le lien homme/nature : concevoir différemment, composer, adapter, atténuer, accompagner, associer, générer.

Pour cela, il est nécessaire de faciliter et de développer la connaissance du territoire, d'accompagner le changement, d'encourager les expérimentations, de repenser nos modes de gestion, d'inciter l'écoconception*, de favoriser les initiatives du « faire autrement » relevant de l'économie circulaire et l'écologie industrielle territoriale** et plus largement de l'économie régénérative***.

* L'écoconception est définie par J. Jeswiet et M. Hauschild comme un mode de conception et de fabrication de produits dans l'objectif de protéger l'environnement et de conserver les ressources, tout en encourageant le progrès économique, le besoin de durabilité et la diminution de la pollution et des déchets.

** L'écologie industrielle est définie par R. A. Frosch et N. E. Gallopoulos comme un ensemble de stratégies cherchant à fermer les cycles de la matière, à accroître leur efficacité et à augmenter la dématérialisation et la décarbonation des systèmes productifs et économiques.

*** L'économie régénérative est définie par B. Pecqueur comme une économie fondée sur le renouvellement des ressources dont elle a besoin et qui, dans le même temps, s'assure de la capacité des écosystèmes à maintenir leur intégrité et leurs capacités de réparation ou de reconstitution.

L'ambition finale est donc d'avoir un territoire accueillant et dynamique en accord avec son environnement, ses ressources. Cette ambition partagée, cette approche écosystémique écologique, économique et sociale s'inspire de l'économie symbiotique théorisée par Isabelle Delannoy.



Synthèse de l'ambition partagée de la stratégie

4.4 - Les objectifs stratégiques

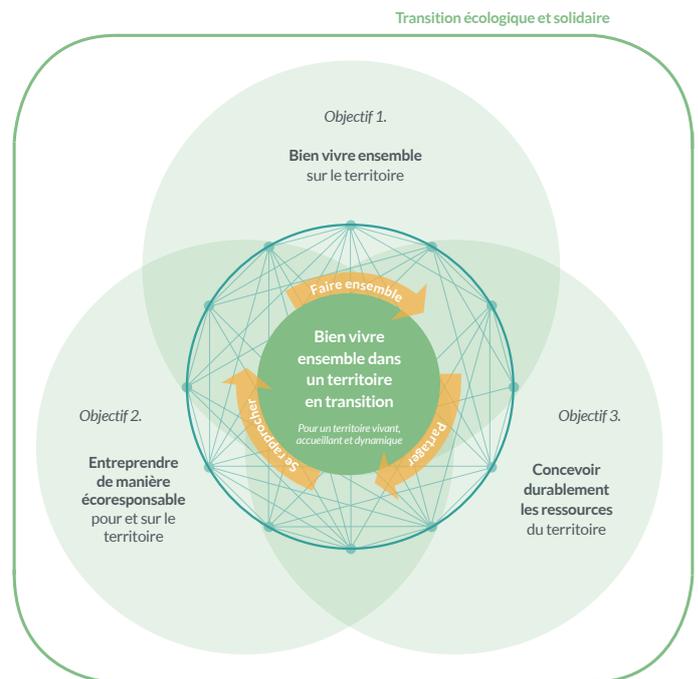
L'ambition est d'ancrer l'identité du territoire en tant que territoire accueillant, dynamique, innovant et exemplaire en matière de transition écologique et solidaire et, de devenir un véritable **laboratoire des transitions**.

Elle se traduit en **3 objectifs stratégiques** :

1. **Bien vivre ensemble sur le territoire**
2. **Entreprendre de manière écoresponsable pour et sur le territoire**
3. **Concevoir durablement les ressources du territoire**

Et **3 leviers** :

- > **Se rapprocher** : mobilité, itinérance, lieux hybrides
- > **Partager** : outils, connaissance, compétences, communication
- > **Faire ensemble** : participation, coordination des acteurs, coopération, intelligence collective



Objectifs stratégiques et leviers de la stratégie

Considérant l'approche systémique comme réponse adaptée aux transitions que traverse le territoire, le choix s'est naturellement porté sur **un nombre restreint d'objectifs stratégiques, permettant également de renforcer un des fondamentaux que représente l'approche multisectorielle, la transversalité.**

Objectif 1. Bien vivre ensemble sur le territoire

L'objectif est de rendre le territoire ambitieux sur le fait d'**habiter ensemble**, d'activer le moteur des ressources humaines et d'améliorer les conditions de vie sur le territoire, pour chacun et à l'année. Il regroupe à la fois ce qui rend le territoire agréable à vivre toute l'année pour ses habitants et qui le rend attrayant pour de nouveaux résidents (cadre de vie, services) tout en étant un levier important de la transition écologique.

Il s'agit d'**optimiser le développement des services afin de renforcer les liens sociaux entre les acteurs locaux, de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire et de rechercher des solutions innovantes et fédératrices pour se nourrir, se loger, se déplacer, se soigner, se divertir dans un rapport durable avec les ressources valorisables.**

Les 3 leviers sont mobilisés : « **se rapprocher** » avec la mobilité des acteurs sur le territoire et l'itinérance des services et des outils ; « **partager** » avec la création d'espaces (physiques ou virtuels) permettant le partage de communs, de la connaissance, la mise en réseau d'acteurs et la mutualisation de ressources et d'outils ; « **faire ensemble** » par l'implication des acteurs afin de qualifier les besoins, la coordination des acteurs et la mobilisation de l'intelligence collective.

Thèmes : social, santé, commerces de proximité, culture, sport, numérique, mobilité, habitat, entrepreneuriat, patrimoine culturel, patrimoine naturel, agroécologie, alimentation.

Économie : sociale et solidaire, collaborative, circulaire, écologie industrielle territoriale

« On aura réussi si » les néo-ruraux confirment leur implantation dans la durée, si le nombre de classes et les lieux de sociabilisation se développent.

Objectif 2. Entreprendre de manière écoresponsable

L'objectif est de rendre le territoire ambitieux sur le fait d'**entreprendre durablement**, d'activer le moteur des ressources humaines, d'encourager les acteurs économiques à développer leurs activités en adéquation avec leurs besoins, et ceux du territoire, dans un objectif de bien vivre sur le territoire et en parfaite adéquation avec les ressources humaines, naturelles et culturelles du territoire.

Il s'agit à la fois d'**accompagner les entreprises porteuses de transitions, de les mettre en réseau, d'inciter les initiatives collectives** et, de **soutenir la création ou le développement d'activités en lien avec les ressources (eau, solaire, bois) afin d'accélérer la transition écologique du territoire.**

Les 3 leviers sont mobilisés : « **se rapprocher** » avec la mobilité des acteurs sur le territoire et l'itinérance des services et des outils ; « **partager** » avec la création d'espaces (physiques ou virtuels) permettant la mise en réseau d'acteurs, le conseil, la formation et la mutualisation de ressources et d'outils ; « **faire ensemble** » par l'implication des acteurs afin de qualifier les besoins et la mobilisation de l'intelligence collective.

Thèmes : entrepreneuriat, numérique, énergie, eau, bois, tourisme, agriculture.

Économie : circulaire, écologie industrielle territoriale

« On aura réussi si » des projets collectifs et multisectoriels se développent, si des rencontres rassemblent des professionnels du territoire et si les entreprises du territoire sont porteuses d'innovation dans la transition écologique ou leur modèle économique.

Objectif 3. Concevoir durablement les ressources

L'objectif est de rendre le territoire ambitieux sur la manière d'**appréhender les ressources**, de repenser le lien homme/nature, de concevoir autrement l'intervention humaine sur l'espace et les ressources, de placer les ressources au centre de la dynamique et d'être un accélérateur de la transition écologique.

Il s'agit de **préserver les ressources avant toute action, de permettre une meilleure connaissance du territoire,**

de ses ressources et vulnérabilités, d'encourager les expérimentations et les opérations-pilotes en matière de gestion des ressources et, de conduire la résilience du territoire face aux enjeux du changement climatique.

Les leviers mobilisés sont : « partager » avec la coopération entre acteurs et le partage de la connaissance et des compétences ; « faire ensemble » par l'implication des acteurs afin de faciliter la résilience et la mobilisation de l'intelligence collective.

Thèmes : biodiversité, patrimoine naturel, paysage, eau, forêt, ciel étoilé, aménagement, etc.

Économie : régénérative, collaborative, circulaire, écologie industrielle territoriale

« On aura réussi si » des projets innovants pour le territoire se concrétisent et si les acteurs progressent dans une approche transversale et intégrée des ressources.

4.5 - L'innovation

Définition

L'innovation est un des fondamentaux du programme européen LEADER mais aussi **un des leviers incontournables de la transition écologique et solidaire**. C'est un mécanisme qui permet d'imaginer, d'expérimenter et de tester de nouvelles solutions.

Innover est, pour la stratégie « Bien vivre ensemble sur un territoire en transition », **un des piliers de la réussite et donc au cœur des 3 objectifs stratégiques**.

L'innovation rassemble **toute action contribuant à renouveler, créer ou inventer de nouveaux services, produits, modèles d'aménagement et de gouvernance territoriale en faveur de la protection et de la valorisation du territoire, de ses ressources et patrimoines, en s'appuyant sur des modèles de productions, de prestations et commercialisation adaptés, viables et vertueux en matière sociale, environnementale et économique et, intégrant l'ensemble des nouveaux modes de faire dans la manière d'informer, former, mobiliser, faire participer et collaborer les différentes catégories d'acteurs des territoires (élus, habitants, acteurs associatifs, entreprises, collectivités) à cette fin.**

Critères

L'innovation sera analysée à l'aide des **plusieurs critères et selon des degrés différents** :

> **Réponse à des besoins sociaux et territoriaux**. Analysée au regard des stratégies locales.

> **Approche intégrée, multisectorielle** (dimensions économiques, sociales, environnementales et territoriales). Analysée au regard de l'imbrication de plusieurs secteurs.

> **Mise en réseau d'acteurs et implication d'acteurs locaux publics et privés**. Analysée au regard de la diversité des acteurs impliqués.

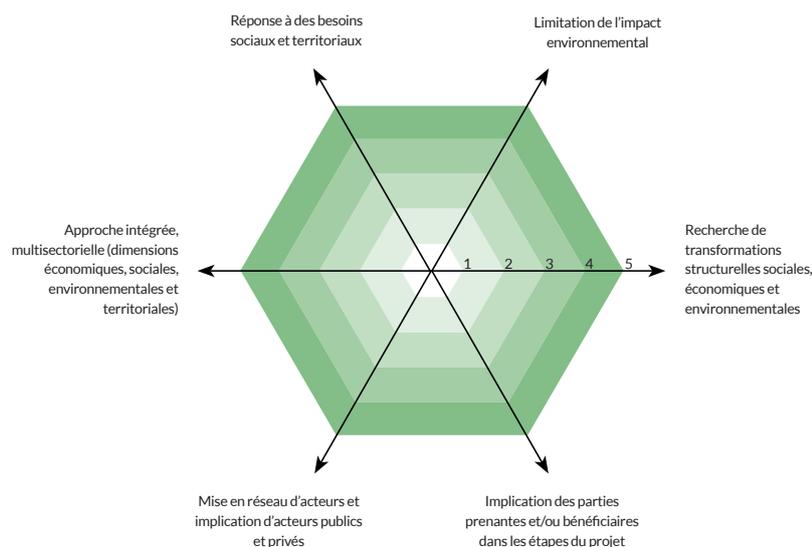
> **Implication des parties prenantes et/ou bénéficiaires dans les différentes étapes du projet**. Analysée au regard du nombre d'acteurs impliqués.

> **Recherche de transformations structurelles face à des défis systémiques, accompagnement au changement de paradigme, de comportement**. Analysée au regard de l'expérimentation, de la prise de risque.

> **Limitation de l'impact sur l'environnement***. Analysée au regard d'une évaluation**.

**Les principaux impacts environnementaux sont : le changement climatique, les consommations de ressources (matières premières, énergie, espaces, etc.), les pollutions diverses (air, eau, sol, etc.) dont celles résultantes du traitement des déchets et les atteintes à la biodiversité.*

***L'évaluation peut se décomposer en plusieurs étapes : réalisation d'un état des lieux, définition d'objectifs de performance environnementale, plan d'actions et évaluation.*



Critères d'innovation et degrés d'évaluation

Typologie

Au regard de notre stratégie et des objectifs stratégiques, l'innovation pour notre GAL se décline en 6 dimensions :

	Type d'innovation	Exemples non spécifiques au territoire
1	Innovation sociale et territoriale	Mobilisation des jeunes au sein de la gouvernance d'un programme de développement territorial
2	Innovation de service, produit, d'usage	Mise à disposition de voitures partagées électriques par un EPCI dans le cadre d'une stratégie de mobilité
3	Innovation de procédé ou d'organisation	Développement du télétravail, transformation d'une entreprise individuelle en coopérative
4	Innovation low-tech	Déploiement de vélos-cargo électrique à partir de vélos traditionnels
5	Innovation commerciale, de modèle d'affaires	Soutien à la création d'une épicerie coopérative
6	Innovation de rupture	Développement d'un système de lutte biologique

Qualification

	Type d'innovation	Exemples non spécifiques au territoire
1	Innovation sociale et territoriale	Le projet contribue-t-il à apporter une réponse à des besoins sociaux et territoriaux « orphelins »* ? Le projet contribue-t-il à la recherche de transformations structurelles face à des défis territoriaux systémiques ? Le projet contribue-t-il à l'implication des parties prenantes et/ou des bénéficiaires à au moins une des étapes ?
2	Innovation de service, produit, d'usage	Le projet contribue-t-il à créer, renforcer l'offre de services valorisant les ressources et compétences territoriales et / ou répondant à des besoins « orphelins » de la population ? Le projet contribue-t-il à créer, renforcer l'offre de produits issus des ressources territoriales ? Le projet contribue-t-il à l'implication des parties prenantes et/ou des bénéficiaires à au moins une des étapes ? Le projet limite-t-il son impact environnemental ?
3	Innovation de procédé ou d'organisation	Le projet intègre-t-il une(des) modalité(s) organisationnelle(s) et/ou de mise en œuvre (partenariat, gouvernance, coopération) nouvelle à l'échelle du territoire ? Le projet contribue-t-il à l'implication des parties prenantes et/ou des bénéficiaires à au moins une des étapes ? Le projet présente-t-il une dimension de partenariat public-privé ?

	Type d'innovation	Exemples non spécifiques au territoire
4	Innovation low-tech	Quels procédés relevant du low-tech** intègre le projet ? Le projet contribue-t-il à l'implication des parties prenantes et/ou des bénéficiaires à au moins une des étapes ? Le projet contribue-t-il à la recherche de transformations structurelles face à des défis territoriaux systémiques ? Le projet limite-il son impact environnemental ?
5	Innovation commerciale, de modèle d'affaires	Le projet contribue-t-il à l'implication des parties prenantes et/ou des bénéficiaires à au moins une des étapes ? Le projet contribue-t-il à la recherche de transformations structurelles face à des défis territoriaux systémiques ? Le projet limite-il son impact environnemental ?
6	Innovation de rupture	Le projet contribue-t-il à l'implication des parties prenantes et/ou des bénéficiaires à au moins une des étapes ? Le projet contribue-t-il à la recherche de transformations structurelles face à des défis territoriaux systémiques ? Le projet présente-il une dimension de partenariat public-privé ?

* Pour lesquels aucune réponse, publique ou privée, n'est actuellement apportée au sein du territoire.

** Critères définis par A. Keller et E. Bournigal : sobriété, efficacité, pérennité, maintenabilité, accessibilité, autonomisation, empouvoirement, reliance, simplification.

4.6 - La coopération

La coopération* est un mécanisme qui permet d'aider efficacement les territoires ruraux à améliorer le potentiel de leur territoire, à imaginer conjointement et à partager de nouvelles solutions.

Coopérer est, pour la stratégie « Bien vivre ensemble sur un territoire en transition », **un des piliers de la réussite**. La mise en réseau d'acteurs, le partage de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques, la mutualisation des solutions, sont au cœur des 3 objectifs stratégiques. **La coopération sera donc intégrée dans chacune des fiches-action.**

Le développement de la coopération est envisagé à l'échelle **interterritoriale et transnationale** avec des objectifs propres bien que non cloisonnés. Les pistes de coopération suivantes reposent à la fois sur une veille thématique de stratégies nationales et européennes et, suite à de nombreux échanges.

Dans le cadre de la candidature, le GAL Alpes et Préalpes d'Azur a organisé des temps d'échanges intitulés « **visites inspirantes** » avec d'autres GAL. **L'objectif de ces rencontres est à la fois de découvrir des projets porteurs de sens financés par le programme LEADER et d'échanger entre GAL.**

**Entendue ici comme coopération interterritoriale. La coopération intraterritoriale étant considérée comme intrinsèque au programme LEADER.*

Ainsi, le GAL a :

> rendu **visite au GAL Grand Verdon le 26 juillet 2022**. Les membres ont pu découvrir **2 projets innovants et inspirants, échanger sur les convergences et particularités des 2 territoires dans la perspective de futures coopérations.**

> reçu la **visite d'une délégation de GAL de Lituanie le 28 septembre 2022 à Grasse**. Les membres ont échangé sur les spécificités des approches nationales du programme LEADER et envisager des pistes de coopération.

> reçu la **visite d'un GAL de Bulgarie le 22 novembre 2022 à Saint-Vallier-de-Thiery**. Les membres ont échangé sur les spécificités des approches nationales du programme LEADER et envisager des pistes de coopération.



[Image 25]

Visite inspirante - Grand Verdon le 28 juillet 2022

La coopération régionale

La coopération régionale est envisagée comme une **coopération de proximité** qui mise sur l'aspect local et territorial. Elle dispose d'une dimension plus appliquée avec le **développement de projets opérationnels** et la **création de nouveaux partenariats** afin de permettre l'émergence d'une véritable cohérence territoriale.

A ce stade, grâce à la « visite inspirante » dans le Verdon, aux journées organisées par le Réseau Rural régional et aux échanges entre GAL, plusieurs enjeux communs ont été identifiés avec certains GAL de la région :

> **GAL Dignois** : consolidation des liens sociaux intergénérationnels ; développement de services à la population dans un territoire de montagne ; tiers-lieux cherchant à régénérer l'écosystème local en tant qu'espaces de coordination de ressources.

> **GAL Grand Verdon** : itinérance des services de proximité notamment entre les bassins de vie de Puget-Théniers, d'Entrevaux et de Guillaumes ; coopération sur le lien qu'est le Train des Pignes.



[Image 26]

Échanges entre les GAL APA et Verdon le 26 juillet 2022

> **GAL Haute-Provence Luberon** : développement de nouvelles formes d'économie ; accompagnement au développement d'initiatives collectives ; tiers-lieu thématique.

> **GAL Grand Briançonnais** : nouvelle manière d'habiter un centre patrimonial à travers la transformation des logements pour les habitants ; coopération d'acteurs issus de l'économie sociale et solidaire.

La question de l'**habitat en territoire de montagne** (intergénérationnel, partagé) est commune avec les GAL Dignois, Gapençais et Sisteronais.

Celle sur la **transmission des savoir-faire et de la valorisation du patrimoine culturel** avec les GAL du Grand Briançonnais et de Provence Verte Sainte-Baume.

L'**énergie envisagée de manière collective** est un enjeu commun avec les GAL Sisteronais, Gapençais, Briançonnais et du Luberon.

Le **développement de l'itinérance pédestre** dans une volonté d'accélérer le tourisme durable est une problématique commune avec les GAL Dignois et du Grand Verdon.

Aussi, la **mise en commun des fiches-action des GAL candidats** a permis de mettre en avant les pistes de coopération potentielles.

Enfin, le **Réseau Rural, le réseau des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux** ou encore les **associations** seront des leviers facilitant de la coopération sur de nombreux enjeux. Le **GAL nommera un référent dédié au sein du comité de programmation** pour lancer la coopération.

La coopération nationale

La coopération nationale est envisagée comme une **coopération de plus grande envergure** axée sur des **retours d'expérience**, des **projets de capitalisation** ou des **actions d'expérimentation et de recherche-action**.

Aussi, le GAL APA est intégré depuis de plusieurs années dans le **réseau des GAL français** grâce à LEADER France. Au travers de ses actions, l'association permet aux équipes techniques LEADER et aux membres du comité de programmation de se rencontrer, d'échanger et de concevoir des projets de coopération.

Quelques exemples inspirants :

Alimentation & insertion : GAL Terre de Lorraine - La Ferme de la Faisanderie est un établissement de service d'aide par le travail et un chantier d'insertion développant des activités d'élevage, de restauration et traiteur local.



[Image 27]

Séminaire européen LEADER France en mars 2022

Commerces, lien social et culture : GAL Isle en Périgord

- Le Café pluche est un café associatif proposant une programmation variée pour favoriser les échanges entre habitants et renforcer le lien social : conférences, concerts, spectacles, ateliers thématiques.

Entreprenariat collectif et coopérations : GAL Sud-Ouest Creuse

- La Renouée est un projet initié par un ensemble d'acteurs ayant constaté le besoin d'espaces communs au cœur du bourg. Conçu comme un tiers-lieu, l'espace est devenu un pivot de l'animation du village : hébergement d'entrepreneurs, mutualisation de services, épicerie, etc.

Ecoconstruction : GAL Hauts Nord

- Le groupe Chênelet est engagé dans la fabrication de palettes hors standard, il s'est orienté vers la construction d'habitats sociaux écologiques pour prévenir « la précarité énergétique » tout en préservant l'environnement.

Structuration de filière locale et lutte contre le gaspillage :

GAL des terroirs du Lauragais - Située en Haute-Garonne et installée sur une zone de 55 hectares, Organic'Vallée est la première zone française d'agro-activités entièrement dédiée à la gestion durable de la matière organique.

La coopération européenne

Le nord-est du territoire est frontalier avec l'Italie (via le col de Larche) ce qui va permettre de coopérer avec le pays voisin sur des enjeux de territoire de montagne et de thématiques. Aussi, la fusion de 2 GAL apporte une expertise sur la coopération européenne.

Dans le cadre des « visites inspirantes », la rencontre avec une délégation de représentants de 7 GAL lituaniens a permis d'envisager des pistes de coopération sur les thématiques de l'éducation à l'alimentation et à la nutrition, la valorisation du patrimoine culinaire et la gestion de la forêt.



[Image 28]

Visite de GAL de Lituanie à Grasse le 28 septembre 2022

Avec la délégation venue de Bulgarie, du GAL des communes d'Elena et de Zlataritsa, les échanges ont davantage tourné autour des spécificités locales : produits agricoles et fêtes patrimoniales.

Enfin, en lien étroit avec les porteurs de projet de la programmation 2014-2022, plusieurs idées émergent notamment l'implication des jeunes dans le développement rural avec l'Espagne.

4.7 - L'articulation avec les autres stratégies

La stratégie « Bien vivre ensemble dans un territoire en transition » s'inscrit en complémentarité avec d'autres fonds européens, politiques nationales, régionales, départementales et locales. Soit, au stade de l'émergence d'un projet ou, sur des dépenses différentes de celles visées par les autres stratégies.

L'équipe LEADER sera en capacité de réorienter vers les dispositifs existants.

L'objectif est de rationaliser l'utilisation des fonds LEADER et de maximiser l'aide publique afin d'optimiser les retombées et les effets positifs sur le territoire.

L'articulation avec les stratégies régionales

Sans considérer les lignes de partage pour le financement, la **stratégie** - en accompagnant le changement des comportements des habitants et des acteurs économiques - **s'inscrit dans les ambitions du Plan Climat régional « Gardons une COP d'avance »**, en matière de mobilité durable, de transition énergétique, économique (circulaire, sociale et solidaire) dont le tourisme durable, l'agriculture et les emplois verts ou encore de préservation des ressources (foncier et matière organique, biodiversité, eau, forêt), de santé pour tous. **A ce titre, l'intégralité des projets pourront bénéficier de la majoration de la contrepartie régionale.**

La stratégie est également cohérente avec les 3 grandes lignes directrices du SRADDET et contribue aux priorités :

> **Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional**, de manière transversale à toute la stratégie car la **coopération** (régionale, nationale et européenne) est envisagée pour chaque objectif stratégique. Aussi, au travers de l'objectif « **Entreprendre de manière écoresponsable** » qui accompagne le développement de nouvelles économies créatrices d'emploi respectueuses de leur environnement et en adéquation avec les ressources.

> **Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau**, au travers des objectifs « **Concevoir durablement les ressources du territoire** » pour la préservation des espaces naturels et « **Bien vivre ensemble** » qui visent en particulier à consolider la qualité de vie dans les espaces ruraux avec l'optimisation des services de proximités et la mobilité durable.

> **Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants**, sur l'intégralité de la stratégie avec l'application des 3 leviers « **Faire ensemble** », « **Se rapprocher** » et « **Partager** » de manière transversale au sein des 3 objectifs « **Bien vivre ensemble** », « **Entreprendre de manière écoresponsable** » et « **Concevoir durablement les ressources du territoire** » afin de renforcer la cohésion sociale sur le territoire.

La complémentarité de la stratégie a également été recherchée avec les dispositifs régionaux pour chacun

des objectifs stratégiques et des fiches-action : **stratégie agricole, programme régional de la forêt et du bois, RESPIR, autonomie des bassins de vie en matière de gestion des déchets, Smart Territoire, aides aux entreprises, Garantie, mobilité, transition énergétique, tourisme, culture, patrimoine, identité régionale mémoires et traditions, biodiversité, etc.**

Les objectifs visés du Plan Climat, les lignes directrices du SRADDET et la complémentarité avec les dispositifs régionaux sont détaillés dans chacune des fiches-action.

L'articulation avec les stratégies locales

L'analyse des documents stratégiques (CRTE, SCOT, PCAET, Espaces Valléens, charte PNR et PN, schémas de développement, *Petites villes de demain*, stratégies spécifiques) des collectivités territoriales a permis d'identifier **des enjeux transversaux traduisant les différentes dynamiques de transitions initiées sur le territoire**. La définition de la stratégie du GAL s'est donc faite en cohérence avec les ambitions locales en matière de :

> **Gestion des ressources naturelles** - en particulier biodiversité, eau et forêt - **en lien avec le changement climatique** : adaptation, solutions fondées sur la nature.

> **Transition agroécologique et alimentaire** avec le soutien au développement d'une **agriculture durable et d'une alimentation responsable, de systèmes mixtes/multiples innovants de type agro-sylvo-pastoral**.

> **Transition économique dans le respect des ressources locales**, avec l'ambition de redynamiser les centres-bourgs, l'accélération du tourisme durable et le développement de nouvelles formes d'économies : sociale et solidaire, circulaire et industrielle territoriale.

> **Transition énergétique** avec la réduction des émissions de CO2, le développement des énergies renouvelables et de la mobilité durable.

LEADER est envisagé ici comme une réponse possible aux besoins du territoire mais en parfaite complémentarité avec les stratégies départementales, régionales et européennes.

L'articulation avec les programmes européens

Les lignes de partage avec les programmes européens sont précisées directement dans les fiches actions. Les thématiques concernées par ces lignes de partage sont :

> **L'accompagnement des entreprises, le développement du numérique, la transition énergétique, l'adaptation au changement climatique, l'économie circulaire, la mobilité durable, l'entrepreneuriat, la formation, la santé** en lien avec le FEDER/FSE+.

> **La revitalisation des centralités, le développement des services publics** en lien avec le FEDER rural dans les cas particuliers de *Barcelonnette, Chorges, Embrun et*

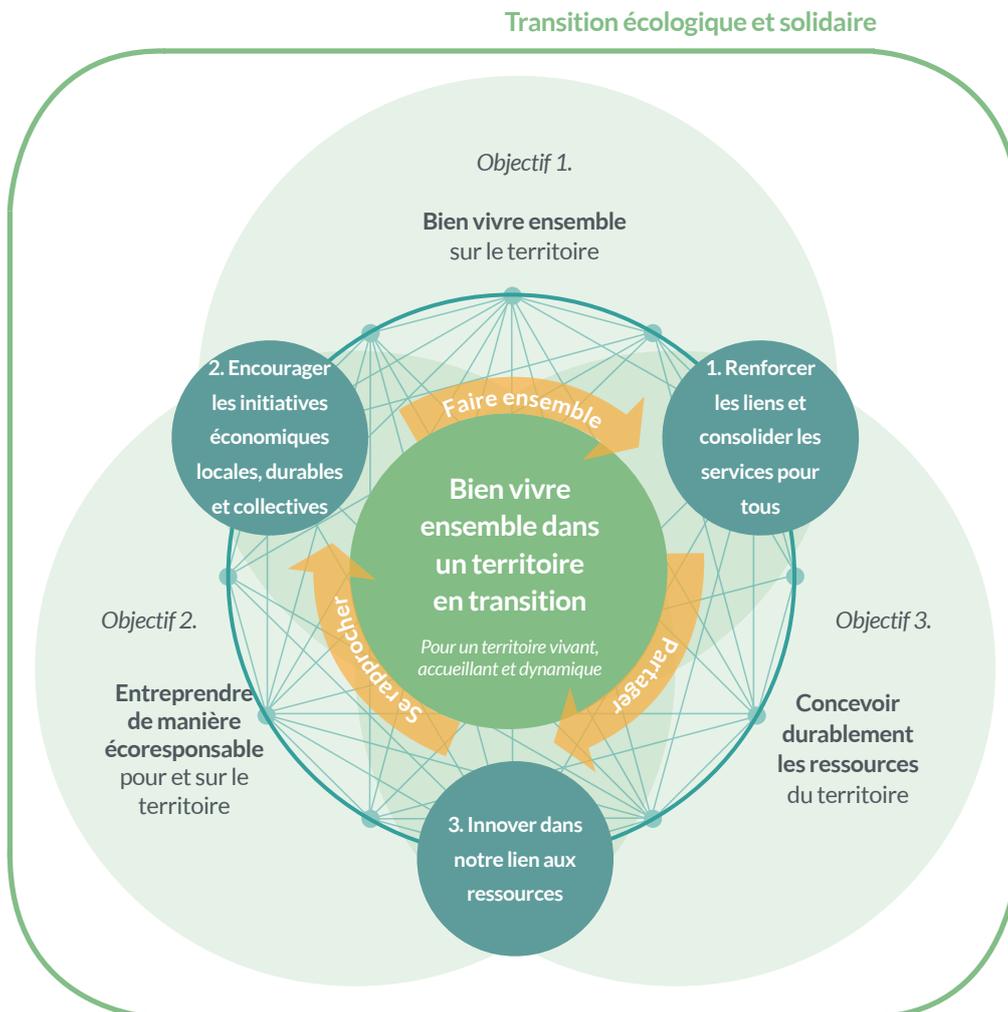
Puget-Théniers ou FEDER urbain pour les communes de la Métropole Nice Côte d'Azur : *Bonson, Carros, Gattières, Gillette, Le Broc, Saint-Jeannet et Vence*. Également avec le programme de coopération INTERREG ALCOTRA.

> **Le tourisme durable, la préservation de la biodiversité des Alpes françaises, la filière bois et la mobilité durable**, en lien avec les mesures du FEDER Massif des Alpes et notamment le dispositif **Espace Valléen**.

> **L'agriculture, l'alimentation et la forêt**, en lien avec les mesures FEADER (hors LEADER).

4.8 - Les fiches-action

Les objectifs stratégiques (objectifs spécifiques) se déclinent en **3 fiches-action** (objectifs opérationnels), l'ensemble étant interdépendant :



Fiche-action 1 - Renforcer les liens et consolider les services pour tous

Fonds	FEADER
Mesure	77.05 LEADER
Type intervention	Investissement Coopération
GUSI	GAL Montagne Alpes Azur

Objectifs stratégiques

1. Bien vivre ensemble
2. Entreprendre de manière écoresponsable
3. Concevoir durablement les ressources

Thèmes

Social, santé, commerces de proximité, culture, sport, numérique, mobilité, habitat, patrimoine culturel, agroécologie, alimentation

Économies soutenues

Économie sociale et solidaire, économie collaborative

Description et objectifs

- > Développer, diversifier les services de proximités (commerces, social/santé, culture/sport, mobilité, numérique) et les rendre accessibles pour tous, toute l'année.
- > Offrir les conditions nécessaires au renforcement des liens sociaux (jeunes, familles, seniors - liens intergénérationnels), au partage de *communs*, à la lutte contre l'exclusion et l'isolement et à une meilleure visibilité des services et activités du territoire.
- > Encourager et accompagner les initiatives innovantes et fédératrices pour se nourrir, se loger, se déplacer, se soigner, se divertir dans un rapport durable avec les ressources valorisables.

Plus-value LEADER

- > Les initiatives impliquant les acteurs locaux, favorisant la coordination des acteurs et intégrant l'intelligence collective.
- > Les actions visant à développer l'itinérance des services, des outils et des moyens.
- > La mise en réseau d'acteurs et la mutualisation de services, d'espaces, d'outils et de moyens.

Nature des opérations

- > Accompagnement et conseil, diagnostics et études visant à développer des lieux ouverts à tous
- > Création de services de proximité innovants et multisectoriels itinérants ou non
- > Actions innovantes en matière d'accompagnement social et services à la personne
- > Actions encourageant l'insertion par l'activité économique ou le travail adapté
- > Création et animation de lieux de vie et de partage comme les *tiers-lieux*
- > Création d'espaces virtuels comme les plateformes collaboratives
- > Création d'outils de communication pour rendre visible l'offre du territoire
- > Actions visant à encourager une alimentation saine et pour tous
- > Actions visant à enrayer la fracture numérique
- > Actions visant à développer l'habitat partagé (saisonniers, actifs, intergénérationnel)
- > Actions visant à permettre un accès à la santé pour tous
- > Actions visant à développer de nouvelles solutions de mobilité durable
- > Actions visant à favoriser les coopérations entre communes
- > Actions visant à impliquer les habitants dans la définition et la conception de nouveaux services
- > Actions visant à renforcer la solidarité et la citoyenneté
- > Actions visant à coordonner les acteurs
- > Actions d'information et de sensibilisation
- > Actions de formation
- > Conception et impression d'outils de communication et de promotion
- > Événementiels culturels ou sportifs itinérants

Dépenses éligibles

- > Frais de personnel et coûts indirects (20%), frais de restauration et d'hébergement, etc.
- > Prestation de services : ingénierie/conseil, conception, communication
- > Équipements matériels fixes ou mobiles
- > Fournitures et travaux

Les dépenses présentées doivent être justifiées et directement liées à la réalisation du projet LEADER.

10% minimum du budget doit être prévu pour la promotion et la valorisation du projet.

Les opérations préparatoires de coopération n'intégreront que des dépenses de salaires, déplacements et prestations de service.

Sont inéligibles :

- > L'achat de bâti, terrain ou foncier
- > Le gros œuvre
- > Le petit matériel : consommables, outils à main et bureautique

Bénéficiaires éligibles

Acteurs privés : entreprises de moins de 100 salariés ETP, sociétés coopératives (SCIC, SCOP, etc.), associations loi 1901 et autres groupements économiques

Acteurs publics : collectivités territoriales ou locales (EPCI, Syndicats mixtes, etc.), établissements publics (à l'exception des établissements à caractère économique)

Bénéficiaires indirects : habitants, entreprises et associations

Critères d'éligibilité / de sélection

- > **Respect des principes LEADER** : approche intégrée multisectorielle, innovation, mise en réseau, coopération, approche territoriale, partenariat local public-privé
- > **Critères de sélection** : plus-value en termes de transition écologique et solidaire, emploi, capacités administratives et financières
- > **Articulation** avec la stratégie du GAL et les stratégies territoriales régionales, départementales et locales

Lignes de partage - Actions pouvant être présentées sur LEADER

LEADER intervient en complémentarité des dispositifs existants, une veille sera menée par l'équipe LEADER et une réorientation vers les financements plus adaptés sera systématique.

> **FEDER/FSE+** - *Projet non éligible sur ce dispositif ou dont le montant est inférieur au seuil d'éligibilité portant sur le numérique, la mobilité, la formation, l'inclusion, l'accès à l'emploi, l'accès à la santé, l'accès au logement, l'accompagnement de projets entrepreneuriaux dans l'économie sociale et solidaire.*

> **FEDER rural** - *Projet non éligible sur ce dispositif ou dont le montant est inférieur au seuil d'éligibilité pour les communes de Barcelonnette, Chorges, Embrun et Puget-Thénières.*

> **FEDER urbain** - *Projet non éligible sur ce dispositif ou dont le montant est inférieur au seuil d'éligibilité pour les communes de la Métropole Nice Côte d'Azur (Bonson, Carros, Gattières, Gilette, Le Broc, Saint-Jeannet et Vence).*

> **FEDER Massif des Alpes** - *Projet non éligible sur ce dispositif ou dont le montant est inférieur au seuil d'éligibilité portant sur des solutions novatrices de mobilité.*

> **Espaces Valléens (EV) Alpes d'Azur, Préalpes d'Azur et Ubaye-Serre-Ponçon et Serre-Ponçon** : en tant qu'objectif principal de ce dispositif, la diversification touristique en toute saison est orientée prioritairement sur les EV. Puis, selon la nature des opérations, leur montant, le type de bénéficiaire et, en étroite collaboration avec les chargés de mission EV, *quelques opérations pourront être présentées sur le programme LEADER.*

> **FEADER hors LEADER - Agriculture** : animation des Projets Alimentaires Territoriaux, changement de comportement alimentaire des citoyens, précarité alimentaire, promotion et valorisation agricole, patrimoine, amélioration des **conditions de vie des agriculteurs, etc.**

> **Dispositifs de l'Etat** : une veille sera effectuée au moment de l'accompagnement des bénéficiaires afin d'identifier les potentiels autres dispositifs ou appels à projet pouvant financer le projet.

> **Dispositifs régionaux** : projets portant sur des thématiques telles que l'économie de proximité, l'économie sociale et solidaire, la mobilité durable et partagée, la culture, le patrimoine, la santé, le social et la solidarité et *non éligibles aux différents dispositifs et appels à projets régionaux.*

> **Dispositifs départementaux** : projets portant sur des thématiques telles que l'agriculture et l'alimentation, l'action sociale, la culture et *non éligibles aux différents dispositifs et appels à projets départementaux.*

Plan de financement

La répartition FEADER / Contribution Publique Nationale sera respectivement de 80% et 20%.

Projets pouvant bénéficier de la majoration de la contrepartie régionale : FEADER 60% et 20 % CPN Région

Taux d'intervention

Le taux applicable de base est unique pour l'ensemble des bénéficiaires : **60%**.
Une bonification de 10 % sera possible (dans la limite maximum de 3 critères) :

- > Acteurs privés (entreprises et associations) de moins de 2 ans
- > Structure relevant de l'ESS ou collectivité territoriale
- > Projet qui cible au moins 2 Objectifs de Développement Durable
- > Projet pilote, expérimental, innovant avec prise de risque

Le taux maximum d'aide publique est ainsi de 90%.

Dans le cas où la réglementation des aides d'État s'applique, les taux d'aide seront adaptés en fonction.

Plancher/plafond

Plancher de coût total éligible : 10.000 €
Plafond de coût total éligible : 100.000 €

Déplafonnement possible pour les projets de grande envergure, visant à « faire territoire ».
= Projet à l'échelle d'au moins 2 structures partenaires.

Actions préparatoires à la coopération : plafond de coût total éligible de 6.000 €

Cofinancements potentiels

Les projets sollicitant l'aide LEADER pourront appeler, en contrepartie du FEADER, un cofinancement auprès de :

- Conseil Régional SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- Département des Alpes-Maritimes
- Département des Alpes de Haute-Provence
- Département des Hautes-Alpes
- Tout autre cofinancier public dont EPCI, municipalités, établissements publics, Etat, consulaires, etc.

Objectifs

- Objectifs prioritaires de la PAC visés**
- > **Objectif 1 (H1)** : favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets des territoires ruraux
 - > **Objectif 2 (H2)** : Cibler l'action publique sur des thématiques porteuses d'avenir
 - > **Objectif 3 (H4)** : Renforcer l'attractivité des zones rurales
- Ligne directrice du SRADDET visée**
- > **Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional**
 - > **Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau**
 - > **Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants**
- Objectifs « Gardons une COP d'avance » visés**
- 8. Déployer de nouvelles solutions de mobilité en zone peu dense
 - 125. Reconnaître et accompagner les initiatives citoyennes
 - 126. Soutien affirmé à la société civile et aux associations
 - 102. Encourager le développement de l'ESS

Indicateurs

- Indicateurs de résultat et valeur-cible**
- > (R. 42) Promouvoir l'inclusion sociale : nombre de personnes participant à des projets d'inclusion sociale.
 - > Valeur-cible : 1.000
- Indicateurs de réalisation**
- > Nombre de projets d'information et communication sur les services locaux
 - > Nombre de projets d'aide à la création de nouveaux services
 - > Nombre de projets comprenant une dimension collective (portage de projet)
 - > Nombre de projets comprenant une dimension collective (bénéficiaires du projet)
- Indicateurs d'impact**
- Pérennité des actions financées
 - Durabilité des actions au-delà de 5 ans
 - Habitants à moins de 20 minutes des services de proximité
 - Installation de nouveaux habitants
- Questions évaluatives**
- > Dans quelle mesure le programme LEADER a permis de renforcer et développer l'offre locale de services ?
 - > En quoi les outils et structures soutenus ont été des facteurs de cohésion sociale ?
 - > Les actions soutenues par LEADER ont-elles permis de renforcer le bien-vivre et l'attractivité du territoire ?

Fiche-action 2 - Encourager les initiatives économiques locales, durables et collectives

Fonds	FEADER	Objectifs stratégiques
Mesure	77.05 LEADER	
Type intervention	Investissement Coopération	
GUSI	GAL Montagne Alpes Azur	

1. Bien vivre ensemble
2. Entreprendre de manière écoresponsable
3. Concevoir durablement les ressources

Thèmes

Entreprenariat, numérique, mobilité, habitat, énergie, eau, bois, tourisme, agriculture.

Économies soutenues

Circulaire, écologie industrielle territoriale

Description et objectifs

- > Accompagner la transition* des entreprises vers les nouvelles formes d'économies, encourager la création ou le développement d'activités directement en lien avec l'économie circulaire et l'écologie industrielle territoriale et inciter les nouvelles formes d'entreprenariat, notamment collectives.
- > Offrir les conditions nécessaires à la rencontre, à l'échange entre pairs et encourager la mutualisation d'outils et de compétences.
- > Encourager les initiatives novatrices en matière d'*écoconception*.

**La transition des entreprises relève de champs d'actions divers : gouvernance, fonctionnement, énergétique, environnementale*

Plus-value LEADER

- > L'expérimentation et l'accompagnement de projets pilote.
- > Les initiatives intégrées, multisectorielles et collectives : projets faisant sens pour le territoire au-delà de l'entreprise en tant que telle.
- > La mise en réseau d'acteurs et la mutualisation de services, d'espaces, d'outils et de moyens.

Nature des opérations

- > Accompagnement et conseil, diagnostics et études
- > Actions de formation sur la transition écologique dans les entreprises
- > Création d'événements professionnels sur la transition écologique
- > Accompagnement à la création et au développement d'entreprises collectives
- > Actions de formation sur l'entreprenariat collectif
- > Création d'événements professionnels sur l'entreprenariat
- > Création et animation de lieux hybrides, d'échanges, de tiers-lieux
- > Création d'espaces virtuels pour la mutualisation
- > Accompagnement à la création d'entreprises relevant de l'économie circulaire et inscrites dans une démarche collective et multisectorielle : réemploi, réparation, lutte contre le gaspillage, matière organique recyclée, etc.
- > Accompagnement des entreprises dans le développement de démarche d'écologie industrielle et territoriale, d'*écoconception* ou de production de matériaux biosourcés
- > Accompagnements des entreprises touristiques dans le développement de démarches collectives, multisectorielles du tourisme durable et écoresponsable
- > Actions d'information et de sensibilisation
- > Conception et impression d'outils de communication et de promotion

Dépenses éligibles

- > Frais de personnel et coûts indirects (20%), frais de restauration et d'hébergement, etc.
- > Prestation de services : ingénierie/conseil, conception, communication
- > Équipements matériels fixes ou mobiles
- > Fournitures et travaux

Les dépenses présentées doivent être justifiées et directement liées à la réalisation du projet LEADER.

10% minimum du budget doit être prévu pour la promotion et la valorisation du projet.

Les opérations préparatoires de coopération n'intégreront que des dépenses de salaires, déplacements et prestations de service.

Sont inéligibles :

- > L'achat de bâti, terrain ou foncier
- > Le gros œuvre
- > Le petit matériel : consommables, outils à main et bureautique

Bénéficiaires éligibles

Acteurs privés : entreprises de moins de 100 salariés ETP, sociétés coopératives (SCIC, SCOP, etc.), associations loi 1901 et autres groupements économiques

Acteurs publics : collectivités territoriales ou locales (EPCI, Syndicats mixtes, etc.), établissements publics (à l'exception des établissements à caractère économique)

Bénéficiaires indirects : habitants, entreprises et associations

Critères d'éligibilité / de sélection

- > **Respect des principes LEADER** : approche intégrée multisectorielle, innovation, mise en réseau, coopération, approche territoriale, partenariat local public-privé
- > **Critères de sélection** : plus-value en termes de transition écologique et solidaire, emploi, capacités administratives et financières
- > **Articulation** avec la stratégie du GAL et les stratégies territoriales régionales, départementales et locales

Lignes de partage - Actions pouvant être présentées sur LEADER

LEADER intervient en complémentarité des dispositifs existants, une veille sera menée par l'équipe LEADER et une réorientation vers les financements plus adaptés sera systématique.

> **FEDER/FSE+** - *Projet non éligible sur ce dispositif ou dont le montant est inférieur au seuil d'éligibilité portant sur l'accompagnement des entreprises à la création/reprise/transmission, la rénovation énergétique, le numérique, la mobilité, la formation, la transition énergétique et l'économie circulaire.*

> **FEDER rural** - *Projet non éligible sur ce dispositif ou dont le montant est inférieur au seuil d'éligibilité pour les communes de Barcelonnette, Chorges, Embrun et Puget-Théniers.*

> **FEDER urbain** - *Projet non éligible sur ce dispositif ou dont le montant est inférieur au seuil d'éligibilité pour les communes de la Métropole Nice Côte d'Azur (Bonson, Carros, Gattières, Gillette, Le Broc, Saint-Jeannet et Vence).*

> **FEDER Massif des Alpes** - *Projet non éligible sur ce dispositif ou dont le montant est inférieur au seuil d'éligibilité portant sur des solutions novatrices de mobilité, le développement touristique durable et diversifié, la filière bois.*

> **Espaces Valléens (EV) Alpes d'Azur, Préalpes d'Azur, Ubaye-Serre-Ponçon et Serre-Ponçon** : en tant qu'objectif principal de ce dispositif, la diversification touristique en toute saison est orientée prioritairement sur les EV. Puis, selon la nature des opérations, leur montant, le type de bénéficiaire et, en étroite collaboration avec les chargés de mission EV, *quelques opérations pourront être présentées sur le programme LEADER.*

> **FEADER hors LEADER - Agriculture** : gaspillage en productions agricoles.

> **Dispositifs de l'Etat** : une veille sera effectuée au moment de l'accompagnement des bénéficiaires afin d'identifier les potentiels autres dispositifs ou appels à projet pouvant financer le projet.

> **Dispositifs régionaux** : projets portant sur des thématiques telles que l'économie circulaire, le tourisme durable et écoresponsable et *non éligibles aux différents dispositifs et appels à projets régionaux.*

> **Dispositifs départementaux** : projets portant sur des thématiques telles que l'agriculture, le tourisme durable, l'économie circulaire et *non éligibles aux différents dispositifs et appels à projets départementaux.*

Plan de financement

La répartition FEADER / Contribution Publique Nationale sera respectivement de 80% et 20%.

Projets pouvant bénéficier de la majoration de la contrepartie régionale : FEADER 60% et 20 % CPN Région

Taux d'intervention

Le taux applicable de base est unique pour l'ensemble des bénéficiaires : **60%**.
Une bonification de 10 % sera possible (dans la limite maximum de 3 critères) :
> Acteurs privés (entreprises et associations) de moins de 2 ans
> Structure relevant de l'ESS ou collectivité territoriale
> Projet qui cible au moins 2 Objectifs de Développement Durable
> Projet pilote, expérimental, innovant avec prise de risque
Le taux maximum d'aide publique est ainsi de 90%.

Dans le cas où la réglementation des aides d'État s'applique, les taux d'aide seront adaptés en fonction.

Plancher/plafond

Plancher de coût total éligible : 10.000 €
Plafond de coût total éligible : 100.000 €

Déplafonnement possible pour les projets de grande envergure, visant à « faire territoire ».
= Projet à l'échelle d'au moins 2 structures partenaires.

Actions préparatoires à la coopération : plafond de coût total éligible de 6.000 €

Cofinancements potentiels

Les projets sollicitant l'aide LEADER pourront appeler, en contrepartie du FEADER, un cofinancement auprès de :

- Conseil Régional SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- Département des Alpes-Maritimes
- Département des Alpes de Haute-Provence
- Département des Hautes-Alpes
- Tout autre cofinancier public dont EPCI, municipalités, établissements publics, Etat, consulaires, etc.

Objectifs

- Objectifs prioritaires de la PAC visés**
- > **Objectif 1 (H1)** : favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets des territoires ruraux
 - > **Objectif 3 (H4)** : Renforcer l'attractivité des zones rurales
 - > **Objectif 4 (E4)** : agir pour l'économie circulaire
- Ligne directrice du SRADDET visée**
- > **Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional**
 - > **Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants**
- Objectifs « Gardons une COP d'avance » visés**
- 101. Déployer le « Parcours de la transition écologique » pour les entreprises
 - 94, 95, 97. Économie circulaire
 - 78, 82. Solutions énergétiques
 - 77. Plan de développement des matériaux biosourcés

Indicateurs

- Indicateurs de résultat et valeur-cible**
- > (R.37) Nouveaux emplois dans les projets soutenus : nombre d'emplois créés par les projets bénéficiant d'une aide
 - > Valeur-cible : 20
- Indicateurs de réalisation**
- > Nombre de projets contribuant à la création d'entreprises, d'associations
 - > Nombre de projets contribuant au maintien ou développement d'entreprises, d'associations
 - > Nombre de projets contribuant à la transition écologique, énergétique, alimentaire, aménagement du territoire (compte pour chaque thématique)
- Indicateurs d'impact**
- Pérennité des actions financées
 - Durabilité des actions au-delà de 5 ans
 - Stabilité et transmission des entreprises
- Questions évaluatives**
- > En quoi le dispositif LEADER a contribué à la transition des entreprises ?
 - > En quoi les outils et structures développés dans le cadre de LEADER ont contribué à répondre aux enjeux des différentes transitions (écologique, énergétique, alimentaire, aménagement du territoire) ?
 - > Dans quelle mesure LEADER a été un levier et/ou un facilitateur pour la création d'emplois et de structures en lien avec des filières économiques locales et durables ?

Fiche-action 3 - Innover dans notre lien aux ressources

Fonds	FEADER
Mesure	77.05 LEADER
Type intervention	Investissement Coopération
GUSI	GAL Montagne Alpes Azur

Objectifs stratégiques

1. Bien vivre ensemble
2. Entreprendre de manière écoresponsable
3. Concevoir durablement les ressources

Thèmes

Paysage, patrimoine culturel, biodiversité, patrimoine naturel, eau, forêt, ciel étoilé, aménagement, énergie, eau, tourisme, agriculture.

Économies soutenues

Régénérative

Description et objectifs

- > Faciliter et encourager la connaissance du territoire, de ses ressources et de ses vulnérabilités pour accompagner la conduite de la résilience du territoire face au changement climatique.
- > Renforcer le sentiment d'appartenance, l'identité territoriale et, la préservation du territoire par la connaissance, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel et naturel
- > Encourager et accompagner le développement d'initiatives novatrices en matière de considération et gestion des ressources (eau, solaire, bois, ciel étoilé, paysage, espace).
- > Encourager la coopération et la coordination d'acteurs.

Plus-value LEADER

- > Les initiatives impliquant les acteurs locaux et intégrant l'intelligence collective.
- > L'expérimentation et l'accompagnement de projets pilote.
- > Les initiatives collectives et multisectorielles.
- > La mise en réseau d'acteurs et la coopération

Nature des opérations

- > Accompagnement et conseil, diagnostics, études
- > Actions visant à la connaissance du territoire, de ses ressources et vulnérabilités
- > Actions visant la connaissance, la conservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel
- > Actions visant la connaissance, la conservation et la valorisation du paysage, continuité écologique
- > Actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation sur la gestion des risques naturels et sur le développement durable
- > Actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation sur la biodiversité et les liens biodiversité/santé
- > Actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation au changement et à la résilience
- > Actions de gestion concertée et raisonnée des ressources
- > Actions s'appuyant sur les écosystèmes
- > Actions visant l'expérimentation de l'usage multiple et durable : forêt nourricière, agrivoltaïsme, réutilisation des eaux usées pour l'irrigation
- > Action visant à repenser la maîtrise et l'organisation de l'espace
- > Actions visant à développer des solutions innovantes et collectives en matière d'énergie
- > Actions visant à favoriser les coopérations entre communes d'un même bassin de vie
- > Développement d'outils de communication
- > Actions visant à coordonner les acteurs

Dépenses éligibles

- > Frais de personnel et coûts indirects (20%), frais de restauration et d'hébergement, etc.
- > Prestation de services : ingénierie/conseil, conception, communication
- > Équipements matériels fixes ou mobiles
- > Fournitures et travaux

Les dépenses présentées doivent être justifiées et directement liées à la réalisation du projet LEADER.

10% minimum du budget doit être prévu pour la promotion et la valorisation du projet.

Les opérations préparatoires de coopération n'intégreront que des dépenses de salaires, déplacements et prestations de service.

Sont inéligibles :

- > L'achat de bâti, terrain ou foncier
- > Le gros œuvre
- > Le petit matériel : consommables, outils à main et bureautique

Bénéficiaires éligibles

Acteurs privés : entreprises de moins de 100 salariés ETP, sociétés coopératives (SCIC, SCOP, etc.), associations loi 1901 et autres groupements économiques

Acteurs publics : collectivités territoriales ou locales (EPCI, Syndicats mixtes, etc.), établissements publics (à l'exception des établissements à caractère économique)

Bénéficiaires indirects : habitants, entreprises et associations

Critères d'éligibilité / de sélection

- > **Respect des principes LEADER** : approche intégrée multisectorielle, innovation, mise en réseau, coopération, approche territoriale, partenariat local public-privé
- > **Critères de sélection** : plus-value en termes de transition écologique et solidaire, emploi, capacités administratives et financières
- > **Articulation** avec la stratégie du GAL et les stratégies territoriales régionales, départementales et locales

Lignes de partage - Actions pouvant être présentées sur LEADER

LEADER intervient en complémentarité des dispositifs existants, une veille sera menée par l'équipe LEADER et une réorientation vers les financements plus adaptés sera systématique.

> **FEDER/FSE+ - Projet non éligible sur ce dispositif ou dont le montant est inférieur au seuil d'éligibilité** portant sur l'**adaptation au changement climatique, l'atténuation de la vulnérabilité du territoire aux risques naturels grâce aux solutions fondées sur la nature, la transition énergétique, la restauration des continuités écologiques pour maintenir la biodiversité, la formation le numérique.**

> **FEDER rural - Projet non éligible sur ce dispositif ou dont le montant est inférieur au seuil d'éligibilité** pour les communes de **Barcelonnette, Chorges, Embrun et Puget-Théniers**

> **FEDER urbain - Projet non éligible sur ce dispositif ou dont le montant est inférieur au seuil d'éligibilité** pour les communes de la Métropole Nice Côte d'Azur (**Bonson, Carros, Gattières, Gillette, Le Broc, Saint-Jeannet et Vence**)

> **FEDER Massif des Alpes - Projet non éligible sur ce dispositif ou dont le montant est inférieur au seuil d'éligibilité** portant sur la **biodiversité, la prévention des risques naturels, la filière bois.**

> **Espaces Valléens (EV) Alpes d'Azur, Préalpes d'Azur, Ubaye-Serre-Ponçon et Serre-Ponçon** : en tant qu'objectif principal de ce dispositif, la diversification touristique en toute saison est orientée prioritairement sur les EV. Puis, selon la nature des opérations, leur montant, le type de bénéficiaire et, en étroite collaboration avec les chargés de mission EV, *quelques opérations pourront être présentées sur le programme LEADER.*

> **FEADER hors LEADER - Agriculture** : diversification touristique.

> **FEADER hors LEADER - Forêt** : plantation d'arbres, biodiversité / schéma d'accueil du public en forêt / communication / valorisation, démonstration / valorisation de la forêt.

> **Dispositifs de l'Etat** : une veille sera effectuée au moment de l'accompagnement des bénéficiaires afin d'identifier les potentiels autres dispositifs ou appels à projet pouvant financer le projet.

> **Dispositifs régionaux** : projets portant sur des thématiques telles que la biodiversité, le paysage, l'eau, la protection des espaces naturels et *non éligibles aux différents dispositifs et appels à projets régionaux.*

> **Dispositifs départementaux** : projets portant sur des thématiques telles que la biodiversité, l'eau, la protection des espaces naturels et *non éligibles aux différents dispositifs et appels à projets départementaux.*

Plan de financement

La répartition FEADER / Contribution Publique Nationale sera respectivement de 80% et 20%.

Projets pouvant bénéficier de la majoration de la contrepartie régionale : FEADER 60% et 20 % CPN Région

Taux d'intervention

Le taux applicable de base est unique pour l'ensemble des bénéficiaires : **60%**.
Une bonification de 10 % sera possible (dans la limite maximum de 3 critères) :
> Acteurs privés (entreprises et associations) de moins de 2 ans
> Structure relevant de l'ESS ou collectivité territoriale
> Projet qui cible au moins 2 Objectifs de Développement Durable
> Projet pilote, expérimental, innovant avec prise de risque
Le taux maximum d'aide publique est ainsi de 90%.

Dans le cas où la réglementation des aides d'État s'applique, les taux d'aide seront adaptés en fonction.

Plancher/plafond

Plancher de coût total éligible : 10.000 €
Plafond de coût total éligible : 100.000 €

Déplafonnement possible pour les projets de grande envergure, visant à « faire territoire ».
= Projet à l'échelle d'au moins 2 structures partenaires.

Actions préparatoires à la coopération : plafond de coût total éligible de 6.000 €

Cofinancements potentiels

Les projets sollicitant l'aide LEADER pourront appeler, en contrepartie du FEADER, un cofinancement auprès de :

- Conseil Régional SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- Département des Alpes-Maritimes
- Département des Alpes de Haute-Provence
- Département des Hautes-Alpes
- Tout autre cofinancier public dont EPCI, municipalités, établissements publics, Etat, consulaires, etc.

Objectifs

Objectifs prioritaires de la PAC visés > **Objectif 1 (H1)** : favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets des territoires ruraux
> **Objectif 2 (H2)** : Cibler l'action publique sur des thématiques porteuses d'avenir

Ligne directrice du SRADDET visée > **Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau**
> **Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants**

Objectifs « Gardons une COP d'avance » visés **51, 52, 53 et 55.** Soutenir la préservation et restaurations des continuités écologiques ; Multiplier les actions d'informations
70. Développer l'Observatoire des risques naturel
104. Soutien à la recherche en faveur de la lutte contre le changement climatique
105 et 112. Tourisme
130. Coopération

Indicateurs

Indicateurs de résultat et valeur-cible > (R.1) Améliorer les performances à travers les connaissances et l'innovation : nombre de personnes bénéficiant d'une aide en matière de conseil, de formation, d'échange de connaissances
> Valeur-cible : 14.355

Indicateurs de réalisation > Nombre de projets d'information sur les ressources locales
> Nombre d'actions de valorisation de sites ou de ressources
> Nombre de projets collectifs sur les ressources locales

Indicateurs d'impact Pérennité des actions financées
Durabilité des actions au-delà de 5 ans
Installation de nouveaux habitants

Questions évaluatives > Dans quelle mesure les actions soutenues par LEADER ont-elles contribué à préserver les ressources du territoire ?
> Les projets soutenus par LEADER sur le territoire ont-ils favorisé les synergies entre les acteurs locaux ?



5. La gouvernance

La gouvernance envisagée pour le GAL est innovante et expérimentale.

Elle s'appuie à la fois sur des instances existantes renouvelées : intégration au comité technique de structures d'accompagnement et de financement (France Active, Initiatives, URSCOP) et de nouveaux services issus des collectivités territoriales.

Et, se renforce au travers de la création d'une nouvelle instance : le comité territorial. Ceci afin de répondre aux besoins des territoires partenaires, d'instaurer un

dialogue territorial à l'échelle du GAL, de respecter les principes LEADER (notamment : démarche ascendante, intégrée – entre acteurs et projets issus de différents secteurs de l'économie rurale, et mise en réseau) et de garantir une action efficace et pertinente.

Le GAL sera composé de 4 instances différentes - en lien les unes aux autres - et qui ont en commun de rassembler les « ambassadeurs » du programme : l'assemblée plénière, le comité de programmation, les comités territoriaux, le comité technique et les autres instances.

5.1 - L'assemblée plénière

L'assemblée plénière se réunit 1 fois par an et se compose de toutes les personnes impliquées dans le programme : élus, habitants, porteurs de projets, co-financiers, partenaires, techniciens, etc.

Elle est - en tant qu'organe de dialogue territorial du GAL - ouverte à tous ceux souhaitant être informés sur LEADER et les projets financés. Elle est ainsi un formidable outil de communication et d'information. C'est à cette échelle qu'a été animée l'élaboration de la candidature.

Cette instance est envisagée à l'échelle du GAL et ce rassemblement prendra place chaque année au cœur d'un des 4 territoires partenaires. Son format est donc

envisagé de préférence en présentiel mais un dispositif de visio-conférence sera prévu systématiquement.

L'assemblée plénière est aussi le siège de l'élection des membres privés souhaitant intégrer le comité de programmation. L'élection s'effectue par les pairs.



[Image 30]
Assemblée plénière du 10 juin 2017 à La Penne

Tout au long du programme, l'assemblée plénière sera tenue informée de l'état d'avancement du programme par la présentation du Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO), des actions d'animation et de communication envisagées pour l'année à venir et des évaluations à mi-parcours et finale. Certains membres pourront d'ailleurs être associés à la réalisation de l'évaluation. Enfin, elle sera aussi le lieu des discussions autour d'éventuels changements relatifs aux orientations, objectifs et mode de fonctionnement du GAL.

5.2 - Le comité de programmation

Ses missions

Le comité de programmation est l'organe décisionnel du GAL. Il se compose d'un collège public et d'un collège privé et est en charge de :

- > Élire le.la Président.e et le.la Vice-président.e du GAL parmi ses membres ;
- > Mettre en œuvre la stratégie et sélectionner les opérations financées par LEADER, conformément à la stratégie locale de développement adoptée ;
- > Décider du soutien apporté, par le FEADER, aux porteurs de projet s'intégrant à la stratégie locale ;
- > Décider de faire évoluer la stratégie selon les besoins du territoire, en validant les avenants, les transferts entre enveloppes ;
- > Décider les commissions thématiques temporaires nécessaires à la bonne mise en œuvre du programme : communication, évaluation, coopération, etc. ;
- > Nommer un référent à la coopération et engager des réflexions au plus tôt sur les axes de coopération que le GAL pourrait mettre en œuvre ;

La première assemblée permettra d'élire l'ensemble du collège privé. Son renouvellement partiel sera possible dans le même cadre, si des membres souhaitent se désengager ou ne sont plus présents. Cette première réunion sera également l'occasion de définir le rôle du comité de programmation. Ce dernier sera inscrit ainsi que ses missions dans un règlement intérieur du GAL, rédigé en début de programmation

- > Décider d'engager une évaluation, de nommer les membres du comité de pilotage, de la suivre et d'en valider les conclusions ;
- > Relayer l'information sur le programme, ses opportunités et ses résultats en tant qu'« ambassadeur » du programme ;
- > Valider les outils de communication ;
- > Rendre compte auprès de l'assemblée plénière.



[Image 31]

Une partie des membres du comité de programmation 2014-2022

Sa composition

Le comité de programmation se composera de **22 membres titulaires : 10 personnes publiques et 12 personnes privées**, soit plus de 55% des voix.

Les membres du collège public seront désignés à la fois par les 4 structures partenaires du GAL (CCAA, PNRPA, CCSP et CCVUSP) et par les Parcs nationaux qui désigneront leurs représentants - conformément aux dispositions décrites dans la convention de partenariat [en projet].

Les membres du collège privé seront élus sur la base du volontariat en Assemblée plénière. Ils devront être représentatifs des différentes composantes de la stratégie, notamment géographiques et thématiques.

Afin d'avoir une bonne représentativité du territoire au sein de cette instance, et conformément au cadre européen, les décisions devront être prises en présence d'au moins 50% de ses membres, dont au moins 51% de représentants du secteur privé, selon la règle du double quorum.

Son fonctionnement

La présidence du comité de programmation sera assurée par le.la Président.e du GAL, soutenu par son.sa Vice-président.e, tous deux élus à l'occasion de l'installation du comité. Ils seront issus chacun d'un des collèges public ou privé. Une proposition de parité est envisagée à ce niveau. Ils président de fait l'Assemblée Plénière.

Chacun des membres aura un suppléant afin de limiter les absences. Le renouvellement des membres est possible dans chacun des collèges privé et public, à leur demande ou en cas d'absence répétée aux réunions du comité. Dans ce dernier cas, c'est au comité de programmation de demander un renouvellement. Toutefois, l'objectif est de limiter le renouvellement, de manière à garantir une ligne de conduite durable et cohérente tout au long de la programmation.

Une attention sera portée sur la répartition des sièges entre hommes et femmes, le volontariat et la disponibilité restant une priorité.

Ces 22 membres seront également présents au sein des différents comités territoriaux. Ils seront les porte-paroles des échanges au sein de ces derniers, un lien privilégié entre le comité de programmation et les comités territoriaux.

A noter que les Conseils Départementaux sollicités n'ont pas souhaité être membre du comité de programmation.

En conséquence, le Président du Conseil Régional ou son représentant, les principaux co-financeurs (Conseils Départementaux et Conseil Régional) ainsi que les chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture et Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire) seront invités à assister aux réunions du comité de programmation, sans voix délibérative.

La gestion des conflits d'intérêt sera menée dès la sélection du GAL dans la perspective de la création du comité de programmation 2023-2027 et, tout au long du programme. Pour y veiller, le règlement intérieur détaillera les modalités. Pour éviter tout conflit, chaque membre du comité devra dès sa nomination ou son élection détailler l'ensemble de ses rôles politiques, professionnels, associatifs et autres. Si un membre du comité de programmation est également porteur de projet ou en lien plus ou moins direct avec un projet auditionné, il ne pourra prendre part au vote et devra quitter la salle le temps de la décision.

Entouré d'une commission *ad hoc*, le référent coopération aura pour rôle de mettre à profit les réseaux de chacun, d'identifier des partenaires et des projets potentiels et de réfléchir à leurs modalités de montage en lien avec

l'équipe animation. Le comité technique et les parties prenantes volontaires seront étroitement associés à ce groupe de travail sur la coopération.

Les réunions du comité se dérouleront à chaque fois dans une commune différente du GAL, en alternance sur les 4

territoires. Elles se tiendront de préférence en présentiel avec un dispositif de visioconférence systématique. Aussi, au regard des besoins, certains comités pourront se tenir à distance par la consultation écrite.

La composition du comité de programmation :

Collège public	
CC Alpes d'Azur	2
PNR Préalpes d'Azur	2
CC Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon	2
CC de Serre-Ponçon	2
Parc national du Mercantour	1
Parc national des Écrins	1
TOTAL	10

Collège privé	
Entreprises (individuelle, collective, profession libérale, etc.)	5
Associations loi 1901	5
Personnes qualifiées dont 1 étudiant de moins de 25 ans	2
TOTAL	12

5.3 - Les comités territoriaux

Le comité territorial est l'**organe consultatif et d'orientation des projets**. Cette instance est envisagée afin de pallier aux contraintes géographiques du territoire et de respecter les fondamentaux LEADER. **Plusieurs comités territoriaux sont envisagés à l'échelle du GAL**, le nombre n'est à ce jour pas encore arrêté.

Les réunions des comités territoriaux prendront place après le comité technique et en amont du comité de programmation.

En tant que **maille de proximité** et **afin d'encourager le dialogue de proximité**, ils sont envisagés à l'échelle de **bassins de vie ou de territoires de projet locaux**. C'est au sein de cette instance que seront auditionnés les **porteurs de projet**, selon leur proximité. Cependant, **l'ensemble des membres des comités territoriaux seront systématiquement invités à participer à chaque réunion de l'un d'entre eux**. Les réunions du comité se dérouleront donc à chaque fois dans une commune différente du GAL. Elles se tiendront en présentiel avec un dispositif de visioconférence systématique.

Cette instance visant à favoriser le dialogue territorial sera également ouverte aux membres du comité technique.

Ainsi les comités territoriaux ont la charge de :

- > **Mettre en œuvre la stratégie par l'audition des porteurs et l'émission d'un avis au comité de programmation ;**
- > **Proposer des commissions thématiques temporaires nécessaires à la bonne mise en œuvre du programme :** communication, évaluation, coopération, etc. Elles seront multisectorielles et regrouperont un panel d'acteurs locaux ;
- > **Proposer des outils de communication ;**
- > **Relayer l'information sur le programme ses résultats et ses opportunités en tant qu'« ambassadeur » du programme ;**
- > **Rendre compte auprès de l'assemblée plénière.**

La configuration envisagée s'appuie sur l'organisation du comité de programmation (collège public et collège privé) mais sans l'obligation de quorum. Ainsi, le collège public sera désigné par les structures partenaires et le collège privé par inscription préalable.

Parmi les membres des comités territoriaux, 22 seront présents au sein du comité de programmation. Ils seront les porte-paroles des échanges au sein de cette instance et le lien privilégié entre le comité de programmation et les comités territoriaux.

5.4 - Le comité technique

Le comité technique est l'organe consultatif du GAL. Il est également envisagé à l'échelle du GAL pour favoriser l'interconnaissance et est voulu comme un espace de travail à la fois d'écoute et d'accompagnement des acteurs du développement et d'échanges entre pairs. Il offre un cadre de dialogue constructif entre le GAL et ses partenaires.

Il se compose de techniciens des structures porteuses (CCAA, PNRPA, CCVUSP et CCSP), des EPCI partenaires (CAPG, CASA, MNCA), de la Région, des Conseils départementaux, des Parcs nationaux, des chambres consulaires, de représentants de l'Etat via les Sous-Préfectures, des structures d'accompagnement (France Active, Initiative, Réseau SCOP-SCIC) et d'experts externes selon les besoins du GAL.

Sa composition sera variable selon les thématiques des dossiers à étudier. Il sera sollicité avant chaque comité territorial et possède plusieurs rôles :

- > Travailler en étroite collaboration avec l'équipe animation sur la recherche de projets et de partenaires ;
- > Analyser individuellement et de manière constructive les dossiers ;
- > Échanger entre pairs lors des réunions dédiées ;

Enfin, un système de parrainage des porteurs de projet par un membre du comité territorial sera envisagé. L'objectif est de créer une dynamique et du lien entre les décideurs et les porteurs de projets. Le/la parrain/marraine aura la responsabilité de guider le porteur de projet, de suivre l'avancement de son projet et d'en rendre compte lors des comités territoriaux. Pour éviter tout conflit, le/la parrain/marraine sera désigné.e après les décisions de programmation des dossiers. Ce travail sera réalisé en lien étroit avec l'équipe animation.

> Soumettre une synthèse collective aux comités territoriaux sur les dossiers ;

> Co-organiser avec l'équipe LEADER des ateliers de travail, des forums sur des thématiques précises ;

> Participer aux commissions thématiques temporaires proposées par le comité de programmation : communication, évaluation, coopération, etc. ;

> Relayer l'information sur le programme, ses opportunités et ses résultats en tant qu'« ambassadeur » du programme.

Les réunions du comité se dérouleront à chaque fois dans une commune différente du GAL, en alternance sur les 4 territoires. Elles se tiendront en présentiel avec un dispositif de visioconférence systématique.

Les critères d'analyse du comité technique se basent sur les critères suivants :

- > La recevabilité technique ;
- > La recevabilité du projet au regard de la stratégie ;
- > La prise en compte des principes LEADER ;
- > La recevabilité du projet au regard des critères de sélection ;
- > Le réalisme et la cohérence du projet dans le fond et dans le montage financier.

5.5 - Les autres instances

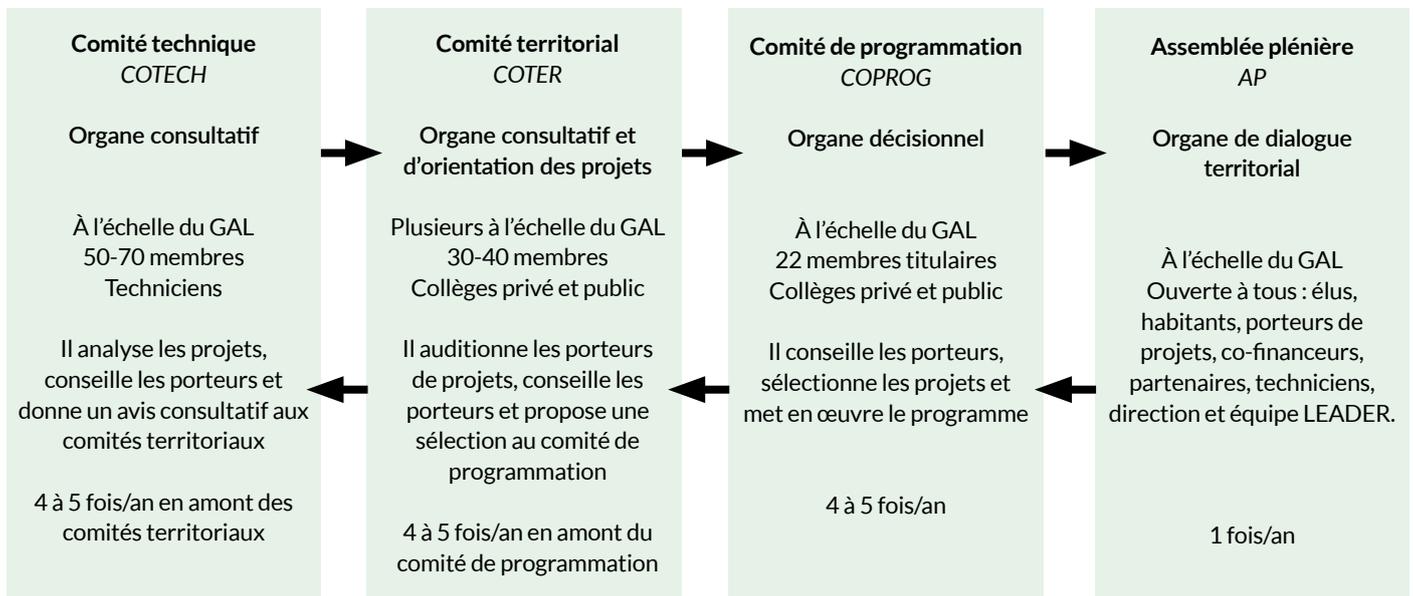
Des échanges réguliers avec les co-financeurs seront organisés au travers des différentes instances de gouvernance du GAL, par l'organisation des comités des financeurs par l'équipe LEADER et lors du montage des dossiers.

L'équipe d'animation participera également aux commissions thématiques des 4 structures partenaires notamment sur la santé/social, le développement économique, la culture, l'environnement, l'agriculture/alimentation, l'habitat, le tourisme, l'énergie. Ces instances seront de véritables leviers pour la recherche de projets et de partenaires et, la participation de l'équipe LEADER permettra de parler du programme, de sa stratégie et de son plan d'actions.

Aussi, il est proposé sur cette programmation de créer un évènement récurrent « Rencontres porteurs » dont les objectifs seront l'échange d'informations, l'accompagnement entre pairs et le partage de solutions.

Cet évènement sera destiné aux porteurs de projet de l'actuelle et de la future programmation. L'idée est de faire une première rencontre générale au début de la programmation et de thématiser les suivantes selon les demandes des porteurs. Un système de parrainage entre porteurs pourra également être envisagé selon les disponibilités et les besoins.

Synthèse



6. Le fonctionnement

6.1 - Le partenariat

Le programme LEADER sera co-porté par la Communauté de Communes Alpes d'Azur, le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, la Communauté de communes de Serre-Ponçon et la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, soit 3 EPCI et un Parc naturel régional.

Ce partenariat fait l'objet de délibérations par les 4 structures et l'ensemble des dispositions liées à ce partenariat seront circonscrites dans une convention

dédiée [en projet]. Les délibérations ou leurs projets sont en [annexe 5](#).

Le chef de file sera la Communauté de Communes Alpes d'Azur qui assurera la responsabilité de la délégation de gestion du FEADER et signera la convention tripartite avec l'Autorité de gestion et l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

6.2 - L'ingénierie LEADER

Les 4 structures bénéficient de par leur expérience d'une solide connaissance en matière de portage de projets locaux et européens.

Avec l'élargissement du périmètre par rapport au programme actuel, il s'agit de constituer une équipe qui permette de « faire territoire ».

L'ingénierie LEADER sera mutualisée entre les 4 structures en tenant compte des compétences des structures et des impératifs de gestion et d'animation du programme mais la répartition des postes n'est à ce stade, pas encore définitive.

La convention de partenariat décrira avec précision l'organisation des tâches administratives et techniques entre les membres de l'équipe LEADER, les structures partenaires et la structure porteuse. Un comité de Direction réunira régulièrement les référents LEADER au sein de chaque structure.

Considérant les temps de déplacement et les besoins d'appui au plus près des acteurs locaux, le GAL souhaite une équipe technique avec 5 ETP en « régime complet » (sous réserve de l'enveloppe attribuée). Les fiches de poste sont détaillées en [annexe 6](#). L'équipe est ainsi envisagée comme suit :

> **1 ETP Animation-coordination** : coordination du programme, mise en œuvre et suivi de la stratégie LEADER par l'émergence de projets, l'accompagnement des porteurs de projets, l'organisation et l'animation des instances du GAL, de l'évaluation et des actions de communication et de promotion ;

> **1 ETP Gestion** : coordination de la gestion, mise en œuvre, suivi administratif, financier et juridique du programme par l'instruction des demandes de subventions et de paiement, l'organisation et l'animation du comité des financeurs, le suivi avec l'ASP, la préparation des actes juridiques à la signature de la structure porteuse ;

> **2 ETP Animation-gestion-communication** : pour répondre aux besoins locaux d'animation et de gestion ;

> **1 ETP Assistance** : pour renforcer l'équipe sur les missions de gestion, logistique et communication.

Dans un souci d'équité territoriale, l'équipe LEADER devra partager équitablement son temps entre les structures. Ce partage porte sur l'animation territoriale et les temps de présence aux sièges de Puget-Théniers pour la CCAA, Saint-Vallier-de-Thiery pour le PNR, Embrun pour la CCSP et Barcelonnette pour la CCVUSP.

Ainsi, il est envisagé de disposer de **23,25 équivalents temps pleins entre 2023 et 2029**. Le calcul prend en considération la fin du programme 2014-2022. Ainsi, en comptant une répartition égale entre l'animation et la gestion pour les postes animation-gestion et de renfort, on obtient un total de **11,5 ETP dédié à l'animation et 11,75 pour la gestion**.

La répartition annuelle des ETP s'échelonne telle que présentée dans le tableau suivant :

Nombre d'ETP par an et par poste de l'équipe	2023*	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Poste d'animation-coordination	0,75	1	1	1	0,75	-	-	4,50
Poste de gestion	0,25	0,50	0,75	1	1	0,75	0,50	4,75
Poste d'anim.-gestionnaire 1	0,75	1	1	1	0,75	0,75	-	5,25
Poste d'anim.-gestionnaire 2	-	1	1	1	0,75	-	-	3,75
Poste d'assistance	0,50	1	1	1	1	0,50	-	5
TOTAL	2,25	4,50	4,75	5	4,25	2	0,50	23,25

*Les temps prévus en 2023 pourront être ajustés selon la date de conventionnement avec l'autorité de gestion.

L'équipe LEADER devra travailler en étroite collaboration avec les équipes techniques en place afin d'assurer l'articulation des actions LEADER avec celles menées par la CCAA, le PNR, la CCSP, la CCVUSP et leurs partenaires.

Pour ce faire, ils assisteront aux réunions d'équipes et aux commissions thématiques organisés par les 4 structures. L'objectif est de pleinement intégrer l'équipe LEADER aux structures porteuses et de tisser un réseau d'acteurs dynamique pour faire émerger des projets innovants et structurants.

En outre, les chargés de mission de la CCAA, du PNR, de

la CCSP et de la CCVUSP seront des relais d'information et des conseillers techniques pour l'équipe LEADER. Des réunions spécifiques LEADER pourront être organisées en complément de tous les échanges informels, mails, visio, téléphone ou de visu.

Une phase d'émergence de projets est prévue au début de la programmation, cette dernière se fera avec l'aide des équipes techniques et à l'échelle du périmètre du GAL pour favoriser l'interconnaissance entre acteurs du GAL.

Enfin, l'équipe LEADER sera un lien fort de la coopération territoriale entre les différentes structures.

6.3 - L'animation et la communication

L'animation

La première mission sera de travailler sur le conventionnement, les outils de communication et d'animation à mettre en place et la diffusion de l'information sur le nouveau programme afin de garantir rapidement une dynamique territoriale favorable à l'émergence de projets.

L'objectif est de créer un réseau d'acteurs solide afin de mettre en place ce nouveau territoire de projet, de faire connaître le programme et de recenser de nouveaux porteurs potentiels puis, de suivre les projets en cours pour assurer leur réussite et répondre à d'éventuelles difficultés.

Mobilité et réactivité des agents sont donc essentielles et différents modes d'action sont envisagés dès à présent :

> **Organisation de présentations du programme et de la stratégie aux équipes techniques et élus du territoire (conseils municipaux, conseils communautaires) ;**

> **Organisation de permanences sur le territoire pour assurer une présence régulière dans différents sites ;**

> **Réunions et échanges réguliers avec les membres du comité technique, des comités territoriaux et du comité de programmation afin d'assurer une communication efficiente sur le programme ;**

> **Réunions et échanges réguliers avec les porteurs de projets pour les accompagner dans le montage de leur projet (de l'idée au projet) en lien étroit avec le comité technique ;**

> **Visites de terrain chez les porteurs de projets pour garantir un accompagnement optimal des bénéficiaires ;**

> **Organisation de groupes de travail thématiques entre acteurs du GAL et porteurs de projets travaillant sur des enjeux communs de manière à permettre un accompagnement collectif et un enrichissement mutuel.**

Dès la sélection du GAL, **l'équipe LEADER sera en charge de la création du réseau d'« ambassadeurs » du GAL** : chargés de mission des structures partenaires, équipe de direction, élus, membres du comité de programmation, membres du comité technique, membre des comités territoriaux.

Outre ces différents points, l'équipe LEADER aura la charge :

> **De la préparation et l'animation des comités de programmation, territoriaux, techniques et de l'Assemblée plénière ;**

> **De l'identification et l'appui techniques aux porteurs de projets** à l'élaboration de leurs dossiers en lien avec l'équipe gestion ;

> **De la rédaction et la publication des appels à projets** après validation par le comité de programmation ;

> **De la co-rédaction des avis réglementaires** avec l'équipe gestion ;

> **Du lien avec les partenaires du programme ainsi qu'avec les autres GAL**, en particulier via la participation et la capitalisation des réunions du Réseau Rural et de LEADER France ;

> **Du suivi continu du programme**, de la récolte des données ainsi que la réalisation du RAMO ;

> **L'information et la communication** sur le programme.

Compétences requises : animation territoriale, gestion de projet, communication et connaissances en matière d'évaluation des projets de territoire/action publique.

Voir fiches de poste Animateur coordonnateur, Animateurs gestionnaires et assistant en [annexe 6](#).

La communication externe

La communication est essentielle et primordiale pour « créer » ce nouveau territoire de projet et permettre au programme LEADER de se déployer pleinement. Cette mission se doit d'être menée de manière méthodique et rigoureuse. Elle doit être également dotée de moyens financiers dédiés et être conçue de manière stratégique avec un plan d'action.

L'identité

Avant toute chose, le GAL devra se doter d'une identité, d'une marque autour de son nom, de son territoire et de l'état d'esprit issu de la stratégie. Elle se déclinera sous la forme d'une charte graphique et d'un logo.

Enjeux :

- > **Affirmation d'une identité** : territoire de montagne, rural, vivant, en transition, aux ressources multiples.
- > **Diffusion des valeurs LEADER** : approche intégrée multisectorielle, innovation, mise en réseau, coopération, approche territoriale, partenariat local public-privé.

Le plan d'action se déroulera de la manière suivante : création d'une charte graphique forte et d'un logo ; définition d'une charte : police, titrage, couleurs, typographie ; sélection de photographies et d'illustrations ; réalisation et déclinaison des supports (Powerpoint, modèle de dossier, courrier, etc.), définition d'une charte de référence qui rassemble les codes et les règles d'usage des éléments graphiques qui définissent l'identité visuelle.

Les objectifs

En parallèle, une réflexion sera menée pour la **définition d'une stratégie de communication et d'un plan d'action**. Cette dernière sera basée sur les résultats des évaluations des GAL APA et Pays SUD et, sur un diagnostic à mener dès la sélection du GAL. Les objectifs de la stratégie sont :

1. Faire connaître le programme, ses objectifs, sa stratégie et ses acteurs

- > Faire connaître le programme et ses objectifs
- > Faire connaître le territoire, ses besoins, ses acteurs

2. Expliquer le programme et ses particularités et accompagner les porteurs de projets

- > Guider en répondant aux interrogations et en faisant comprendre les exigences
- > Impliquer pour faire prendre conscience de l'apport au territoire et faire devenir un ambassadeur

3. Favoriser l'appropriation du programme

- > Développer l'intelligence collective, partager les expériences, mettre en réseau, animer le programme, inspirer

4. Valoriser et promouvoir les initiatives et rendre compte de l'action européenne dans les territoires ruraux

Le public cible

Selon les objectifs de communication, le public cible sera différent : les porteurs de projets, les membres du comité de programmation, du comité technique, des comités territoriaux, du comité des financeurs, les habitants, les acteurs socio-économiques (entreprises, associations), les élus au sens large (collectivités territoriales, départementales, régionales, etc.) et, le grand public.

Les outils envisagés

A partir de la stratégie et du plan d'action découlera plusieurs outils :

- > **Un site internet dédié au GAL et au programme** : il recensera à la fois toutes les informations sur le programme, les porteurs, les membres des différents comités et les données du territoire. Les documents nécessaires aux porteurs de projets y seront disponibles via un espace dédié. Ce site sera la base de la communication et sera relayé sur chaque site Internet de chaque structure partenaire.

- > **Des réseaux sociaux type LinkedIn ou Facebook seront associés au site afin de promouvoir les actualités du programme**. Chaque chargé de mission (développement économique, développement touristique, *Petites villes de*

demain, déchets, forêt, énergie-climat, etc.) de chaque territoire fera la promotion du programme à chaque rencontre de porteurs de projets ou dans chaque groupe de partenaires, de même les élus en parleront à leurs administrés.

> **L'édition de supports** : affiches, flyers, guide du porteur, livret de convention, RAMO, dossier de presse, etc.

> **L'organisation d'événements spécifiques, de réunions publiques et techniques** : présentation du programme, atelier thématiques, forums etc.

> **L'organisation de « visites inspirantes »**, visites d'autres GAL (régional, national ou européen) ou

accueil de GAL. L'objectif de ces rencontres est à la fois de promouvoir les projets porteurs de sens financés par le programme LEADER et d'échanger entre GAL sur le retour d'expériences. Cet outil permet également de préfigurer des pistes de coopération.

> **Chaque évènement thématique de concertation publique sera couvert par des vidéos et photos qui serviront d'outils de promotion.** Une vidéo promotionnelle du territoire et du programme sera réalisée et utilisée comme support de présentation. De même, la promotion des projets financés par LEADER passera par la réalisation de vidéos des projets.

Synthèse :

Objectifs	Public cible	Outils	Calendrier
Faire connaître le programme	Porteurs de projet	Affiches, flyers et guide de présentation du programme LEADER à déposer chez les partenaires du programme	Tout au long du programme
	Porteur de projet	Organisation de permanences dans le territoire	Tout au long du programme
Partager les expériences, mettre en réseau et animer le programme	Membres du GAL, porteurs de projet	Visites de terrain chez les porteurs de projets	Plusieurs fois par an, milieu à fin de programme
	Porteurs de projet, membres du GAL, grand public	Site internet du GAL permettant de stocker documents du programme (AAP, flyers, etc.), recueils d'expériences et vidéos des porteurs de projets, réseau social	Tout au long du programme
	Porteurs de projet	Groupes de travail et d'échanges entre les porteurs de projets pour l'aide au montage des dossiers et à la réalisation des projets	Tout au long du programme Lors des appels à projets
	Porteurs de projet, membres du GAL, grand public	Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO)	Chaque année
Valoriser les expériences et justifier l'action publique	Grand public	Synthèse « grand public » de l'évaluation	Lors de l'évaluation à mi-parcours et de l'évaluation finale
	Grand public	Dépliant papier récapitulatif du programme LEADER	Fin du programme
	Grand public	Reportage vidéo porteurs	Fin du programme

La communication interne

La communication entre les acteurs du GAL est également essentielle et primordiale pour « créer » ce nouveau territoire de projet, favoriser l'interconnaissance et permettre au programme LEADER de se déployer pleinement sur toute la durée.

L'équipe LEADER relayera les informations liées au programme et fera le lien entre tous les membres du GAL : porteurs de projets, chargés de mission des

structures partenaires, membres du comité technique, membre des comités territoriaux, membres du comité de programmation, membre du comité des financeurs et autres partenaires.

La communication interne se déploiera par l'intermédiaire de réunions spécifiques, d'échanges téléphoniques, par mail ou visioconférence.

Aussi, afin de favoriser l'interconnaissance entre les acteurs du GAL et, en parallèle des Assemblées plénières, il est proposé d'organiser dans les premiers mois de l'existence du GAL des « visites d'interconnaissance ». Inspirées du format des « visites inspirantes », elles se réaliseront à l'intérieur du GAL.

Enfin, afin de faciliter les échanges au sein de l'équipe LEADER, pour la bonne mise en œuvre du programme et les prises de décisions rapides, un certain nombre d'outils sont prévus : espace commun de stockage de documents, messagerie instantanée pour échanger au quotidien, réunions hebdomadaires, échanges visioconférence, mails et téléphone.

6.4 - La gestion administrative et financière

La première mission sera de travailler sur le conventionnement, puis d'entamer la formation sur le nouveau logiciel de gestion.

Afin de faire face à l'intensité grandissante du recouvrement des dépenses en fin de programme, un assistant-gestionnaire est prévu en fin de programmation.

La mission consiste en :

- > L'appui à l'élaboration de projets, au montage de dossiers et à la recherche de contreparties financières y compris des rencontres sur le terrain ;
- > La co-rédaction avec l'équipe animation des avis réglementaires ;
- > L'instruction des dossiers ;
- > Le suivi administratif et financier du programme dans le logiciel de gestion (remontées des dépenses, indicateurs) ;
- > Le lien avec les co-financeurs ;
- > La préparation des comités des financeurs et l'animation des comités de programmation aux côtés de l'équipe animation ;
- > La préparation des outils de suivi des projets, pour faciliter l'instruction et le paiement des dossiers.

Compétences requises : finances publiques et gestion de fonds européens. Des formations sur le nouveau logiciel et sur les règles de gestion et d'éligibilité des dépenses (aides d'État, règles de minimis, etc.) seront prévues tout au long de la programmation.

Voir fiches de poste Gestionnaire, Animateurs gestionnaires, assistant en [annexe 6](#).

Les équipes animation et gestion travailleront en étroite collaboration, en synergie et chacun pourra être support des missions de l'autre si la charge de travail le permet.

Ainsi, et dans la mesure du possible, l'équipe gestion pourra participer à l'animation du territoire en début de programmation en association avec l'équipe dédiée, sur des aspects administratifs et financiers. A l'inverse, si le travail d'animation va rester intense jusqu'en 2027, l'équipe animation pourra dégager du temps en fin de programme pour seconder l'équipe gestion dans la finalisation des paiements, en faisant le relais auprès des porteurs de projet. L'équipe animation-communication-gestion répartira son temps de travail en fonction des besoins du programme avec un temps dédié à l'animation important en début de programmation puis à la gestion.

Ce mode de fonctionnement permettra de créer un véritable échange entre les équipes animation et gestion afin d'assurer un enrichissement mutuel qui sera essentiel pour la réussite du programme.

6.5 - Le circuit de gestion

Le circuit de gestion des dossiers doit être simple, transparent et permettre la mise en œuvre de projets solides, apportant une réelle plus-value au territoire.

La première étape de traitement des dossiers passe par des échanges et rencontres préliminaires avec un animateur, au cours desquels le porteur pourra exposer son projet et recevoir le « guide du porteur de projets » qui rassemble les informations nécessaires au montage de son dossier. Selon ses attentes, il pourra être orienté vers d'autres fonds pour tout ou partie de son projet. L'équipe LEADER pourra le conseiller, le mettre en relation avec des partenaires potentiels (entreprises, associations et collectivités) et le guider dans l'élaboration de son dossier LEADER (y compris les premières subtilités de gestion : dépenses éligibles, engagement sur 5 ans, nature des justificatifs).

Le temps dédié à l'accompagnement du porteur sera variable selon l'état d'avancement du projet (de l'idée au projet avancé) et les capacités du porteur. Ce temps n'est pas obligatoire, mais fortement conseillé pour permettre au porteur de déposer un dossier qui corresponde aux principes LEADER et le plus complet possible pour faciliter l'instruction. Des échanges auront lieu tout au long de l'accompagnement avec les membres du comité technique et des financeurs.

Quand il se sent prêt, le porteur pourra préparer sa fiche-projet. Ici encore, plusieurs échanges auront lieu entre le porteur et les équipes d'animation et de gestion. La version définitive sera transmise par courrier et par mail en fonction des dates des appels à projets (AAP). Le porteur de projet recevra alors un accusé de réception qui ne préjuge en rien de sa complétude, ni de sa sélection.

Après la date limite des AAP, l'équipe LEADER réunira dans le mois qui suit successivement le comité de technique, les comités territoriaux puis le comité de programmation dans le cadre de l'opportunité.

De son côté et à l'issue de la réunion, le comité technique remettra sur la base de plusieurs analyses un avis synthétique aux comités territoriaux puis au comité de programmation. Des compléments pourront

éventuellement être demandés aux porteurs de projet suite à l'expertise du comité technique.

Le porteur est ensuite invité à présenter son projet devant le comité territorial de son territoire. Ce comité rendra un avis d'opportunité au comité de programmation. C'est ce dernier qui prendra la décision de valider ou non les projets proposés sur la base des critères d'éligibilité et de sélection définis.

Dès lors que le comité de programmation a donné un avis favorable au porteur de projet, la phase de demande de subvention officielle peut démarrer. Le porteur accompagné par l'équipe gestion rempli un formulaire de demande de subvention. C'est à la réception de ce formulaire que les dépenses sont éligibles. La phase d'instruction et de complétude peuvent alors débiter. Des demandes de compléments seront envoyées aux dossiers incomplets.

En parallèle, les projets validés seront transférés aux financeurs pour réservation des cofinancements éventuels. Après instruction complète, l'équipe gestion organisera un comité des financeurs sauf pour les projets dont le porteur est une des 4 structures porteuses du programme. Dans ce cas, ce sont les services de la Région qui prennent le relais.

Après validation des projets par les différentes instances des co-financeurs, l'équipe LEADER aura en charge de réunir de nouveau les membres du comité de programmation pour la validation définitive de la subvention. C'est la phase d'attribution qui aboutira à la signature d'une convention établie entre le porteur de projet et les financeurs.

Le projet pourra ensuite être réalisé, suivi de près par l'équipe LEADER et le parrain du porteur, via notamment des échanges mail, téléphone ou visio-conférence, la participation aux comités de pilotage des projets ou aux assemblées générales, des visites intermédiaires. Des demandes d'acomptes pourront être traitées.

L'ultime étape est la demande de solde, qui fera l'objet d'une visite finale afin de vérifier les réalisations et tirer un bilan constructif de l'opération.

6.6 - Les modalités de sélection

Les critères sont des outils essentiels d'aide à la décision pour les différents comités afin de garantir une sélection transparente et non discriminatoire des dossiers. Ils permettront également de proposer un taux d'aide publique adapté.

Les critères, les modalités de définition et de renseignement de même que les variations possibles du taux d'aide publique seront déterminés et validés par le comité de programmation, l'ASP et l'autorité de gestion en début de programmation. Par ailleurs, les critères représentent un outil de suivi qui sera utilisé dans le RAMO et pour l'évaluation.

Les critères généraux envisagés sont les suivants :

- > Mise en réseau, coopération et aspects multisectoriels ;
- > Participation à la transition écologique et solidaire ;

- > Caractère innovant* ;
- > Zone territoriale concernée, portée territoriale ;
- > Capacité financière du porteur de projet ;
- > Absence de discrimination de toute nature.

Sur la base de ces critères, une grille de notation sera renseignée par l'équipe LEADER, dès le dépôt de la fiche-projet et sera soumise au comité technique puis aux comités territoriaux et enfin au comité de programmation comme outil d'aide à la décision. En effet, si l'équipe technique remplit la fiche, la décision finale de la notation du projet appartient au comité de programmation. Pour les projets retenus, cette grille pourra être un outil de suivi utile et alimenter le RAMO.

* cf. Chapitre 4. La stratégie - 4.5 L'innovation

6.7 - Le dispositif de suivi-évaluation

Le suivi

Le suivi du programme fait partie intégrante de sa mise en œuvre. Aujourd'hui, les 2 GAL Alpes et Préalpes d'Azur et Pays SUD disposent de différents outils pour assurer un suivi efficace et opérationnel de la mise en œuvre du programme et souhaitent les prolonger sur 2023-2027.

> Le tableau de bord de suivi. Dans la continuité de celui mis en place lors de la programmation 2014-2022, il regroupera l'ensemble des informations relatives au suivi de la programmation : dossiers et étapes en cours, consommation de l'enveloppe, calendrier des demandes de paiement à venir, visites sur place, reprogrammations, déprogrammations, évaluation, données du RAMO, suivi des comités de programmation, de sa participation, suivi des actions d'animation et de communication. Le tableau de bord sera également un des éléments fondamentaux pour les évaluations à mi-parcours et finale.

> Grâce à cet outil, un RAMO sera produit chaque

année, communiqué aux partenaires, notamment via la restitution en Assemblée Plénière et mis à disposition d'un large public. Les informations relatives au suivi y seront capitalisées, accompagnées de photographies, paroles d'acteurs, retours d'expériences sur les réalisations permises par LEADER, etc. Ces RAMO serviront également de base aux évaluations.

Ces outils se basent sur des indicateurs de réalisation et de résultats définis pour chaque fiche-action ainsi que sur des indicateurs de suivi du fonctionnement du GAL, reprenant ce qui a été fait pour l'évaluation prospective, le logigramme.

L'évaluation

En complément du suivi régulier de la mise en œuvre du programme LEADER, deux évaluations seront réalisées, une à mi-parcours et une finale. Elles s'appuieront sur l'analyse de l'ensemble des données de suivi disponibles au moment de leur réalisation et s'enrichiront de données plus qualitatives issues de questionnaires et d'entretiens avec les acteurs locaux. Une méthode d'évaluation participative pourra être mise en œuvre, en privilégiant la rencontre avec les acteurs concernés au travers d'entretiens bilatéraux, d'ateliers de travail et de focus groupes. Les analyses conduites permettront de

répondre aux questions d'évaluation définies en amont par le GAL.

Deux catégories de questions - détaillées dans la page suivante - sont envisagées :

> Des questions évaluatives thématiques, liées aux fiches-action portées par le GAL ;

> Des questions évaluatives transversales liées au fonctionnement du GAL, à la gouvernance ou aux impacts globaux des actions soutenues.

Questions évaluatives thématiques

Fiche-action	Questions évaluatives
FA 1. Renforcer les liens sociaux et consolider les services pour tous	<ul style="list-style-type: none"> > Dans quelle mesure le programme LEADER a permis de renforcer et développer l'offre locale de services ? > En quoi les outils et structures soutenus ont été des facteurs de cohésion sociale ? > Les actions soutenues par LEADER ont-elles permis de renforcer le bien-vivre et l'attractivité du territoire ?
FA 2. Encourager les initiatives économiques locales, durables et collectives	<ul style="list-style-type: none"> > En quoi le dispositif LEADER a contribué à la transition des entreprises ? > En quoi les outils et structures développés dans le cadre de LEADER ont contribué à répondre aux enjeux des différentes transitions (écologique, énergétique, alimentaire, aménagement) ? > Dans quelle mesure LEADER a été un levier et/ou un facilitateur pour la création d'emplois et de structures en lien avec des filières économiques locales et durables ?
FA 3. Innover dans notre lien aux ressources	<ul style="list-style-type: none"> > Dans quelle mesure les actions soutenues par LEADER ont-elles contribué à préserver les ressources du territoire ? > Les projets soutenus par LEADER sur le territoire ont-ils favorisé les synergies entre les acteurs locaux ?

Questions évaluatives transversales

Critère évalué	Questions évaluatives transversales
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> > Est-ce que la stratégie choisie a permis de répondre aux enjeux du territoire ? > Les enjeux ont-ils évolué ? La stratégie a-t-elle su s'adapter à ces évolutions ?
Efficacité/Efficience	<ul style="list-style-type: none"> > En quoi les moyens mis en œuvre pour la programmation et l'organisation de l'équipe du GAL ont-ils permis l'émergence des projets et leur réalisation ? > Les résultats attendus sont-ils atteints ? Sont-ils à la hauteur des moyens engagés ?
Cohérence interne	<ul style="list-style-type: none"> > Les moyens mis à disposition étaient-ils suffisants pour atteindre les objectifs fixés ?
Cohérence externe	<ul style="list-style-type: none"> > L'inscription de l'équipe technique dans le réseau des partenaires du territoire a-t-elle été satisfaisante ? > En quoi la mise en œuvre de LEADER a contribué à atteindre les objectifs du SRADDET et du Plan Climat régional « Gardons une COP d'avance » ?
Impact	<ul style="list-style-type: none"> > Dans quelle mesure les fonds LEADER ont bénéficié aux acteurs du territoire ? > En quoi la mise en œuvre de la stratégie a contribué à améliorer le « bien-vivre ensemble » et le sentiment d'appartenance au territoire ? > Dans quelle mesure le programme LEADER a-t-il permis au territoire de s'inscrire dans les transitions (écologique, énergétique, alimentaire, aménagement du territoire) ?
Plus-value LEADER	<ul style="list-style-type: none"> > Le programme LEADER permet-il de mettre en réseau différents acteurs ? > En quoi les projets financés par LEADER sont-ils innovants ?

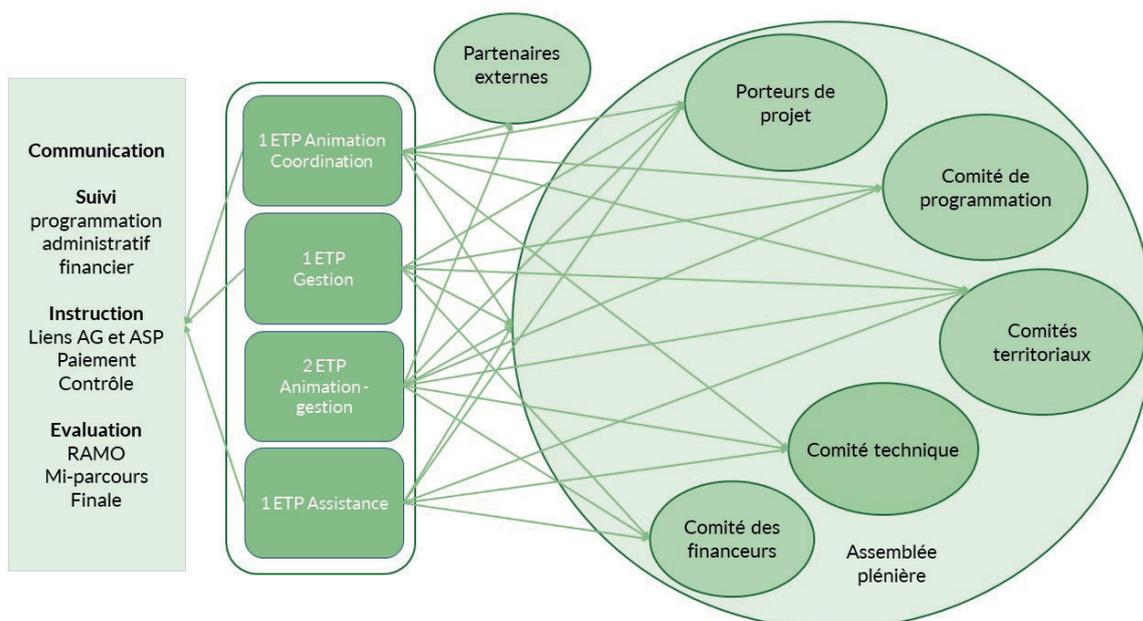
Les indicateurs de réalisation

Fiche-action	Indicateurs
FA 1. Renforcer les liens sociaux et consolider les services pour tous	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de projets d'information et communication sur les services locaux > Nombre de projets d'aide à la création de nouveaux services > Nombre de projets comprenant une dimension collective (portage de projet) > Nombre de projets comprenant une dimension collective (bénéficiaires du projet)
FA 2. Encourager les initiatives économiques locales, durables et collectives	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de projets contribuant à la création d'entreprises, d'associations > Nombre de projets contribuant au maintien ou développement d'entreprises, d'associations > Nombre de projets contribuant à la transition écologique, énergétique, alimentaire, aménagement du territoire (compte pour chaque thématique)
FA 3. Innover dans notre lien aux ressources	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de projets d'information sur les ressources locales > Nombre d'actions de valorisation de sites ou de ressources > Nombre de projets collectifs sur les ressources locales

Les indicateurs de résultat

Fiche-action	Indicateurs
FA 1. Renforcer les liens sociaux et consolider les services pour tous	(R. 42) Promouvoir l'inclusion sociale : nombre de personnes participant à des projets d'inclusion sociale.
FA 2. Encourager les initiatives économiques locales, durables et collectives	(R.37) Nouveaux emplois dans les projets soutenus : nombre d'emplois créés par les projets bénéficiant d'une aide
FA 3. Innover dans notre lien aux ressources	(R.1) Améliorer les performances à travers les connaissances et l'innovation : nombre de personnes bénéficiant d'une aide en matière de conseil, de formation, d'échange de connaissances

Synthèse



7. Le plan de financement

7.1 - La maquette financière

Pour mener à bien son ambition et mettre en œuvre sa stratégie « Bien vivre ensemble sur un territoire en transition », le GAL fait le choix de demander une **enveloppe FEADER de 4 465 616 €** répartie comme suit :

3 723 311 € pour les investissements et la coopération
742 306 € pour l'animation et la gestion soit 17 %

En cohérence avec l'ambition d'atteindre un écosystème écologique, économique et sociale, l'**enveloppe dédiée aux projets est répartie de manière égale entre les fiches-action, soit 1 241 104 € par fiche-action.**

Aussi, **92 % de chacune des enveloppes sont attribuées aux interventions de type Investissements et 8 % à la Coopération interterritoriale.** Il s'agit pour cette dernière d'un pourcentage légèrement élevé par rapport à la programmation actuelle, reflétant une fois encore les ambitions du GAL.

3 425 446 € pour les investissements
297 865 € pour la coopération soit 8 %

Soit une répartition pour chaque fiche-action comme suit :

Le volume budgétaire se justifie par :

> L'ambition qui est donnée au sein de la stratégie pour le territoire en matière de transition écologique et solidaire,

> L'élargissement du périmètre du GAL avec la fusion de 2 GAL : Pays SUD et Alpes et Préalpes d'Azur,

Enveloppe totale FEADER : 4 465 616 €	
Fiche-action 1 - Renforcer les liens sociaux et consolider les services pour tous	
Montant FEADER alloué : 1 241 104 €	
Investissements	1 141 815 €
Coopération (8%)	99 288 €
Fiche-action 2 - Encourager les initiatives économiques locales, durables et collectives	
Montant FEADER alloué : 1 241 104 €	
Investissements	1 141 815 €
Coopération (8%)	99 288 €
Fiche-action 3 - Innover dans notre lien aux ressources	
Montant FEADER alloué : 1 241 104 €	
Investissements	3 141 815 €
Coopération (8%)	99 288 €
Animation - Communication - Gestion	
Montant FEADER alloué : 742 306 €	

> La réussite des programmes LEADER 2014-2022 pour les GAL Pays SUD et Alpes et Préalpes d'Azur,

> Le potentiel de développement dans le territoire après une première programmation pour Alpes et Préalpes d'Azur et une seconde pour le Pays SUD,

> Le potentiel de population concernée par les retombées et impacts de la stratégie : le nouveau périmètre permet d'englober plus de 71 700 habitants,

> Les besoins en matière d'ingénierie LEADER pour répondre aux besoins du territoire, mener à bien la

programmation et bénéficier d'une répartition équitable entre les 4 structures partenaires (fusion de 2 GAL),

> Les contraintes de déplacement liées à un territoire de montagne où les distances ne se comptent pas en kilomètres mais en heures.

Dans le cas où le GAL se verrait doter d'une enveloppe inférieure à celle envisagée pour mener à bien la stratégie 2023-2027, les conséquences seront répercutées à la fois sur :

> Le budget dédié aux projets : baisse répartie de manière égale sur chacune des 3 fiches-action,

> Le budget dédié à l'animation : baisse du nombre d'ETP

Projections annuelles de l'enveloppe					
	2023	2024	2025	2026	2027
Investissements	685 089 €	856 361 €	856 361 €	685 089 €	342 545 €
%	20 %	25 %	25 %	20 %	10 %
Coopération	59 573 €	74 466 €	74 466 €	59 573 €	29 786 €
%	20 %	25 %	25 %	20 %	10 %

Budget annuel prévisionnel Animation - Gestion							
Frais salariaux							
	2023*	2024*	2025*	2026	2027	2028	2029
1 ETP Anim-coord.	37 500 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	37 500 €	-	-
1 ETP Gestion- superv.	11 250 €	22 500 €	37 500 €	45 000 €	45 000 €	33 750 €	22 500 €
1 ETP Anim-gestion	30 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	30 000 €	30 000 €	-
1 ETP Anim-gestion	-	40 000 €	40 000 €	40 000 €	30 000 €	-	-
1 ETP Assistant	15 098 €	30 196 €	30 196 €	30 196 €	30 196 €	15 098 €	-
Coûts indirects (20%)	18 770 €	36 539 €	39 539 €	41 039 €	34 539 €	15 770 €	4 500 €
TOTAL	112 618 €	219 235 €	237 235 €	246 235 €	207 235 €	94 618 €	27 000 €
Actions d'animation et de communication							
Réception	1 200 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	1 200 €	500 €	500 €
Communication	15 000 €	15 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	-	-
Visite GAL	2 000 €	3 000 €	2 500 €	1 500 €	1 500 €	-	-
Émergence	500 €	800 €	800 €	500 €	-	-	-
Formation	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
TOTAL	20 200 €	22 300 €	16 800 €	15 500 €	14 200 €	2 000 €	2 000 €
TOTAUX	132 818 €	241 535 €	254 035 €	261 735 €	221 435 €	96 618 €	29 000 €

*Les calculs prennent en considération la poursuite du programme 2014-2022 jusqu'en 2025

Paiements effectués par an						
Pourcentage de paiement par an						
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
186 166 €	558 497 €	670 196 €	707 429 €	707 429 €	707 429 €	186 166 €
5%	15%	18%	19%	19%	19%	5%
Profil de paiement cumulé						
186 166 €	744 662 €	1 414 858 €	2 122 287 €	2 829 716 €	3 537 145 €	3 723 311 €
5%	20%	38%	57%	76%	95%	100%

7.2- Les valeurs cibles

Un projet par structure par an, soit un total de **4 projets par an**.

Nombre de participants à des projets d'inclusion sociale par projet : **50**.

Soit **200 bénéficiaires par an et un total de 1.000 bénéficiaires sur la programmation**.

Valeur cible de l'indicateur (R.42) Promouvoir l'inclusion sociale Maquette FEADER : 1 241 104 € - Obj. de bénéficiaires : 1.000 Fiche-action 1 : Investissements et coopération				
Nombre de personnes participant à des projets d'inclusion sociale				
2023	2024	2025	2026	2027
200	200	200	200	200

Sans exclure la possibilité d'avoir un projet de plus grande envergure.

Un projet par structure par an soit un total de **4 projets par an**.

Nombre d'emplois par projet : **1**.

Soit **4 emplois par an et un total de 20 emplois créés sur la programmation**.

Valeur cible de l'indicateur (R.37) Nouveaux emplois dans les projets soutenus Maquette FEADER : 1 241 104 € - Objectifs d'emplois créés : 20 Fiche-action 2 : Investissements et coopération				
Nombre d'emplois estimatif créé par an				
2023	2024	2025	2026	2027
4	4	4	4	4

Sans exclure la possibilité d'avoir un projet de plus grande envergure.

L'objectif est de toucher **20% de la population** d'ici la fin de la programmation.

Ce qui équivaut à **2 871 bénéficiaires par an pour un total de 14 355 en 2027**.

Valeur cible de l'indicateur (R.1) Améliorer les performances à travers les connaissances et l'innovation Maquette FEADER : 1 241 104 € - Obj. de bénéficiaires : 14.355 Fiche-action 3 : Investissements et coopération				
Nombre de personnes bénéficiant d'une aide en matière de conseil, de formation, d'échange de connaissances				
2023	2024	2025	2026	2027
2 871	2 871	2 871	2 871	2 871

7.3 - La participation des Conseils Départementaux et des EPCI

De nombreux échanges ont eu lieu entre le GAL et les **Conseils Départementaux des Alpes-Maritimes, des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes** au travers des instances de participation sur la période estivale ou de points particuliers entre septembre et novembre.

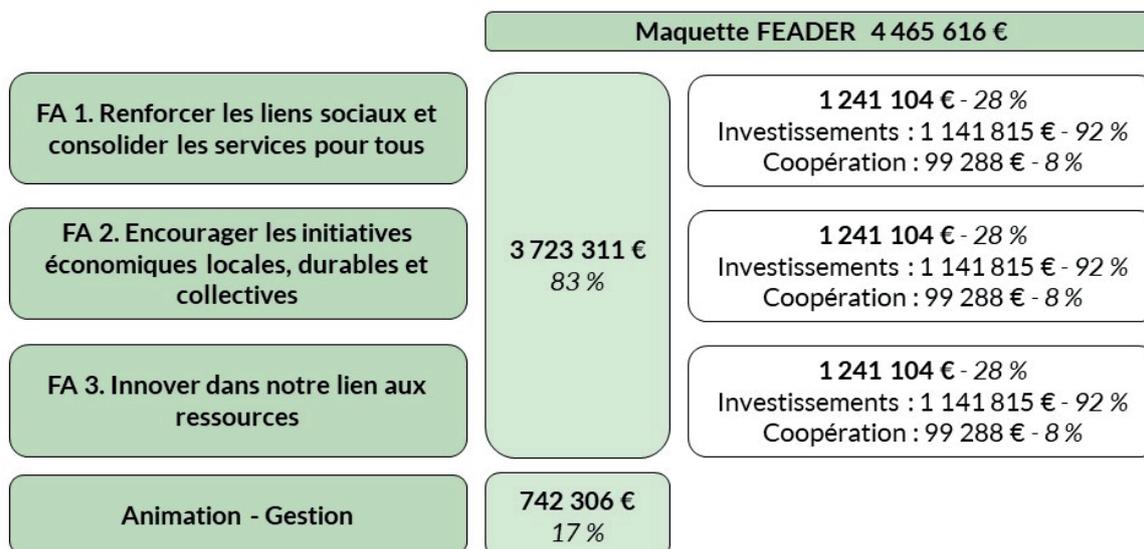
Les **réunions spécifiques** se sont tenues avec les services et la direction de ces co-financeurs potentiels afin de présenter la stratégie envisagée et de réfléchir aux modalités de leur association au programme. Elles ont permis de préciser la maquette financière lorsque des cofinancements étaient identifiés.

Ainsi, les **Département des Alpes Maritimes et des Hautes-Alpes** renouvellent leur soutien au programme LEADER et sélectionneront au cas par cas les dossiers sur lesquels ils souhaitent s'investir.

Le **Département des Alpes-de-Haute-Provence** confirme également son intérêt et son soutien à la prochaine de programmation LEADER 2023-2027. Il maintiendra son engagement financier selon les mêmes modalités que celles mises en œuvre sur la période actuelle (gestion au cas par cas des dossiers relevant de son champ de compétence, en concertation avec les équipes des GAL).

En ce qui concerne les EPCI, 3 EPCI font partie intégralement du périmètre, et le Parc naturel régional est en dialogue avec 3 autres partiellement comprises. **Ces collectivités agissent plus en maître d'ouvrage qu'en apporteur de subventions, mais elles sont associées dès l'amont de l'émergence des projets à toutes fins utiles.**

Synthèse





*Aiglun, vallée de l'Estéron,
au coeur des Préalpes d'Azur.*

— Annexes

1. Liste des communes	66
2. Déroulé, <i>design</i> et apports de la concertation	67
3. Schéma Régional de Cohérence Écologique et aires protégées	68
4. Analyse « Un territoire en transition »	70
5. Délibérations	72
6. Fiches de poste	84
7. Réponses aux retours techniques	88

Annexe 1

Liste des communes

Code INSEE	Nom de la commune	Nombre d'hab. INSEE 2017*
Alpes-de-Haute-Provence		
04019	Barcelonnette	2 598
04033	Ubaye-Serre-Ponçon	741
04062	La Condamine-Châtelard	155
04073	Enchastrayes	396
04086	Faucon-de-Barcelonnette	319
04096	Jausiers	1 130
04102	Le Lauzet-Ubaye	186
04120	Val d'Oronaye	121
04154	Pontis	84
04161	Méolans-Revel	339
04193	Saint-Paul-sur-Ubaye	186
04195	Saint-Pons	626
04220	Les Thuiles	397
04226	Uvernet-Fours	586
Hautes-Alpes		
05012	Baratier	603
05036	Châteauroux-les-Alpes	1 197
05040	Chorges	2 973
05044	Crévoux	130
05045	Crots	1 075
05046	Embrun	6 155
05098	Les Orres	577
05106	Prunières	298
05108	Puy-Saint-Eusèbe	138
05111	Puy-Sanières	283
05114	Réallon	256
05128	Saint-André-d'Embrun	661
05130	Saint-Apollinaire	141
05156	Saint-Sauveur	499
05163	Le Sauze-du-Lac	146
05164	Savines-le-Lac	1058
Alpes-Maritimes		
06001	Aiglun	91
06002	Amirat	67

Code INSEE	Nom de la commune	Nombre d'hab. INSEE 2017*
06003	Andon	620
06005	Ascros	169
06008	Auvare	31
06010	Le Bar-sur-Loup	2 936
06016	Beuil	525
06017	Bézaudun-les-Alpes	249
06021	Bonson	737
06022	Bouyon	538
06024	Briançonnet	221
06025	Le Broc*	1 413
06026	Cabris	1 324
06028	Caille	426
06033	Carros*	2 005
06037	Caussols	297
06040	Châteauneuf-d'Entraunes	58
06041	Cipières	386
06045	Collongues	78
06049	Courmes	120
06050	Coursegoules	531
06051	La Croix-sur-Roudoule	97
06052	Cuébris	172
06053	Daluis	146
06056	Entraunes	138
06058	Escragnolles	609
06061	Les Ferres	105
06063	Gars	72
06064	Gattières*	3 257
06066	Gilette	1 596
06068	Gourdon	381
06070	Gréolières	586
06071	Guillaumes	631
06076	Lieuche	46
06078	Malaussène	311
06081	Le Mas	155
06082	Massoins	102

Code INSEE	Nom de la commune	Nombre d'hab. INSEE 2017*
06087	Les Mujouls	51
06093	La Penne	221
06094	Péone	787
06096	Pierlas	103
06097	Pierrefeu	324
06098	Puget-Rostang	129
06099	Puget-Théniers	1 880
06100	Revest-les-Roches	235
06101	Rigaud	211
06106	Roquesteron	581
06107	La Roque-en-Provence	77
06115	Saint-Antonin	93
06116	Saint-Auban	222
06118	Saint-Cézaire-sur-Siagne	3 908
06122	Saint-Jeannet*	2 166
06124	Saint-Léger	51
06125	Saint-Martin-d'Entraunes	142
06130	Saint-Vallier-de-Thiery	3 594
06131	Sallagriffon	49
06133	Sauze	70
06134	Séranon	526
06135	Sigale	198
06137	Spéracèdes	1 264
06139	Thiéry	106
06141	Toudon	344
06143	Touët-sur-Var	672
06145	Tourette-du-Château	130
06148	Tourrettes-sur-Loup	3 999
06154	Valderoure	452
06157	Vence*	3 097
06158	Villars-sur-Var	761
06160	Villeneuve-d'Entraunes	80
99 communes		71 792

*Population estimée dans le PNR pour les communes non incluses en intégralité.

La méthode de calcul utilisée se base sur les données foncières du CEREMA et de l'INSEE. Sont retenus tous les locaux d'habitation et retirés les logements vacants. Le calcul sur base sur la population municipale de l'INSEE divisée par le nombre de logements. Sont ensuite identifié tous les logements dans la zone du Parc et multiplié par le premier chiffre de la population obtenue. Ce calcul a été fait pour chaque commune.



Apport de l'Intelligence Collective pour la candidature LEADER – GAL Alpes et Préalpes d'azur
Analyse objectivée du processus d'animation des journées de concertation des parties-prenantes - 11, 12, 13, 18 et 19 juillet 2022

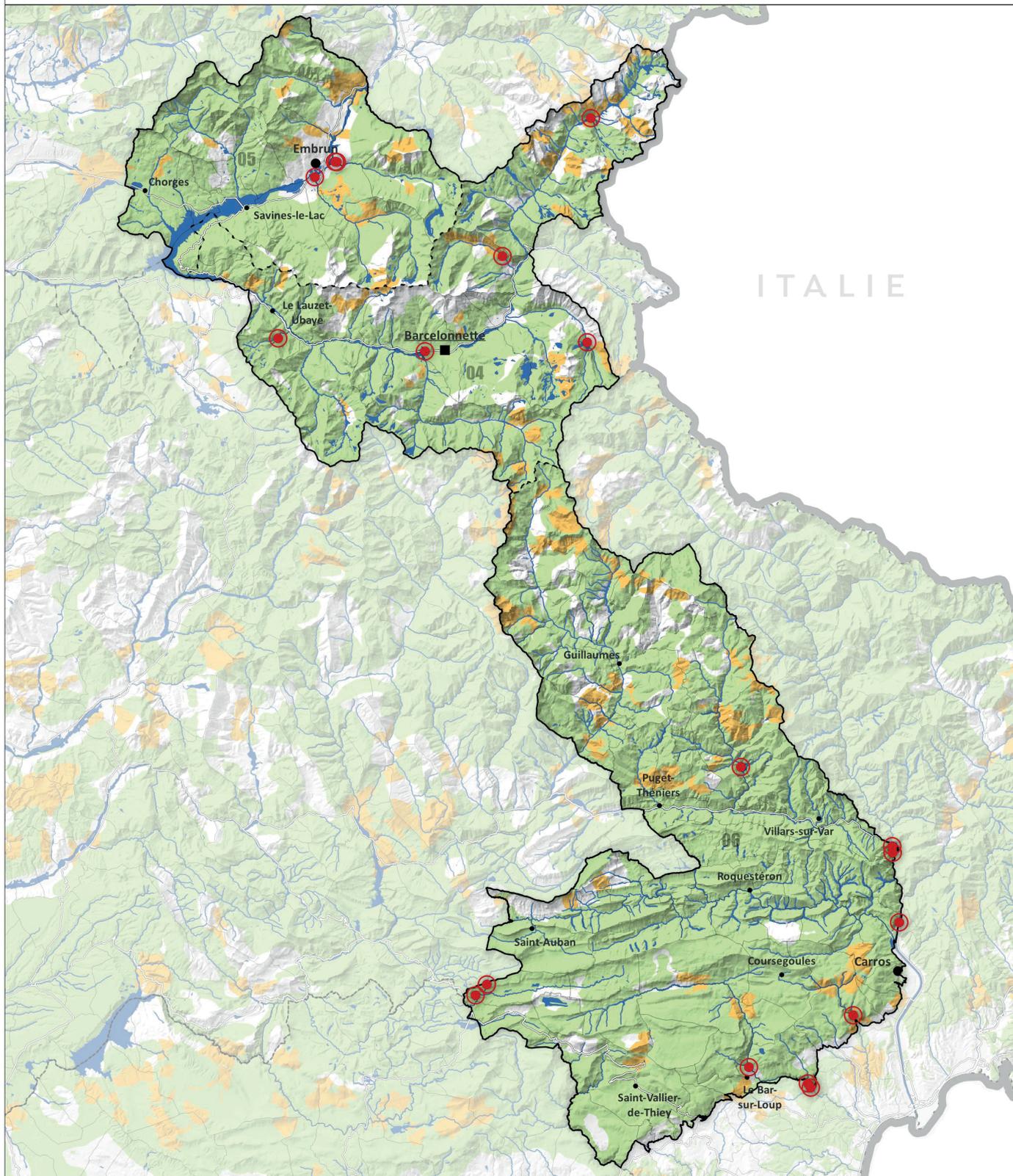
Séquences	Objectifs spécifiques	Moyens d'animation	Résultats obtenus
9h15-9h30	Accueillir les participants	Accueil en convivialité autour d'un café, thé, sirops du territoire	L'accueil de Salomé permet d'identifier les participants et être référencée par les personnes qui n'ont pas encore été rencontrées en direct.
9h30-9h10	Mots d'introduction Accueillir les participants Présenter l'ordre du jour et le déroulé	Intervention des représentants du territoire (Power point) Mise en dynamique par Violaine : Déroulé et règles de bienséance Brise-glace : cartographie Humaine	La première prise de parole est réalisée par l'animatrice Génoppe. Ce premier acte permet de poser un leadership important pour le reste de la journée. Certains éléments clefs sont posés pour pouvoir être amplifiés tout au long de la journée (spectre d'intervention, portage du dispositif, autres fonds...) Le brise-glace debout surprend et impose un format non conventionnel à la journée. Il permet l'interconnaissance et le référencement des personnes entre elles mais aussi d'évaluer les typologies des parties prenantes (techniciens, élus, société civile) et émettre des recommandations pour la journée à destination de la majorité en présence afin qu'elle prenne soin des minorités représentées (jargonage, cas particulier, monopolisation de la parole...)
10h10-11h10	Rétrospective sur le programme LEADER 2014-2022	Intervention ppt Témoignages Echanges sur le bilan de la programmation	La participation des publics est activée plus au moins facilement selon la salle, le climat du groupe, le degré de compréhension. Il convient d'aller chercher les demandes de clarification par des questionnements formulés par l'animatrice afin de rythmer la présentation du diaporama et de faire émerger les informations essentielles des témoignages (<i>substantifique moelle</i>). L'apport d'éclairages descendants si aucune question n'est formalisée permet également de répondre à des questionnements non exprimés. La répétition de l'exercice nous a permis d'identifier ces questions.
11h10-12h30	Vers la future programmation 2023-2027	Présentation power point : 25 min Echange avec la salle : 10 min Binômes de production en Intelligence Collective et grand groupe : 45 min « <i>Qu'est-ce qui nous empêche de faire territoire ?</i> »	Idem pour questions et clarifications Le travail en binôme permet de purger les sentiments d'impuissance et de reproche par la possibilité d'exprimer ce qui empêche. La validation émotionnelle des ressentis par la réalisation d'un support synthétique permet de conforter chacun dans son émotion tout en transformant l'impuissance en possibilité d'actions sur le début de l'après-midi.

12h30-13h45		PAUSE REPAS	Importance fondamentale d'un temps non contrôlé pour favoriser les rencontres
13h45-15h45	Construisons ensemble l'avenir de notre territoire	Introduction ateliers et facilitation générale : Violaine 2/4 ateliers – 90 min Chaque table est animée par une personne référente Rappel des prénoms du chacun 1 ^{er} tour : Quels sont les opérateurs, les actions, les projets qui existent déjà sur le territoire et qui le rendent agréable/dynamique ? <i>Les participants infusent seuls pendant quelques minutes puis posent et commentent leur post it – couleur de post it au choix</i> 2 ^{ème} tour : Quels seraient les besoins complémentaires, les renforcements à opérer pour que dans 5 ans notre territoire soit plus agréable/dynamique ? <i>Infusion – nouvelle couleur de post it</i> 3 ^{ème} tour : Quelles propositions avons-nous faites qui rentrent dans le champ de la Transition Environnementale attendue par la Région ? <i>Le groupe revisite les post it et colle des gommettes sur les idées répondant aux enjeux de transition</i> 4 ^{ème} tour : Quels sont les indicateurs qui démontreraient la réussite de cette vision à 5 ans ? <i>Infusion</i> Restitution de chaque groupe et synthèse – 30 min	Animation type Worldcafé adapté Le 1 ^{er} tour d'expression permet de partager des informations et de compléter le catalogue personnel de chacun tout en s'appuyant sur des faits pour construire une vision réaliste. Le 2 ^{ème} tour permet de créer une vision partagée même si cette vision est plus ou moins opérationnelle en fonction des groupes. L'objectif de l'atelier est bien de capter des tendances afin de construire des fiches thématiques généralistes. Il ne s'agit donc pas d'entrée dans les projets. Quoiqu'il en soit, d'un point de vue collectif, l'exercice reste dynamisant et inspirant. Pour le 3 ^{ème} tour est confirmatif au sens où quasiment toutes les idées et projets ont été posés. Il permet d'identifier les propositions qui s'inscrivent plus ou moins directement (projet et ou impacts du projets) dans le champ de la Transition. Sa vocation est notamment pédagogique afin de se questionner sur le changement climatique et la biodiversité, en posant un filtre et ainsi lancer un message au groupe. Le 4 ^{ème} tour référence différents indicateurs d'impacts à même de nourrir la candidature.
15h45-16h00	Les prochains pas – déclusion	Que sera-t-il fait de la matière et les prochains pas et rdv <i>Salomé</i> Tour de parole sur le vécu	Communiquer sur la valeur de la matière en justifiant son utilisation, sa propriété (possibilité de voir sa matière dans le processus et sous quelle forme) garanti la crédibilité de l'exercice de dialogue territorial. Le tour de parole permet de clore sur une note dynamique, un sentiment du travail productif accompli, une utilité individuelle et groupale reconnue.



Candidature LEADER

SRCE et Trame Verte et Bleue

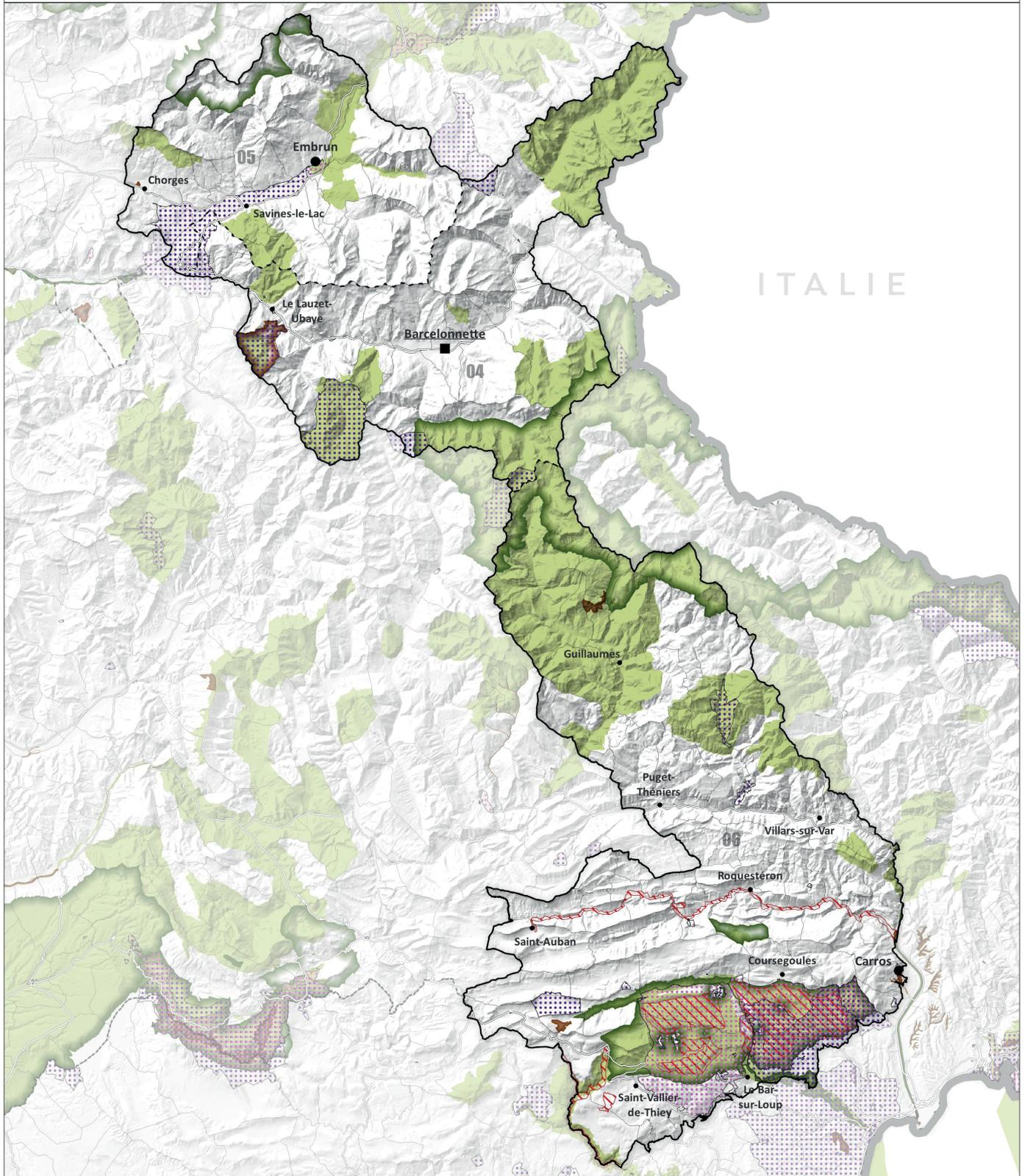


Légende

- Action prioritaire
- Corridor écologique
- Réservoir de biodiversité
- Cours d'eau
- Zone humide ou plan d'eau
- Périmètre du projet de GAL
- Limite départementale
- Limite communale

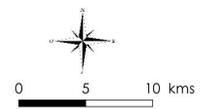


Date : 07/12/2022
 Sources : PNRPA, DREAL, BD Topo, BD ALI
 BaseDeDonnées®-IGN PPAR 2007-2022
 Cartographie : M.KREBS-SIT-PNR-PACA-Luberon



Légende

- | | | |
|---|--|--|
|  Natura 2000 - ZPS |  Espace naturel prioritaire |  Périmètre du projet de GAL |
|  Natura 2000 - ZSC |  Site classé |  Limite communale |
|  Arrêté de protection de biotope |  Site inscrit |  -- Limite départementale |



Date : 07/12/2022
 Sources : PNRPA, DREAL, BD Topo, BD ALTI
 BaseDeDonnées®-IGN PPAR 2007-2022
 Cartographie : M.KREBS-SIT-PNR-PACA-Luberon

II. Un territoire en transition

Gestion des ressources naturelles en lien avec le changement climatique (adaptation, solutions fondées sur la nature..)

		Préservation du patrimoine naturel	Gestion de la ressource en eau	Gestion Forêt
Région	Plan Climat	+++	+++	+++
	SRADDET	+++	+++	+++
	SRDEII	+	/	/
	Strat. Agricole régionale	+++	+++	+
Départements	PAT	/	+	/
	Stratégie agricole	+++	+	+
PNR	Charte 2012-2027	+++	+++	+++
	Programme Espace Valléen	/	+	+
PNM	Charte 2012-2027	+++	+++	+++
	COT (projet)	++	++	++
CCAA	Espace Valléen	+++	+++	/
	PCAET	/	+	++
	PLPDMA	/	+	/
	SCOT	+++	+++	+
CASA	CRTE	+++	+++	+
	CRTE	/	+++	/
	SCOT/PCAET	+++	++	++
CAPG	CRTE	+++	++	/
	PAT	++	/	/
	Projet de territoire	+++	++	+
CCVUSP	SCOT'Ouest	+++	++	++
	CRTE	+++	++	++
	Charte forestière	+++	+	++
CCSP	Natura 2000	+++	+	++
	CRTE	+++	++	+++
	Charte forestière	++	+	+++
	Natura 2000	+++	/	++
	Espace valléen	+++	/	++
	COT	++	++	++
Métropole NCA	STEPRIM	+	+	+
	PLU métropolitain	+++	++	++
	PCAET	+	+++	+++
	Stratégie agricole / PAT	/	+	/
	CRTE	+	+	+

Enjeux

- Favoriser la résilience du territoire face aux changements climatiques : la nature est vulnérable mais détient une partie des solutions (facteur de résilience)
- Concilier développement économique (agriculture, tourisme, gestion forestière...) et préservation du patrimoine naturel
- Prise en compte de l'environnement dans l'ensemble des stratégies de développement

Région : Planter 5 millions d'arbres

Région : Préserver 70 % des milieux aquatiques en bon état écologique

Réserve Internationale de Ciel Etoilé

Légende :

+++	Thématique prioritaire	+	Thématique mentionnée
++	Thématique importante	/	Thématique non mentionnée

II. Un territoire en transition

La transition agroécologique & alimentaire

		Agriculture durable	Alimentation responsable
Région	Plan Climat	+++	/
	SRADDET	+++	++
	SRDEII	/	/
	Strat. Agricole régionale	+++	++
Départements	PAT	+++	+++
	Stratégie agricole	+++	+
Département 05	PAT	+++	++
	Charte 2012-2024	/	/
PNR	Espace Valléen	/	/
	COT (projet)	/	++
	Espace Valléen	/	/
	PAT	+++	+++
CCAA	PCAET	++	+++
	PLPDMA	/	+++
	SCOT	+	+
	CRTE	+++	+++
CASA	PAT	+++	+++
	CRTE	/	/
	SCOT/PCAET	+++	/
CAPG	CLDESS	/	/
	CRTE	/	/
	PAT	++	+++
CCVUSP	Projet de territoire	/	/
	SCOT'Ouest	/	/
CCSP	CRTE	+++	++
	PAT	+++	+++
	CRTE	+	+
Métropole NCA	Charte forestière (sylvopastoralisme)	++	++
	COT	++	++
	PCAET	/	/
	Stratégie agricole / PAT	+++	+++
	CRTE	+++	+++

Enjeux

- Évolution des pratiques agricoles et des habitudes de consommation
- Relocalisation des filières et des circuits alimentaires
- Préservation - Reconquête agricole / accès au foncier dans un équilibre avec la gestion de l'eau et la préservation des milieux naturels

Région : certifier 50 % des surfaces agricoles régionales (bio et autre)

Légende :

+++	Thématique prioritaire	+	Thématique mentionnée
++	Thématique importante	/	Thématique non mentionnée

II. Un territoire en transition La transition économie/aménagement du territoire

		ESS	Déchets / Eco. Circ.	Tourisme durable	Offre de services
UE	FEDER - "Volet rural"	/	/	/	+++
Région	Plan Climat	/	+++	++	/
	SRADEET	/	+++	/	+++
	SRDEII	/	+	++	+++
	Strat. Agricole régionale	/	/	/	+++
Département	PAT	+++	+++	+	+++
	Stratégie agricole	/	/	/	/
PNR	Charte 2012-2024	/	++	+++	+++
	Espace Valléen	/	/	+++	++
CCAA	COT (projet)	/	+++	++	+++
	Espace Valléen	/	/	+++	+++
	PAT	/	++	/	++
	PCAET	/	+++	+++	++
	PLPDMA	/	+++	/	++
	SCOT	+++	+	/	+++
CASA	CRTE	/	+++	/	+++
	PAT	/	/	/	+++
	CRTE	/	/	/	+++
	Stratégie touristique	/	/	+++	+
CAPG	SCOT/PCAET	/	+++	/	/
	CLDESS	+++	/	/	/
	CRTE	+++	+++	+++	+
	Projet de territoire	++	+++	/	+++
CCVUSP	SCOT'Ouest	++	++	/	+
	CLDESS	+++	++	/	/
	CRTE	/	+++	+++	+++
	Candidat. contrat station 2030	/	/	++	/
Métropole NCA	Espace valléen	/	/	+++	+
	PVD	/	/	/	+++
	COT	+	+++	++	+
	CRTE	/	+++	+++	+++
	Territoire d'Industrie	/	/	+++	+
	Espace Valléen	/	/	+++	++
	Charte forestière	/	++	++	/
	Contrat stations 2030	/	/	+++	/
Métropole NCA	PCAET	/	+++	/	/
	Stratégie agricole / PAT	/	/	/	+++
	CRTE	/	+++	+	+

CAPG : + 30 % du tissu associatif employeur ESS

CCAA, PNR, CCVUSP et CCSP (Espaces valléens) – Eco tourisme/4 saisons

Enjeux spécifiques au rural

- Assurer l'accès à une offre de services de proximité sur l'ensemble du territoire
- Modèles économiques adaptés au rural / développement de l'ESS
- Développement de l'économie circulaire
- Mutations touristiques
- Mutation des cœurs de village

Région : Autonomie dans la gestion des déchets dès 2030

CASA : Diminuer de 20 % les déchets ménagers et assimilés

Légende :

+++	Thématique prioritaire	+	Thématique mentionnée
++	Thématique importante	/	Thématique non mentionnée

II. Un territoire en transition

La transition énergétique

		Réduction Emissions CO2	Energies renouvelables	Mobilité durable
Région	Plan Climat	+++	+++	+++
	SRADEET	+++	++	+++
	SRDEII	+++	/	/
	Strat. Agricole régionale	+++	/	/
Département	Plan mobilité dont Enquête Mobilité Est Var	+	+	+++
	PAT	++	/	/
CCAA	COT (projet)	+++	++	/
	Espace Valléen	+++	/	/
	PAT	+++	/	/
	PCAET	++	+++	+++
	SCOT	+++	++	+++
	CRTE	+	+	+++
CASA	CRTE	+	+++	+++
	SCOT/PCAET	+++	+++	/
CAPG	CRTE	+	+++	++
	Projet de territoire	/	+++	/
CCVUSP	SCOT'Ouest	+	++	+++
	CRTE	+++	+++	+++
	Candidature espace valléen	/	/	+++
	Schéma dir. de dvp de la mobilité douce	/	/	+++
CCSP	Label ADEME terri. TE	+++	+++	++
	CRTE	+++	+++	+++
	COT	+++	+++	+++
	Mobilité durable / PDMS	+++	+	+++
	Schéma dire mobilité douce	+++	/	+++
	Espace Valléen	/	/	++
	PVD	+	/	+++
Métropole NCA	Territoire d'Industrie	/	+++	/
	PCAET	+++	+++	+++
	CRTE	++	++	+++

Région : 15 % de report modal à 2030

Région : **Souveraineté énergétique et neutralité carbone** à l'horizon 2050

Enjeux

- Réduire les émissions de GES : quelles priorités dans le rural ?
- Mettre en place une mobilité durable, décarbonée : quelles solutions dans le rural ?
- Développer le mix énergétique, la production d'énergie renouvelables

Région : Baisser de **28 % les gaz à effet de serre** dans le secteur des transports à l'horizon 2026

Légende :

+++	Thématique prioritaire	+	Thématique mentionnée
++	Thématique importante	/	Thématique non mentionnée


**DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 décembre 2022

D2022/094

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 17h00, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué le 5 décembre 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Puget-Théniers, sous la présidence de Monsieur Charles-Ange GINÉSY :

Présents : MM : A. SALOMONE, V. GIOBERGIA Mme B. DROGOUL, J.L. COSSA, Mme M. BELLERY, G. MAUNIER, Mme B. GENIN, Mme M. MARTIN, Mme M. ROSA, Mme D. LEIBOFF, J.P. CASTIGLIA, Mme M.L. TISSERAND, M. BELVISI, P. HACHET, P. CORPORANDY, Mme M. FACCHINI, Jean-Pierre DAVID, Mme A.M. REDELSPERGER, G. RAYBAUD, Y. MEHR, F. MOYA, Mme C. PIGNON, J. DAVID, J.C AUTHEMAN, Mme N. BERLOTTI, T. GRANDBOUCHE, P. CORBIN, R. CIAIS, R. BRIQUETTI, Mme C. BORRELLI, J.P. AUDIBERT.

Représentés : /

Pouvoirs : Mme BARUFFA J. à Mme BERLOTTI N., M. MARTINELLI G. à M. AUDIBERT J.P., M. PEYRE J. à Mme FACCHINI M., Mme CHABAUD D. à M. GINESY C.A., Mme D. BONNET-VAUCHEZ à M. CORPORANDY P., M. PRIGENT A. à Mme BELLERY M., M. BAUDOIN L. à M. BELVISI M., M. BUSSO S. à Mme BORRELLI C.

Absents : M. GIRAUD R., M. TARDIEU P., M. DAVID Jean-Paul, M. AMMIRATI G., M. NICOLETTA A., Mme COLLE E., M. VIOLA B., M. BAYONNE J.J., M. MARTINEZ A., Mme COLOMBIÉ H.

Les conditions de quorum sont réunies. Monsieur CORPORANDY a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Validation des modalités de candidature au programme LEADER 2023-2027

Le Président rappelle au Conseil que la Communauté de Communes Alpes d'Azur, par délibération D2022/054 du 24 juin 2022 et délibération D2022/066 du 05 septembre 2022, s'est engagée dans l'élaboration d'une candidature au dispositif européen LEADER 2023-2027, géré par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en partenariat avec le Parc naturel régional (PNR) des Préalpes d'Azur et la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP).

Compte-tenu que, pour être éligible, une candidature doit couvrir au moins deux EPCI à fiscalité propre en respectant les limites intercommunales, et sans chevauchement, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP) s'est rapprochée du Groupe d'Action Local (GAL) Alpes Préalpes d'Azur afin d'envisager la possibilité d'une candidature élargie.

Il indique que cette extension du périmètre de candidature permettrait l'application d'une unique stratégie locale de développement sur le GAL élargi qui serait basée sur les trois axes suivants :

- **Bien vivre ensemble sur le territoire**, c'est-à-dire soutenir des projets qui font du territoire du GAL un territoire agréable à vivre toute l'année pour ses habitants et attrayant pour de nouveaux résidents ;
- **Entreprendre de manière éco-responsable**, c'est-à-dire soutenir des projets de création d'activités durables, de richesse et d'emploi sur le territoire, cohérents avec les enjeux écologiques et énergétiques locaux et régionaux ;
- **Concevoir durablement les ressources du territoire**, c'est-à-dire soutenir des projets qui permettent de trouver des réponses collectives et innovantes pour concilier préservation et valorisation des ressources.

La mise en œuvre de la stratégie locale de développement LEADER sera réalisée sur 5 ans et fera l'objet de demandes de subventions auprès du FEADER et des différents partenaires financiers et institutionnels à hauteur des besoins, de la taille et du caractère novateur du territoire du GAL.

Une gouvernance spécifique, publique-privée et collaborative, ainsi que d'autres instances complémentaires seront créées pour mettre en œuvre la stratégie, mettre en application le plan d'action et assurer les responsabilités qui leur seront déléguées par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, autorité de gestion du FEADER. Ainsi, un nouveau comité de programmation sera notamment constitué et des moyens spécifiques d'animation et de gestion du programme seront déployés, financés à 100% par le programme.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes Alpes d'Azur est identifiée comme la structure chef de file de la candidature LEADER 2023-2027 des territoires partenaires. Une convention établira les détails du partenariat.

Le Président indique par ailleurs au Conseil qu'il convient que l'ensemble des partenaires délibèrent sur cette candidature commune avant son dépôt attendu avant le 31 décembre 2022.

Aussi, dans l'attente des délibérations concordantes des autres structures, le Président propose au Conseil d'approuver la candidature de la Communauté de Communes Alpes d'Azur, dans les conditions citées ci-dessus, en partenariat avec :

- Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
- Et/ou la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
- Et/ou la Communauté de Communes de Serre-Ponçon

Le Président demande au Conseil de bien vouloir approuver le dossier de candidature au dispositif LEADER de la Communauté de Communes Alpes d'Azur et de ses partenaires, d'affirmer son soutien, d'accepter les modalités proposées de mise en œuvre et de l'autoriser à signer tout document nécessaire au bon déroulement de la candidature et du programme.

Le Conseil, ouï son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le dossier de candidature au dispositif LEADER 2023-2027 tel qu'exposé par le Président.

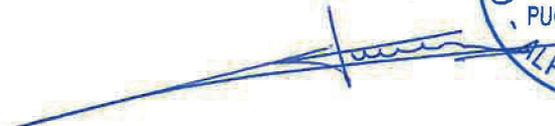
Affirme son soutien au dispositif.

Accepte les modalités proposées de mise en œuvre telles que décrites par le Président.

Autorise le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de la candidature et du programme LEADER 2023-2027.

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

Le Président,


Charles-Ange GINÉSY



Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional
des Préalpes d'Azur**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt deux, le vingt décembre à 9h30, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 12 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de La Bigarade – Mairie Annexe pont du Loup, sous la présidence de Monsieur Eric MELE.

Objet : Candidature Leader – élargissement du périmètre

Secrétaire de séance : Marc MALFATTO

Membres en exercice : 63

Membres présents ou représentés : 33

Dont membres présents : 9

Dont membres en visio-conférence : 12

Dont pouvoirs : 12

Absents-excusés : 30

Membres présents(es) : (9), Renée-Paule GACHET, Marc MALFATTO (double compétence), Eric MELE, Yves PASCAL, Geneviève PIERRAT, Anthony SALOMONE, Alain SERVELLA, Claudia WOLFF.

Présents (es) en visio-conférence : (12) Alain BARBAGLI, Joël BARRIERE, Bénédicte BEDEL, Serge BERENGER, Joëlle BOLOT, Florence DALMASSO, Jean-Marc DELIA (double compétence), Thibault DESOMBRE, Joëlle GHIBAUT, Vincent GIOBERGLIA (accompagné d'Anthony SALOMONE), Philippe HEURA.

Pouvoirs : (12) Georges BOTELLA et Jean-Paul DAVID donnent pouvoir à Jean-Marc DELIA, Claude CEPPI et Christian ZAETTA donnent pouvoir à Yves PASCAL, Myriam NOCERA donne pouvoir à Renée-Paule GACHET, Arnaud PRIGENT (Sigale) et Martine SILVANO donnent pouvoir à Marc MALFATTO, Gérald LOMBARDO et Bruno ROUGANNE donnent pouvoir à Eric MELE, Denis FISSORE et Sandrine GAIDON donnent pouvoir à Anthony SALOMONE, Céline LEGAL-ROUGER donne pouvoir à Claudia WOLFF.

Absents-Excusés(es) : (30) René AUDIBERT, Michèle BELLERY, Florence BONNARD, Patrick CALEGARI, Caroline CAPE, Liliane CASTAGNOLI, Joëlle CECCARINI, Nicole CIMBE, Monique CURE, Annie DUVAL, Dominique ESTROSI-SASSONE, Colette FABRON, Maxime FERRERO, Didier GASTAUD, Charles-Ange GINESY, Anne GUIJUZZA, Nicole HAMES, Gilbert HUGUES, Jean-Pierre LAUGIER, Jean-Marc MACARIO, Stéphane MAILLARD, Serge MAUREL, Sandrine MOSCONI, Jean-Bernard MION, Marie-Christine PEYROUTOU-BAGNIS, Gilles PIERRET, Arnaud PRIGENT (CCAA), Martine SEGHI, David VARRONE, Jérôme VIAUD.

Le Président expose :

Le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est une initiative de l'Union européenne pour soutenir des projets de développement rural lancés au niveau local afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois. Elle est alimentée par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Le programme LEADER permet aux territoires ruraux d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie locale de développement en soutenant des projets locaux, privés et publics. Afin de bénéficier d'un cofinancement de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les stratégies locales de développement devront suivre les lignes directrices du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Considérant l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région SUD pour le programme LEADER 2023-2027 (délibération de la Région Sud du 29 avril 2022) ;

Vu la délibération 22-D-036 du 22 septembre 2022 approuvant le dépôt pour fin septembre de la candidature LEADER sur le périmètre actuel de Alpe et Préalpes d'Azur agrandi à la Communauté de Communes de l'Ubaye, considérant :

- la Charte du Parc naturel régional
- le bilan prévisionnel de la programmation actuelle et l'intérêt du dispositif pour un développement concerté du territoire
- le processus de concertation et des orientations/objectifs et cadre d'actions en découlant

Vu les observations techniques reçues par la Région autorité de gestion en novembre confirmant la recevabilité du dossier moyennant quelques éclaircissements en vue du comité de sélection début 2023 (date limite de dépôt 30 décembre 2022)

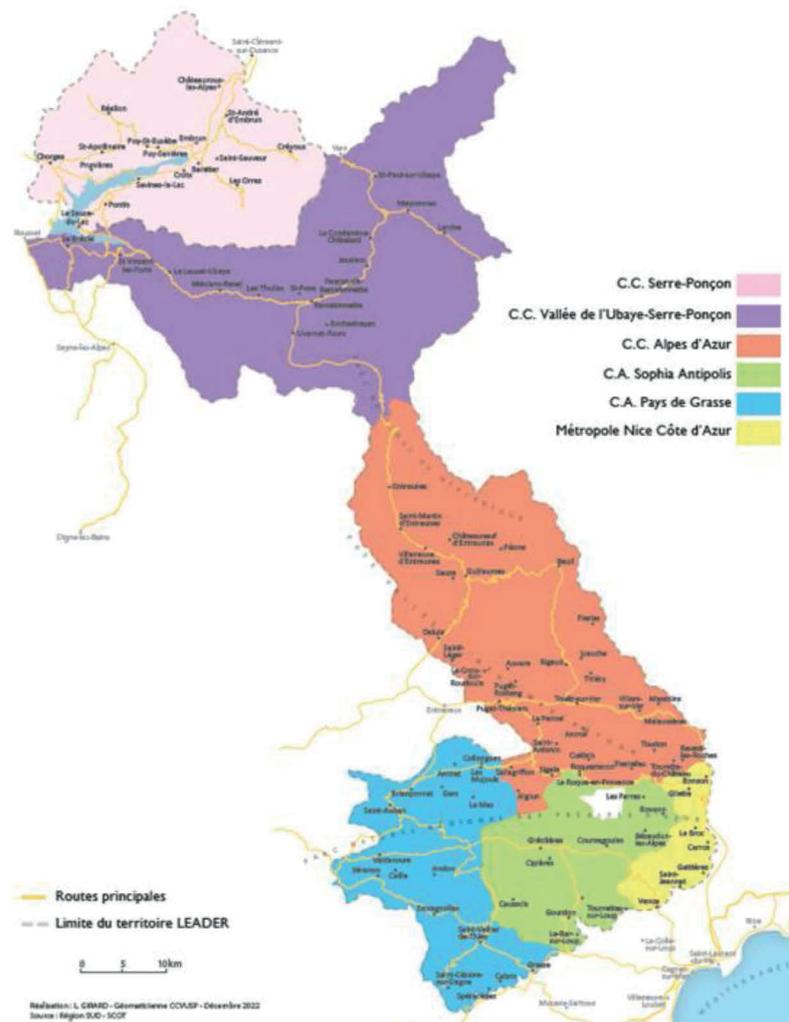
Vu la sollicitation de la Communauté des Communes de Serre Ponçon (05) - qui dans la programmation actuelle fait territoire avec la Communauté de Communes Ubaye Serre Ponçon - pour rejoindre notre démarche, et approuvant en date du 12 décembre 2022 la stratégie.

Rappel de la stratégie

⇒ **Ambition de « Bien vivre ensemble dans un territoire en transition ».**

- *Bien vivre ensemble sur le territoire, c'est-à-dire soutenir des projets qui font de notre territoire un territoire agréable à vivre toute l'année pour ses habitants et attrayant pour de nouveaux résidents ;*
- *Entreprendre de manière éco-responsable, c'est-à-dire soutenir des projets de création d'activités durables, de richesse et d'emplois sur le territoire, cohérents avec les enjeux écologiques et énergétiques locaux et régionaux ;*
- *Concevoir durablement les ressources du territoire, c'est-à-dire soutenir des projets qui permettent de trouver des réponses collectives et innovantes pour concilier préservation et valorisation des ressources.*

L'ensemble du diagnostic et des enjeux à été retravaillé depuis un mois, sans modifier la stratégie ni les actions



L'enveloppe sollicitée est réévaluée considérant l'agrandissement du territoire

Le Comité Syndical ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver la candidature du territoire Alpes du Sud au dispositif LEADER 2023-2027 co-portée par le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (06), la Communauté de Communes des Alpes d'Azur (06), la Communauté de Communes Vallée Ubaye Serre-Ponçon (04) et la Communauté de Communes de Serre Ponçon.
- De solliciter de la part de la Communauté de Communes de Serre Ponçon la prise en charge de 20 jours de travail pour la réalisation des cartes de diagnostic, la production de notes de cadrage, les simulations de maquettes et l'animation des réunions de travail entre les 4 collectivités, à facturer par le Parc comme « prestation/mise à disposition de service à l'accompagnement du dépôt de la candidature Leader »

- De rester ouvert à tous les montages possibles quant à l'organisation des rôles au sein de ce partenariat qui seront précisés dans une convention ultérieure et d'approuver dans ce cadre le rôle de structure porteuse pour la Commaunuté des Communes des Alpes d'Azur, dès lors que la transition entre les deux programmes sera assurée de manière efficiente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Maire de Gourdon,



Eric MELE

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présent(s) : 21

Absent(s) : 5

- dont suppléé(s) : 1

- dont représenté(s) : 4

Votants : 26

- dont « pour » : 20

- dont « contre » : 4

- dont « abstention » : 2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le premier décembre deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth (*départ après la question n°41 après avoir donné pouvoir à M. Jean-Michel TRON*), GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, PIGNATEL Agnès (*départ après la question n°45*), OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, M. FRANQUEBALME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mme GARCIER-RICHAUD Hélène, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme OCCELLI Chloé

N° ordre : 45

Délibération n°2022/202

**OBJET : CANDIDATURE ET PERIMETRE LEADER GAL « ALPES DU SUD »
POUR LA PROGRAMMATION 2023-2027**

Le conseil de Communauté,

CONSIDERANT que le programme LEADER 2014-2020 était porté par le Pays SUD puis par la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP) ;

CONSIDERANT l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Région SUD pour le programme LEADER 2023-2027 ;

CONSIDERANT le compte-rendu de la réunion du Pays SUD du 9 février 2021 à la Bréole faisant état de la reprise du programme chaque communauté de communes ;

CONSIDERANT la décision du Pays SUD de travailler sur un nouveau périmètre pour la prochaine candidature ;

CONSIDERANT que les services de la CCVUSP ont travaillé sur un nouveau périmètre en partenariat avec le Parc national du Mercantour forts de plusieurs partenariats ;

CONSIDERANT que dans cette démarche, la CCVUSP a eu l'opportunité de se rapprocher de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur (CCAA), Communauté avec laquelle des partenariats ont déjà été engagés (Réserve Internationale de Ciel Etoilé, Destination infrarégionale « Mercantour » notamment) ;

CONSIDERANT le courrier de la Région du 5 septembre 2022 émettant un avis favorable sur ce partenariat ;

CONSIDERANT la candidature qui a été déposée le 1^{er} octobre 2022 sur ce périmètre ;

CONSIDERANT que le programme européen LEADER permet aux territoires d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie locale de développement en soutenant des projets locaux, privés et publics. L'AMI régional identifie deux cadres prioritaires d'action :

- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;
- Le Plan Climat régional « Gardons une COP d'avance ».

CONSIDERANT que suite à l'évaluation des programmes 2014-2020 du GAL Alpes et Préalpes d'Azur et du GAL Pays SUD, la réalisation d'un diagnostic partagé et de concertations, le Président de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur, la Présidente de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon et le Président du Syndicat mixte du Parc naturel Régional des Pré-Alpes d'Azur ont préparé un dossier de candidature faisant état d'une stratégie locale de développement en trois axes, déclinée en un plan d'actions et répondant à une même et unique ambition « Bien vivre ensemble dans un territoire en transition » :

- ✓ **Bien vivre ensemble sur le territoire**, c'est-à-dire soutenir des projets qui font de notre territoire un territoire agréable à vivre toute l'année pour ses habitants et attractant pour de nouveaux résidents ;
- ✓ **Entreprendre de manière éco-responsable**, c'est-à-dire soutenir des projets de création d'activités durables, de richesse et d'emplois sur le territoire, cohérents avec les enjeux écologiques et énergétiques locaux et régionaux ;
- ✓ **Et enfin, concevoir durablement les ressources du territoire**, c'est-à-dire soutenir des projets qui permettent de trouver des réponses collectives et innovantes pour concilier préservation et valorisation des ressources.

CONSIDERANT les délibérations D2022/066 du 5 septembre 2022 de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur et 22-D-036 du 22 septembre 2022 du Syndicat mixte du Parc naturel Régional des Pré-Alpes d'Azur actant le partenariat ;

CONSIDERANT la volonté de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon de s'associer à cette candidature pour former un grand GAL « Alpes du Sud » ;

CONSIDERANT qu'un Groupe d'Action Local (GAL) ainsi qu'une gouvernance spécifique, publique-privée, collaborative et composée de quatre instances complémentaires seront créés pour mettre en œuvre la stratégie, mettre en application le plan d'actions et assurer les responsabilités qui leur seront déléguées par la Région SUD, autorité régionale de gestion du FEADER ;

CONSIDERANT qu'un nouveau comité de programmation sera constitué et des moyens spécifiques d'animation et de gestion du programme seront déployés, financés à 100% par le programme,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes des Alpes d'Azur est identifiée comme la structure chef de file de la candidature LEADER 2023. Une convention entre les parties établira les détails de ce partenariat.

Entendu l'exposé,

Sur proposition de la Présidente,

Après délibéré,

A la majorité des membres présents et représentés, Mme Régine BARDIN, Mme Chantal DONNEAUD, M. Jean-Michel TRON pour lui-même et pour Mme Elisabeth JACQUES dont il a le pouvoir ayant voté contre ; Mme Dominique OKROGLIC et M. Denis CAPEL s'étant abstenus,

- **APPROUVE** le périmètre du GAL LEADER composé de la Communauté de Communes Alpes d'Azur (CCAA), du Parc naturel Régional (PnR) des Pré-Alpes d'Azur, de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP) et de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP),
- **INDIQUE** qu'en cas de non constitution du GAL Leader « Alpes du Sud », la candidature sera maintenue sur un périmètre plus restreint : CCAA, PnR des Pré-Alpes d'Azur, et CCVUSP.
- **S'ENGAGE** à soutenir le dispositif.
- **ACCEPTE** les modalités de mise en œuvre proposées.
- **AUTORISE** madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la conduite du programme LEADER 2023-2027.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Mme Sophie VAGINAY RICOURT.



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022 A 16 H 30

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni à la salle de la Manutention à Embrun en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, SILVE Wiebke, AUDIER Marc, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, MARROU Jehanne, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, ARNOUX Frédéric, MONTABONE Michel, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, METTAVANT Colette.

Absent représenté : PARIS Bruno, représenté par ARNOUX Frédéric.

Absents excusés : PEYRON Michel donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, CEARD Audrey donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, BERTRAND Gina donne pouvoir à EYMEOD Chantal, ZAPATERIA Béatrice donne pouvoir à DURAND Christian, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, RIFFAUD Jean-Louis donne pouvoir à PELLISSIER Robert, DIDIER Alexandre donne pouvoir à COULOUMY Christian, PARPILLON Christian donne pouvoir à AUDIER Marc, BERENGUEL Victor donne pouvoir à METTAVANT Colette.

Absents : Sophie ROMMENS, MELMONT Jean-Marie.

RAPPORT N° 2022/242 : Candidature LEADER 2023-2027

Considérant le projet de candidature pour la prochaine programmation LEADER 2023-2027 porté par le Groupe d'Action Locale (GAL) Alpes et Préalpes d'Azur et par la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ;

Considérant que la Communauté de Communes de Serre-Ponçon actuellement membre du GAL Pays SUD souhaite rejoindre le territoire précité pour la future programmation et qu'elle partage les axes de la stratégie locale de développement du nouveau GAL :

- Bien vivre ensemble sur le territoire
- Entreprendre de manière éco-responsable
- Concevoir durablement les ressources du territoire

La Communauté de communes de Serre-Ponçon fait acte de candidature pour la constitution d'une programmation à l'échelle du territoire élargi précité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le nouveau périmètre pour la candidature LEADER 2023-2027 composé des GAL actuels « Alpes et Préalpes d'Azur » et « Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance »,
- **D'APPROUVER** le dossier de candidature du territoire au dispositif LEADER,
- **DE S'ENGAGER** à soutenir le dispositif,

- **D'ACCEPTER** les modalités de mises en œuvre proposées,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la conduite du programme LEADER 2023-2027.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD

Annexe 6 Fiches de poste

Ces profils sont pensés dans la perspective de moyens suffisants pour une équipe de 5. La convention de partenariat entre les 4 structures partenaires précisera une fois les moyens mobilisables définitivement connus :

- > Quelle structure porte quel poste (avance de trésorerie et responsabilité hiérarchique) ;
- > Où sont basés les agents, dont il est de toute façon attendu mobilité et adaptabilité ; ainsi tenir compte le cas échéant des difficultés de recrutement dans les territoires ruraux.

Un comité de Direction constitué entre les 4 structures partenaires permet de superviser l'ensemble des moyens généraux et de valider les moyens/les priorités sur proposition du coordonnateur.trice LEADER (chef de projet)/Comité de Programmation.

Enfin la répartition des tâches pourra également s'adapter aux forces et faiblesses des personnes effectivement recrutées, au besoin de suppléance/intérim ; une certaine polyvalence sera envisagée (formation, outils partagés), etc.

Coordonnateur.trice LEADER

Missions

Sous l'autorité fonctionnelle des 4 structures pilotes (min 8 réunions par an), en lien avec le reste de l'équipe LEADER :

- > **Lancement du programme et travail sur le conventionnement avec le gestionnaire ;**
- > **Coordination de l'animation territoriale, mobilisation des acteurs du GAL** (Assemblée plénière, réunions d'interconnaissance, mise en relation de porteurs de projets, rencontres thématiques) pour l'émergence de projets, et mise en réseau pour faciliter le passage de l'idée au projet et l'optimisation du recours aux cadres financiers autres que LEADER ;
- > **Pilotage et mise en œuvre de la stratégie de communication :**
 - Communication externe s'appuyant sur un site web a minima ;
 - Communication interne : lien aux membres du Comité de Programmation et aux équipes des 4 structures partenaires
- > **Accueil et accompagnement des porteurs de projets en lien avec les animateurs territoriaux :** accompagnement sur les fondamentaux d'un projet LEADER, aide à la rédaction des fiches projets et à la définition des dépenses éligibles. Relais en particulier des projets supra-territoriaux, coopération ;
- > **Ingénierie financière dans l'articulation avec les dispositifs sectoriels et territoriaux,** notamment dans l'ambition des élus régionaux d'un GAL expérimental connecté notamment aux politiques de massif et autres fonds (FEDER) ; le coordonnateur.trice participera aux instances contractuelles multithématiques, en relation avec les équipes des structures partenaires impliquées dans les instances thématiques/sectorielles ;
- > **Suivi technique et financier des projets avec le gestionnaire ;**
- > **Pilotage de la Gouvernance :** appui au Président.e du GAL, préparation et animation des comités de programmation, des comités territoriaux, des comités techniques et des assemblées plénières : ordre du jour, éléments d'aide à la décision (supports de réunion), comptes rendus, etc. ;
- > **Suivi global et continu du programme avec le gestionnaire :** collecte de données, tableau de bord, rédaction du RAMO ;
- > **Suivi des projets interterritoriaux et transnationaux de coopération :** démarrage de la réflexion, rédaction des accords de coopération, suivi de réunions, relais des GAL partenaires, projets à suivre dans toutes leurs étapes ;
- > **Relais avec les partenaires institutionnels, participation au Réseau rural et aux réunions InterGAL ;**
- > **Organisation de l'évaluation du programme à mi-parcours et en fin de parcours.**

Profil

- > Formation bac + 5 en développement local / aménagement du territoire / environnement / développement rural / politiques européennes ;
- > Expérience réussie dans l'animation d'un GAL LEADER ou dans la conduite de projets de développement local en mode projet (pas de lien hiérarchique avec les partenaires mobilisés) ;
- > Aptitudes en ingénierie financière, bonne connaissance des dispositifs européens, LEADER en particulier, et des procédures contractuelles ;
- > Capacité à animer des réseaux d'acteurs publics et privés, à développer un travail en partenariat, proche du terrain.
- > Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et maîtrise des problématiques du monde rural
- > Maîtrise d'une langue vivante (anglais minimum, d'autre si possible) ;
- > Autonome, esprit d'initiative, diplomate et rigoureux ; capacité à organiser son temps entre plusieurs projets, à respecter des échéances ;
- > Forte polyvalence et adaptabilité aux interlocuteurs variés, et aux priorités qui peuvent évoluer au fil du programme en lien avec une répartition des tâches modulable au sein de l'équipe ;
- > Esprit d'équipe, qualités relationnelles et rédactionnelles ; capacité à communiquer vis-à-vis de cibles variées
- > Mobile, disponibilité et travail éventuels en soirée et les weekends, parfois en déplacement plusieurs jours consécutifs.

Gestionnaire LEADER

Missions

Sous l'autorité fonctionnelle (supervision de l'instruction) de la structure porteuse délégataire de la gestion du LEADER pour le territoire, en lien avec le reste de l'équipe LEADER :

- > **Travail sur le conventionnement** (notamment formulation contrôlable/vérifiable des critères d'éligibilité et des critères de sélection) ;
- > **Procédures internes visant à garantir le respect des cadres régionaux et européens**, élaboration des outils de suivi des conventionnements, guide du porteur de projets (en amont du dépôt, en phase de réalisation) ;
- > **Ingénierie financière** (notamment aides d'Etat, lien aux procédures des co-financeurs dissociés) ; recherche de co-financement ;
- > **Instruction des demandes de subventions** et des demandes de paiement (paiements dissociés ou associés), visites sur place ;
- > **Relations avec l'Autorité de Gestion, l'Agence de Services de Paiement, les co-financeurs et les services référents**
- > **Organisation des comités des financeurs** ;
- > **Suivi global et continu du programme avec l'animateur.trice-coordonnateur.trice** : tableau de bord, aide à la rédaction du RAMO ;
- > **Relais avec les co-financeurs, participation au Réseau rural et aux réunions Inter GAL** ;
- > **Suivi des contrôles.**

Profil

- > Formation bac + 2 minimum en comptabilité / gestion / finances publiques et expérience réussie dans l'instruction d'aides publiques ;
- > Aptitudes en ingénierie financière complexe, bonne connaissance des dispositifs européens, LEADER en particulier et des procédures contractuelles ;
- > Maîtrise des règles et procédures en matière d'aides publiques, de code des marchés publics, de règlements européens (notamment notion de concurrence entre états membres : notion d'aide d'état, régime de minimis, règlements d'exemption), de publicité des aides publiques ;
- > Capacité à maîtriser et appliquer des procédures administratives (guide de gestion, circulaires, etc.) ;
- > Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales, des entreprises et des associations (notions en matière de business plan, retour sur investissement, avance de trésorerie) ;
- > Sensibilité aux problématiques du monde rural ;
- > Maîtrise des logiciels informatiques et maîtrise souhaitée du logiciel de gestion ;
- > Rigueur et responsabilité dans le suivi des dossiers, capacité de reporting ;
- > Esprit d'équipe, qualités relationnelles et rédactionnelles ;
- > Autonome, diplomate, esprit d'initiative et sens de la pédagogie ; capacité à organiser son temps entre plusieurs projets, à respecter des échéances ;
- > Mobilité, disponibilité et travail éventuels en soirée et les weekends (y compris déplacements sur plusieurs jours, programmés à l'avance).

Animateur.trice gestionnaire (2 postes)

Missions

Sous le management opérationnel de l'animateur-coordonnateur (ce dernier en lien étroit avec le Comité de direction des 4 structures partenaires) et, outillés par le gestionnaire, Ils exercent **une mission de proximité en lien avec les partenaires et les porteurs de projets. Ainsi, ils contribuent de manière ajustée aux différents rythmes de la programmation, aux actions sus mentionnées en matière de communication interne et externe, émergence de projets et appui aux porteurs, qualité administrative des projets déposés (éligibilité des dépenses présentées, pièces justificatives), suivi évaluation, préparation des instances de gouvernance, suivi-évaluation.**

Profil

- > Formation bac + 2 minimum en développement local et première expérience réussie dans l'animation d'une politique contractuelle et/ou des projets de développement rural ;
- > Capacité à animer des réseaux d'acteurs publics et privés, à développer un travail en partenariat, proche du terrain ;
- > Appréhension des fondamentaux des aides publiques et aptitudes administratives ;
- > Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et maîtrise des problématiques du monde rural ;
- > Maîtrise d'une langue vivante (anglais minimum, d'autre si possible) ;

- > Autonome, esprit d'initiative, diplomate et rigoureux ; capacité à organiser son temps entre plusieurs projets, à respecter des échéances ;
- > Forte polyvalence et adaptabilité aux interlocuteurs variés, et aux priorités qui peuvent évoluer au fil du programme en lien avec une répartition des tâches modulable au sein de l'équipe ;
- > Esprit d'équipe, qualités relationnelles et rédactionnelles ;
- > Mobile, disponibilité et travail éventuels en soirée et les weekends, parfois en déplacement plusieurs jours consécutifs.

Assistant.e administratif

Missions

Appuyer l'équipe dans les différentes missions d'animation (secrétariat des instances de gouvernance), **d'instruction des projets** (appui au gestionnaire pour l'instruction et l'archivage, gestion du courrier), **de communication interne et externe**. Les priorités seront variables dans le temps à organiser entre l'animateur.trice-coordonnateur et le gestionnaire, en lien si nécessaire avec l'arbitrage du comité de Direction.

Nom du GAL

« Le comité technique regrette que l'intitulé de la candidature ne prenne pas en compte l'élargissement à la CCVUSP »

> Nom du GAL provisoire : Montagne Alpes Azur

Concertation

« Le comité technique a souligné un manque de concertation avec la CCVUSP et les acteurs, notamment associatifs, de son territoire. »

> Les différentes instances de participation, la méthode et les ambitions à l'échelle de ce nouveau GAL sont détaillées dans le chapitre 2. La participation

Gouvernance et animation

« Il est constaté une absence de prise de risque autour de la gouvernance malgré le rattachement à l'Ubaye qui aurait pu pousser à revoir les fonctionnements. De plus, le périmètre du territoire est étendu et la circulation entre les vallées est difficile en période hivernale. La prise en compte de cette spécificité en termes d'animation du dispositif devra être un point central dans la mise en œuvre de la stratégie. » [...] « Le comité technique demande des précisions sur l'intégration de l'équipe à la nouvelle structure porteuse. De même, il souhaite mieux comprendre comment la gouvernance et l'animation répondront aux spécificités géographiques du territoire. » [...] « Toutefois quelques incertitudes pèsent sur cette candidature : un rattachement de territoire tardif et une structure porteuse qui change interrogent sur la capacité d'intégrer les équipes et à fédérer autour d'elle les partenaires comme le faisait le Parc. »

> La gouvernance est complètement revue avec le nouveau périmètre. Elle se veut expérimentale et innovante. Elle s'appuie sur des instances existantes renouvelées et sur la création des comités territoriaux pour répondre à l'enjeu de proximité des porteurs de projets tout en faisant territoire à l'échelle du GAL. Cf. Chapitre 5. La gouvernance

> L'animation du programme est également revue avec la constitution d'une équipe qui permet de « faire territoire ». L'équipe de 5 ETP sera mutualisée entre les 4 structures partenaires. Un important travail a été mené sur la communication externe et interne. Cf. Chapitre 6. Le fonctionnement

Stratégie

« La forêt bien identifiée dans le diagnostic et couvrant 93% du territoire, aurait mérité d'être plus développée dans la stratégie. De même, le comité technique aurait souhaité que la valorisation des patrimoines naturels et culturels locaux soient enrichis. »

> Les 93% correspondaient à la forêt et au milieu semi-naturels au regard des données issues de « Connaissance du Territoire ». Aussi, la forêt est pleinement prise en considération dans la stratégie au travers des objectifs 2 « Entreprendre de manière écoresponsable » et 3 « Concevoir durablement les ressources » et, des fiches-action 2 « Encourager les initiatives économiques locales, durables et collectives » et 3 « Innover dans notre lien aux ressources. » Ceci dans le respect des lignes de partage entre autres le FEDER Massif des Alpes et le FEADER Forêt.

> La valorisation des patrimoines naturels et culturels était pris en compte dans la stratégie mais des actions spécifiques ont été ajoutées notamment dans la fiche-action 3 « Innover dans notre lien aux ressources » pour répondre aux objectifs stratégiques 1 « Bien vivre ensemble » et 3 « Concevoir durablement les ressources ». Cf. Chapitres 3. Le diagnostic et 4. La stratégie.

Coopération et innovation

« Le comité technique souligne un manque de précisions quant à ce que le candidat entend mettre en place au travers de la coopération. La candidature serait notamment enrichie de quelques précisions quant à l'articulation voulue avec les GAL voisins. De plus, développer des objectifs clairs de coopération aiderait à la compréhension de l'orientation de la

stratégie développée : le GAL souhaite-t-il favoriser la coopération inter-GAL, transnationale, ou les partenariats au sein du territoire ? De même, il conviendrait de mieux caractériser l'innovation par des critères qui permettront une plus grande synergie entre acteurs dans le montage des projets. »

> La coopération a fait l'objet d'un sous-chapitre dédié dans la candidature. Elle est entendue comme coopération interterritoriale car la coopération intraterritoriale est considérée comme intrinsèque au programme LEADER. De plus, la candidature distinguait les différents niveaux de coopération envisagés (régional, national et européen), les objectifs de chacun (coopération de proximité avec développement de projets opérationnels, coopération de capitalisation, de recherche-action et, de retours d'expérience) ainsi que plusieurs listes de pistes de coopération avec les GAL voisins et certains GAL européens. Cf. Chapitre 4. La stratégie - 4.6 La coopération

> La définition de l'innovation, les critères, la typologie et la qualification sont détaillés au chapitre 4. La stratégie - 4.5 L'innovation

Taux d'intervention

« La candidature présente une ambiguïté sur le taux maximum d'aide publique (100% ou 60%). Il conviendra de préciser dans les fiches-actions le taux retenu. » [...] « Supprimer l'ambiguïté sur le taux d'aide publique pour les 3 Fiches-action (100% ou 60%). »

> Le taux applicable de base est unique pour l'ensemble des bénéficiaires : 60%. Une bonification de 10 % sera possible (dans la limite maximum de 3 critères) pour les acteurs privés (entreprises et associations) de moins de 2 ans, les structures relevant de l'ESS ou collectivités territoriales, si le projet cible au moins 2 Objectifs de Développement Durable ou s'il est pilote, expérimental, innovant avec prise de risque significative. Le taux maximum d'aide publique est ainsi de 90%. Cf. Chapitre 4. La stratégie : 4.8 Les fiches-action

« La maquette financière reste à affiner par année pour tenir compte de la montée en puissance de la programmation. Le comité technique souhaiterait obtenir des éléments permettant d'apprécier la pertinence de la demande de 2,9 M€ de FEADER. La stratégie devra nécessairement être priorisée au regard de l'enveloppe FEADER plus limitée que celle attendue. »

> La maquette financière a été affinée par année en tenant compte de la montée en puissance. Aussi, un paragraphe explicite la pertinence de la maquette financière liée à la fusion de 2 GAL, aux contraintes géographiques, aux besoins en matière d'ingénierie, à la réussite des programmes 2014-2022, à l'ambition de la stratégie et du potentiel de développement. Dans le cas où le GAL se verrait doter d'une enveloppe inférieure à celle envisagée pour mener à bien la stratégie 2023-2027, les conséquences seront répercutées à la fois sur : le budget dédié aux projets (baisse répartie de manière égale sur chacune des 3 fiches-action) et le budget dédié à l'animation (baisse du nombre d'ETP). Cf. Chapitre 7. Le plan de financement : 7.1 La maquette financière

Implication des autres financeurs

« La candidature devrait faire état des échanges ayant eu lieu avec les EPCI et les départements sur les enjeux visés et la recherche de co-financements. »

> La candidature mentionnait les nombreux échanges réalisés avec les conseils départementaux dans le cadre de la candidature, leur position quant à leur participation au comité de programmation et à leur participation en tant que co-financeur. 3 EPCI font partie intégralement du périmètre et, le Parc naturel régional est en dialogue avec 3 autres partiellement comprises. Ces collectivités agissent plus en maître d'ouvrage qu'en apporteur de subventions, mais elles sont associées dès l'amont de l'émergence des projets. Cf. Chapitre 2. La participation : 2.4 La concertation Alpes et Préalpes d'Azur ; 5. La gouvernance : 5.2 Le comité de programmation ; 7. Le plan de financement : 7.3 La participation des conseils départementaux et des EPCI

Articulation avec les autres cadres d'intervention

« Il conviendra de préciser l'articulation de l'intervention de LEADER et des autres cadres d'intervention dans le domaine de la formation professionnelle et de l'accompagnement des entreprises. »

> L'articulation avec les autres cadres d'intervention dans le domaine de la formation professionnelle et de l'accompagnement des entreprises a été précisée dans le chapitre 4. La stratégie : 4.7 L'articulation avec les autres stratégies et 4.8 Les fiches-actions.

ANNEXE : avis des services sectoriels de la Région

SATOUR : Absence du tourisme comme secteur de l'économie locale

> Le secteur touristique est identifié comme un secteur de l'économie locale dans le diagnostic « Un secteur touristique qui se réinvente », dans les enjeux « l'expansion du tourisme durable et écoresponsable », dans la stratégie avec les objectifs 2 et 3, dans la coopération notamment avec le Verdon. Une ligne de partage est également envisagée avec les Espaces Valléens du territoire (en tant qu'objectif principal de ce dispositif, la diversification touristique en toute saison est orientée prioritairement sur les EV. Puis, selon la nature des opérations, leur montant, le type de bénéficiaire et, en étroite collaboration avec les chargés de mission EV, quelques opérations pourront être présentées sur le programme LEADER). Aussi, les acteurs du tourisme pourront présenter des projets orientés transition et gestion durable des ressources et faire partie de projets intégrés (modèles économiques alternatifs type tiers lieux, agritourisme, etc.) Cf. Chapitres 3. Le diagnostic et 4. La stratégie

SAGRI : Peu de retour sur la forêt qui constitue 93% du territoire.

> Les 93% correspondaient à la forêt et au milieux semi-naturels au regard des données issues de « Connaissance du Territoire ». Aussi, la forêt est pleinement prise en considération dans la stratégie au travers des objectifs 2 et 3 et, des fiches-action 2 et 3. Ceci dans le respect des lignes de partage entre autres le FEDER Massif des Alpes et le FEADER Forêt.

SMART : Numérique cité de manière très imprécise, sans stratégie définie

> Dans la stratégie, le numérique n'est pas un objectif en tant que tel mais un moyen d'atteindre les objectifs stratégiques.

SECIP : En matière de soutien à l'économie de proximité (TPE/PME, artisans, commerçants, entreprises de l'ESS), il conviendra de bien articuler les interventions des GAL avec cette ambition régionale renforcée, et d'orienter vers les dispositifs Région existants les projets concernés. Pour des projets structurants une articulation peut être recherchée avec le FEDER Rural ou éventuellement avec le FEDER Urbain concernant les 7 communes de la Métropole NCA.

SFE: Volonté d'accompagner les entreprises sur leur transition mais pas de précision sur les thématiques (transition énergétique, environnementale, vers plus d'innovation ?). Volonté également d'encourager les idées novatrices et l'entrepreneuriat. [...] Cf. commentaires SECIP + dispositif Région Sud Garantie (garantie bancaire) qui peut être proposé à toute entreprise.

> L'articulation en matière de soutien à l'économie de proximité est détaillée dans le chapitre 4. La stratégie : 4.7 L'articulation avec les autres stratégies et 4.8 Les fiches-action. L'accompagnement des entreprises dans leur transition peut être multiple et relève de champs d'actions divers (gouvernance, fonctionnement, énergétique, environnementale) tant que la transition correspond aux objectifs de transition écologique et solidaire de la stratégie. Ceci en lien étroit avec les dispositifs existants (départementaux, régionaux, étatiques, spécifiques et ceux des chambres consulaires). Le programme LEADER est adapté aux démarches intégrées, multifactorielles ; seront soutenus les projets qui font sens pour le territoire au-delà de l'entreprise en tant que telle.

SPATI : Un des objectifs de la candidature porte sur la valorisation des patrimoines naturels et culturels locaux, mais ce dernier est approché de manière transversale à travers les thèmes de bien vivre ensemble, d'écoresponsabilité, et de conception durable des ressources du territoire. La stratégie mérite d'être développée et de prendre en considération la connaissance, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel qu'il soit matériel ou immatériel qui ne sont pas pleinement appréhendés dans la préservation de l'identité de ces territoires. [...] A minima une FA visant à l'établissement d'outils de pilotage pour une valorisation du patrimoine serait la bienvenue, notamment pour l'Ubaye, autour du grand projet de valorisation de la forteresse de Tournoux et du patrimoine fortifié. [...] Des outils de valorisation méritent d'être développés.

> Le stratégie envisagée se veut transversale et les actions soutenues multisectorielles. La connaissance, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel sont des leviers essentiels à l'objectif 1 « bien vivre ensemble sur le territoire » et participe pleinement au sentiment d'appartenance à un territoire. Ces aspects sont donc pris en compte dans cet objectif et les fiches-action 1 « Renforcer les liens et consolider les services pour tous » et 3 « Innover dans notre lien aux ressources ». Ceci en lien étroit avec les dispositifs existants (départementaux, régionaux, étatiques et spécifiques). Cf. Chapitre 4. La stratégie : 4.4 Les objectifs stratégiques, 4.6 La coopération avec les GAL du Grand Briançonnais et de Provence Verte Sainte Baume, 4.7 L'articulation avec les autres stratégies et 4.8 Les fiches-action.

Biodiversité : Les autres enjeux continuités écologiques ne sont pas mentionnées, c'est pourtant un territoire stratégique pour les continuités écologiques. [...] développer des éléments de connaissance, d'identification, de protection, de sensibilisation et de valorisation des paysages pourraient être intéressants. Tout en faisant le lien avec les enjeux de continuités écologiques. De plus, il pourrait également être intéressant de développer des actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation au développement durable et aux territoires. [...] La FA 3 cristallise les éléments sur la biodiversité. Néanmoins, au regard des composantes transversales des thématiques abordées, il aurait été intéressant de retrouver cette fiche-action également dans l'objectif stratégique portant sur le Bien-vivre ensemble sur le territoire. De plus, la transition écologique est abordée dans le cadrage stratégique mais semble manquer de développement dans le reste du document. [...] Cette fiche aborde la nécessité de Faciliter et encourager la connaissance du territoire, de ses ressources et de ses vulnérabilités pour accompagner la conduite de la résilience du territoire face au changement climatique. Dans ce cadre, il serait intéressant de mettre davantage en avant les actions s'appuyant sur les écosystèmes, mentionnées dans la nature des opérations, dans une approche de co-bénéfices Homme-Nature face au changement climatique. Dans la partie concernant la volonté d' « Encourager et accompagner le développement d'initiatives novatrices en matière de considération et gestion des ressources (eau, solaire, bois, ciel étoilé, paysage, espace) ». Il semble important de pouvoir également concilier des modes de développement non délétères aux paysages et à la biodiversité, sachant que ce territoire est stratégique pour les continuités écologiques (liens avec les objectifs 15, 19 et 50 du SRADDET). Proposition de rajouter dans les critères d'éligibilité un critère en matière de prise en compte des enjeux de biodiversité (hors séquence ERC) et de paysage. [...] Attention, dans les dispositifs régionaux, les actions portant sur les paysages ne sont pas éligibles. D'où l'intérêt de pouvoir les développer dans le LEADER

> Le patrimoine naturel (biodiversité, continuité écologique, paysage, etc.) est précisé dans le chapitre 3. Le diagnostic ainsi qu'en annexe 3 avec le Schéma Régional de Cohérence Écologique et les aires protégées. Il y a un véritable enjeu de préservation, conservation et sensibilisation décrit dans le chapitre 3. Diagnostic : 3.3 les enjeux. La connaissance, la conservation et la valorisation du patrimoine naturel, la biodiversité, le paysage et leurs vulnérabilités sont au cœur des objectifs 1 « bien vivre ensemble sur le territoire » car participe pleinement au sentiment d'appartenance à un territoire et donc à sa préservation, souhaitée dans l'objectif 3 « Concevoir durablement les ressources » et décliné dans la fiche-action 3 « Innover dans notre lien aux ressources ». Un grand nombre d'actions (information, sensibilisation, éducation, formation) sont donc proposées. Cf. Chapitre 4. La stratégie : 4.4 Les objectifs stratégiques et 4.8 Les fiches-action.



Les Gorges du Cians,
au coeur du territoire Montagne Alpes Azur

— Crédits photos

Page de couverture et image 1 : Clément Lelièvre

Images 2 à 6 : Communauté de communes de Serre-Ponçon

Images 7 à 10 : Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon

Images 11 à 16 : Groupe d'Action Locale Alpes et Préalpes d'Azur

Image 17 : Ubaye Tourisme

Image 18 : Greg Germain

Image 19 : Communauté de communes de Serre-Ponçon

Image 20 : Claude Gouron

Image 21 : Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Image 22 : L'Envolée

Image 23 : Xavier Cuvelier

Image 24 : Claude Gouron

Image 25 et 26 : Groupe d'Action Locale Alpes et Préalpes d'Azur

Image 27 : LEADER France

Image 28 : Groupe d'Action Locale Alpes et Préalpes d'Azur

Image 29 : Agence Kros - Rémi Fabregue

Image 30 et 31 : Groupe d'Action Locale Alpes et Préalpes d'Azur

Image 32 : Greg Germain

Image 33 : Claude Gouron

— Contacts



Groupe d'Action Locale Alpes et Préalpes d'Azur

1 avenue François Goby
06460 Saint-Vallier-de-Thiery
04 92 43 39 32

Salomé DELILLE, chargée de mission LEADER
leader@pnr-prealpesdazur.fr



Communauté de communes Alpes d'Azur

Maison des Services Publics, Place Conil
06260 Puget-Théniers
04 93 05 02 81

Maud ORNE-GLIEMANN, co-directrices des services
mornegliemann@alpesdazur.fr



Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

1 avenue François Goby
06460 Saint-Vallier-de-Thiery
04 92 42 08 63

Elisabeth GALLIEN, directrice
egallien@pnr-prealpesdazur.fr



Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon

4 avenue des 3 Frères Arnaud
04400 Barcelonnette
04 92 81 28 23

Audrey DUNAND, attachée de direction
adunand@ccvusp.fr



Communauté de Communes Serre-Ponçon

6, Impasse de l'Observatoire
05200 Embrun
04 92 43 76 25

Laurence CRISCUOLO
l.criscuolo@ccserreponcon.com

